PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT POUR 2006

GESTION ET CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES

Version du 30/05/2007 à 09:40:53

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement est prévue par l'article 54-4° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2006, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'Etat et d'analyse des coûts et des charges.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2006 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

- Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts et les attributions de produits réalisées en 2006, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés.
- Les crédits 2005.
- Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation réactualisée et leur évaluation initiale. Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.
- Les charges du programme, évaluées par action.

Le rapport annuel de performances qui regroupe

- Le bilan stratégique du programme.
- Un rappel de la présentation du programme.
- Pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs, et une analyse de ces résultats.
- La justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté. La partie concernant les dépenses de personnel explique la gestion des autorisations d'emplois. En raison des nouvelles modalités de décompte des emplois, leur nombre figure pour 2005 à chaque fois que l'information est disponible.
- Une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.
- La présentation des coûts complets, prévus et constatés, associés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

Le présent document contient des données relatives aux autorisations d'engagement consommées durant l'année qui peuvent différer de celles contenues dans la loi de règlement. Le montant figurant dans la loi de règlement (rappelé dans la colonne "Autorisations d'engagement Loi de règlement") retrace en effet le montant global des AE consommées, minoré des retraits d'engagement sur années antérieures.

Les rapports annuels de performance détaillent le montant des AE consommées par action et sous-action. Or, ce niveau d'exécution n'existait pas préalablement au 1er janvier 2006. Il n'a donc par construction pas été possible d'imputer rétrospectivement ces retraits d'engagement, que ce soit par destination (action et sous action) ou par nature (titre et catégorie). Il en résulte mécaniquement un écart entre le montant global des AE consommées figurant dans la loi de règlement et le montant des AE consommées détaillé par programme, action et sous action, figurant dans la colonne "Autorisations d'engagement".

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2006 (rubrique « récapitulation des crédits et des emplois par programme ») et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2006 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme / Ministre intéressé Crédits	Autorisations d'engagement Loi de règlement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie				
Exécution	8 493 869 845	8 495 281 820	7 995 621 283	130 505
Prévision		8 750 600 522	8 190 693 709	131 541
Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)		*8 300 905 032*	*8 092 219 032*	*131 541*
Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)		*449 695 490*	*98 474 677*	
Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie				
Exécution	726 095 279	726 091 890	687 212 158	5 151
Prévision		776 293 587	712 234 464	5 213
Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)		*718 397 382*	*713 502 455*	*5 213*
Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)		*57 896 205*	*-1 267 991*	
Totaux d'exécution	**9 219 965 124**	**9 221 373 710**	**8 682 833 441**	**135 656**
Totaux de prévision		**9 526 894 109**	**8 902 928 173**	**136 754**

(*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

	Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
156	**Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local**		8 495 281 820	6 521 934 722	7 995 621 283
01	Fiscalité des grandes entreprises		56 825 766	42 877 868	53 708 585
02	Fiscalité des PME		1 612 483 223	1 767 478 900	1 604 180 330
03	Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale		1 795 542 755	2 027 487 234	1 765 958 716
04	Fiscalité des marchandises et des moyens de transport		44 964 520	35 942 666	44 964 520
05	Gestion financière de l'État hors fiscalité		486 393 068	357 039 519	485 659 084
06	Gestion des pensions		61 868 986	48 519 974	61 190 724
07	Gestion financière du secteur public local hors fiscalité		1 266 441 875	931 737 081	1 266 052 712
08	Gestion des fonds déposés		69 001 912	52 684 134	68 941 073
09	Soutien		3 101 759 715	1 258 167 346	2 644 965 539
218	**Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle**		726 091 890	654 014 396	687 212 158
01	Etat-major, médiation et politiques transversales		299 998 602	273 305 139	294 775 564
02	Expertise, audit, évaluation et contrôle		55 645 414	44 822 687	55 645 414
03	Promotion de l'action du ministère		27 219 850	24 623 811	25 610 773
04	Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique		18 817 707	15 236 550	18 813 122
05	Prestations d'appui et support		324 410 317	296 026 209	292 367 285

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
156 / Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local		8 495 281 820	6 521 934 722	7 995 621 283
Titre 2. Dépenses de personnel		6 546 396 508	4 817 076 783	6 546 396 508
Autres dépenses :		1 948 885 312	1 704 857 939	1 449 224 775
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		1 535 422 205	1 343 793 197	1 171 133 432
Titre 5. Dépenses d'investissement		412 972 917	361 064 742	277 502 605
Titre 6. Dépenses d'intervention		482 190		588 738
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		8 000		
218 / Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle		726 091 890	654 014 396	687 212 158
Titre 2. Dépenses de personnel		351 387 640	271 405 527	351 387 640
Autres dépenses :		374 704 250	382 608 869	335 824 518
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		342 673 154	337 916 687	306 100 599
Titre 5. Dépenses d'investissement		26 070 206	44 692 182	23 608 448
Titre 6. Dépenses d'intervention		5 508 955		5 492 181
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		451 935		623 290
Totaux pour la mission		**9 221 373 710**	**7 175 949 118**	**8 682 833 441**
Dont :				
Titre 2. Dépenses de personnel		6 897 784 148	5 088 482 310	6 897 784 148
Autres dépenses :		**2 323 589 562**	**2 087 466 808**	**1 785 049 293**
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		1 878 095 359	1 681 709 884	1 477 234 031
Titre 5. Dépenses d'investissement		439 043 123	405 756 924	301 111 053
Titre 6. Dépenses d'intervention		5 991 145		6 080 919
Titre 7. Dépenses d'opérations financières		459 935		623 290

PROGRAMME 156

GESTION FISCALE ET FINANCIÈRE DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean BASSERES
Secrétaire général
Responsable du programme n° 156 : Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

La stratégie du programme, présentée dans le PAP 2006, repose sur 3 axes :

- promouvoir le civisme fiscal et renforcer la lutte contre la fraude ;
- rendre les services au meilleur coût et assurer la transparence des comptes publics ;
- améliorer la qualité des services rendus aux bénéficiaires et partenaires de l'action des services.

En 2006, le premier axe est décliné selon 3 objectifs (1, 2 et 3) :

- Les actions entreprises pour favoriser l'accomplissement volontaire de leurs obligations par les usagers ont été particulièrement efficaces grâce à la mobilisation des services.
Ainsi, la proportion des particuliers ayant respecté leurs obligations déclaratives en matière d'impôt sur le revenu atteint 98,10 %, soit 0,3 point de plus que la cible fixée, grâce notamment au succès de la déclaration pré-remplie, plébiscitée par 88% des usagers interrogés à l'issue de la campagne d'impôt sur le revenu et qui a nécessité le traitement informatique de 94 millions d'informations. Près de 30 millions de déclarations comportaient au moins un revenu pré-rempli, soit 86,5 % de l'ensemble. La comparaison entre les montants préremplis et les sommes finalement déclarées a montré un taux d'exactitude de 84 % en 2006.
S'agissant du paiement des impôts, les résultats se situent à des niveaux historiquement élevés : le taux net, proche de 99 %, dépasse la cible attendue, et le taux brut, qui est désormais retenu depuis le PAP 2007, dépasse pour la première fois le seuil des 98 %, ce qui a généré un gain d'environ 380 millions € pour le budget de l'État.

- La facilitation de l'impôt a également progressé en 2006 comme en témoigne le taux de réalisation des engagements du programme "PVFI", supérieur à la cible fixée dans le PAP 2006. Ce résultat est le fruit du développement de l'administration fiscale multi-canaux et de la mise en place progressive du guichet fiscal unique des particuliers.
En outre, les données relatives aux procédures dématérialisées attestent d'une dynamique irréversible : 5,16 millions de télédéclarants ont souscrit leur déclaration de revenus sur Internet en 2006 soit près de deux millions de télédéclarants supplémentaires par rapport à l'année dernière et les taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers comme des professionnels, ont fortement progressé : près de 3 contribuables sur 4 règlent désormais leur impôt sur le revenu par prélèvement ou en ligne.

- Enfin, le domaine de la fraude fiscale, par nature plus complexe, voire aléatoire, enregistre de bons résultats qu'il conviendra de consolider pour l'avenir. De même, la mise en œuvre des recommandations de l'audit de modernisation sur les amendes devrait permettre d'améliorer les performances dans ce secteur d'activité difficile.

Le deuxième axe, qui renvoie aux notions d'efficience et de qualité comptable, comporte 2 objectifs (4 et 5) :

- La maîtrise du coût de gestion des administrations financières se poursuit à un rythme soutenu comme le montrent les résultats relatifs aux taux d'intervention. La productivité globale de la DGI et de la DGCP progresse de 3 % (sous réserve du caractère provisoire d'une partie des données propres à la DGCP) en raison de l'augmentation des charges et des suppressions d'emplois (près de 2 000 ETPT en 2006).

- Par ailleurs, en 2006, le déploiement du contrôle interne comptable au sein du réseau de la DGCP et la fiabilisation des processus par des audits comptables et financiers, réalisés en partenariat avec les ministères, se sont poursuivis

dans la perspective de la première certification des comptes de l'État et en dépit des imperfections liées aux outils informatiques, ce qui constitue en soi une performance.
Selon une démarche analogue, la qualité des comptes des collectivités et établissements publics locaux, s'améliore grâce aux plans d'actions élaborés en partenariat avec le secteur public local.

Enfin, trois objectifs principaux (6, 7 et 8) concernent le troisième axe, orienté sur la qualité de service :

- Les résultats relatifs aux délais de paiement des dépenses de l'État sont en léger recul par rapport aux performances élevées atteintes précédemment mais soutiennent encore parfaitement la comparaison avec les pratiques du secteur privé. Le contexte particulier, et par définition, non récurrent, de la mise en œuvre de la LOLF en 2006 est la cause principale de cette baisse. Au-delà donc de ce phénomène conjoncturel, les résultats à venir devront naturellement s'améliorer.

- La qualité du service partenarial rendu au secteur public local a été renforcée en 2006 grâce aux conventions de service comptable et financier (CSCF) conclues avec les collectivités dont la surface financière est significative et à la dématérialisation des documents et pièces comptables échangés avec les organismes du secteur public local.
Le cap symbolique des 100 CSCF a été franchi en 2006 et le taux global de réalisation des actions de modernisation prévues par ces conventions a largement dépassé les prévisions.

- Enfin, les performances du service des Pensions en termes de délais de traitement se situent à un niveau élevé, dans un contexte de forte croissance d'activité compte tenu de l'augmentation du nombre de départs en retraites dans la fonction publique.

Au-delà de ces résultats synthétiques, qui sont détaillés infra, 2 faits marquants méritent d'être signalés :

- La DGI et la DGCP ont signé leur nouveau contrat pluriannuel de performance (CPP) pour la période 2006-2008 (le 3ème pour la DGI et le 2ème pour la DGCP). Ces contrats sont des outils de responsabilisation collective et individuelle, autour d'un cap stratégique clair, d'engagements précis, mesurables et auditables, assortis d'un mécanisme d'intéressement collectif à la performance. Ils intègrent des efforts de productivité et de maîtrise des coûts significatifs sans obérer les investissements.

- En 2006, l'État s'est engagé dans une politique volontariste de la gestion de son patrimoine. Cette dynamisation de la politique immobilière doit permettre de disposer d'un volume significatif de recettes et de libérer des immeubles pour palier les carences du marché.
Pour ce faire, le rôle de France Domaine a été renforcé et, pour aller plus loin, son transfert depuis la DGI vers la DGCP a été préparé activement tout au long de 2006.
Ce nouveau positionnement du service, depuis le 1er janvier 2007, est en totale cohérence avec les autres missions confiées à la DGCP pour améliorer la qualité de la gestion publique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Favoriser l'accomplissement volontaire de leurs démarches et obligations fiscales par les usagers (civisme fiscal)

- INDICATEUR 1.1 : Part d'usagers professionnels s'acquittant de leurs impôts dans le délai légal.
- INDICATEUR 1.2 : Part d'usagers particuliers respectant leurs obligations en matière d'impôt sur le revenu.
- INDICATEUR 1.3 : Taux net de recouvrement des impôts sur rôle.

OBJECTIF 2 : Faciliter l'impôt

- INDICATEUR 2.1 : Niveau de mise en oeuvre effective des engagements du programme « Pour vous faciliter l'impôt », commun à la DGI et à la DGCP.
- INDICATEUR 2.2 : Niveau de développement des procédures dématérialisées, commun à la DGI et à la DGCP.

OBJECTIF 3 : Renforcer la lutte contre la fraude fiscale et le recouvrement offensif des impôts et des amendes

- INDICATEUR 3.1 : Pourcentage des contrôles réprimant les fraudes les plus graves.
- INDICATEUR 3.2 : Taux de recouvrement des créances de contrôle fiscal, commun à la DGI et à la DGCP.
- INDICATEUR 3.3 : Taux de recouvrement contentieux des amendes et condamnations pécuniaires.

OBJECTIF 4 : Maîtriser les coûts de gestion des administrations financières

- INDICATEUR 4.1 : Taux d'intervention sur les recettes.
- INDICATEUR 4.2 : Taux d'intervention sur les dépenses.
- INDICATEUR 4.3 : Indice synthétique de productivité, commun à la DGI et à la DGCP.

OBJECTIF 5 : Améliorer la qualité comptable

- INDICATEUR 5.1 : Nombre de jours - anomalies constatés dans la comptabilité de l'Etat.
- INDICATEUR 5.2 : Volumes financiers des processus comptables fiabilisés par l'audit comptable et financier.
- INDICATEUR 5.3 : Indice agrégé de suivi qualitatif des comptes locaux.

OBJECTIF 6 : Réduire les délais de paiement des dépenses publiques

- INDICATEUR 6.1 : Délai de paiement des dépenses publiques.

OBJECTIF 7 : Renforcer la qualité du service partenarial rendu au secteur public local

- INDICATEUR 7.1 : Taux de réalisation des actions des conventions de service comptable et financier (CSCF).
- INDICATEUR 7.2 : Taux de couverture de la dématérialisation dans le secteur public local.

OBJECTIF 8 : Optimiser, par l'accélération des délais de traitement, la qualité du service rendu aux agents publics en matière de pension

- INDICATEUR 8.1 : Pourcentage de dossiers de départs en retraite urgents traités dans le délai de deux semaines.
- INDICATEUR 8.2 : Pourcentage de dossiers de demandes de pensions de réversion traités dans le délai d'une semaine.
- INDICATEUR 8.3 : Pourcentage des courriers traités dans le délai de trois semaines, pour les correspondances classiques, et de 48 heures, pour les messages électroniques.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	**Fiscalité des grandes entreprises**	47 475 608	8 440 744		2 000	**55 918 352**	**55 918 352**
02	**Fiscalité des PME**	1 714 325 452				**1 714 325 452**	**1 715 714 102**
03	**Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale**	1 902 267 994	57 500 000			**1 959 767 994**	**1 960 796 244**
04	**Fiscalité des marchandises et des moyens de transport**	50 092 188				**50 092 188**	**50 092 188**
05	**Gestion financière de l'État hors fiscalité**	445 329 524	22 750 000			**468 079 524**	**470 539 524**
06	**Gestion des pensions**	58 269 409	7 741 669			**66 011 078**	**66 011 078**
07	**Gestion financière du secteur public local hors fiscalité**	1 238 362 446	23 750 000			**1 262 112 446**	**1 266 112 446**
08	**Gestion des fonds déposés**	72 813 585				**72 813 585**	**72 813 585**
09	**Soutien**	1 073 184 754	1 121 064 995	457 454 664	80 000	**2 651 784 413**	**2 652 184 913**
09-01	Soutien COPERNIC	27 417 924	5 080 000	179 400 000		**211 897 924**	**211 897 924**
09-02	Soutien autre que COPERNIC	1 045 766 830	1 115 984 995	278 054 664	80 000	**2 439 886 489**	**2 440 286 989**
Totaux		**6 602 120 960**	**1 241 247 408**	**457 454 664**	**82 000**	**8 300 905 032**	**8 310 182 432**

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	6 602 120 960	1 698 784 072	**8 300 905 032**
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-7 632 121	+457 327 611	**+449 695 490**
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	**6 594 488 839**	**2 156 111 683**	**8 750 600 522**

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	**Fiscalité des grandes entreprises**	47 475 608	8 027 934		2 000	**55 505 542**	**55 505 542**
02	**Fiscalité des PME**	1 714 325 452				**1 714 325 452**	**1 715 714 102**
03	**Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale**	1 902 267 994	57 500 000			**1 959 767 994**	**1 960 796 244**
04	**Fiscalité des marchandises et des moyens de transport**	50 092 188				**50 092 188**	**50 092 188**
05	**Gestion financière de l'État hors fiscalité**	445 329 524	22 750 000			**468 079 524**	**470 539 524**
06	**Gestion des pensions**	58 269 409	7 741 669			**66 011 078**	**66 011 078**
07	**Gestion financière du secteur public local hors fiscalité**	1 238 362 446	23 750 000			**1 262 112 446**	**1 266 112 446**
08	**Gestion des fonds déposés**	72 813 585				**72 813 585**	**72 813 585**
09	**Soutien**	1 073 184 754	975 560 263	394 686 206	80 000	**2 443 511 223**	**2 443 911 723**
09-01	Soutien COPERNIC	27 417 924	5 080 000	169 500 000		**201 997 924**	**201 997 924**
09-02	Soutien autre que COPERNIC	1 045 766 830	970 480 263	225 186 206	80 000	**2 241 513 299**	**2 241 913 799**
Totaux		**6 602 120 960**	**1 095 329 866**	**394 686 206**	**82 000**	**8 092 219 032**	**8 101 496 432**

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	6 602 120 960	1 490 098 072	**8 092 219 032**
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-7 632 121	+106 106 798	**+98 474 677**
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	**6 594 488 839**	**1 596 204 870**	**8 190 693 709**

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP
01	**Fiscalité des grandes entreprises**	45 697 526	11 095 635	30 605	2 000		**56 825 766**
02	**Fiscalité des PME**	1 548 247 020	62 023 831	2 212 372			**1 612 483 223**
03	**Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale**	1 673 670 526	119 970 311	1 901 918			**1 795 542 755**
04	**Fiscalité des marchandises et des moyens de transport**	44 964 520					**44 964 520**
05	**Gestion financière de l'État hors fiscalité**	464 462 555	21 799 822	130 691			**486 393 068**
06	**Gestion des pensions**	56 167 489	5 247 559		453 938		**61 868 986**
07	**Gestion financière du secteur public local hors fiscalité**	1 253 123 254	13 188 967	121 654		8 000	**1 266 441 875**
08	**Gestion des fonds déposés**	68 518 361	483 551				**69 001 912**
09	**Soutien**	1 391 545 257	1 301 612 529	408 575 677	26 252		**3 101 759 715**
09-01	Soutien COPERNIC	23 125 873	102 534 362	140 617 031			**266 277 266**
09-02	Soutien autre que COPERNIC	1 368 419 384	1 199 078 167	267 958 646	26 252		**2 835 482 449**
Totaux		**6 546 396 508**	**1 535 422 205**	**412 972 917**	**482 190**	**8 000**	**8 495 281 820**

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP
01	**Fiscalité des grandes entreprises**	45 697 526	7 989 433	19 626	2 000		**53 708 585**
02	**Fiscalité des PME**	1 548 247 020	53 791 538	2 141 772			**1 604 180 330**
03	**Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale**	1 673 670 526	90 825 725	1 462 465			**1 765 958 716**
04	**Fiscalité des marchandises et des moyens de transport**	44 964 520					**44 964 520**
05	**Gestion financière de l'État hors fiscalité**	464 462 555	20 812 357	384 172			**485 659 084**
06	**Gestion des pensions**	56 167 489	4 569 297		453 938		**61 190 724**
07	**Gestion financière du secteur public local hors fiscalité**	1 253 123 254	12 854 567	74 891			**1 266 052 712**
08	**Gestion des fonds déposés**	68 518 361	422 712				**68 941 073**
09	**Soutien**	1 391 545 257	979 867 803	273 419 679	132 800		**2 644 965 539**
09-01	Soutien COPERNIC	23 125 873	60 712 107	60 823 056			**144 661 036**
09-02	Soutien autre que COPERNIC	1 368 419 384	919 155 696	212 596 623	132 800		**2 500 304 503**
Totaux		**6 546 396 508**	**1 171 133 432**	**277 502 605**	**588 738**		**7 995 621 283**

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions …).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Fiscalité des grandes entreprises	54 683 882
02	Fiscalité des PME	1 639 788 324
03	Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 817 485 832
04	Fiscalité des marchandises et des moyens de transport	45 909 012
05	Gestion financière de l'État hors fiscalité	505 604 086
06	Gestion des pensions	62 751 884
07	Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 298 688 452
08	Gestion des fonds déposés	70 963 043
09	Soutien	2 539 679 853
Total		**8 035 554 368**

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Avertissement

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total y.c. FDC et ADP
01	**Fiscalité des grandes entreprises**	35 401 426	7 476 442		**42 877 868**
02	**Fiscalité des PME**	1 437 412 088	330 066 812		**1 767 478 900**
03	**Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale**	1 711 597 394	315 889 840		**2 027 487 234**
04	**Fiscalité des marchandises et des moyens de transport**	35 942 666			**35 942 666**
05	**Gestion financière de l'État hors fiscalité**	311 922 194	45 117 325		**357 039 519**
06	**Gestion des pensions**	41 667 804	6 852 170		**48 519 974**
07	**Gestion financière du secteur public local hors fiscalité**	905 676 032	26 061 049		**931 737 081**
08	**Gestion des fonds déposés**	52 684 134			**52 684 134**
09	**Soutien**	284 773 045	612 329 559	361 064 742	**1 258 167 346**
Totaux		**4 817 076 783**	**1 343 793 197**	**361 064 742**	**6 521 934 722**

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Titre et catégorie	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 2. Dépenses de personnel		6 602 120 960	6 546 396 508		6 602 120 960	6 546 396 508
Rémunérations d'activité		4 520 589 316	4 388 327 488		4 520 589 316	4 388 327 488
Cotisations et contributions sociales		2 004 690 959	2 111 846 714		2 004 690 959	2 111 846 714
Prestations sociales et allocations diverses		76 840 685	46 222 306		76 840 685	46 222 306
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		1 241 247 408	1 535 422 205		1 095 329 866	1 171 133 432
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 241 247 408	1 535 307 312		1 095 329 866	1 171 133 432
Subventions pour charges de service public			114 893			
Titre 5. Dépenses d'investissement		457 454 664	412 972 917		394 686 206	277 502 605
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		210 035 664	211 075 144		183 077 206	179 047 394
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		247 419 000	201 897 773		211 609 000	98 455 211
Titre 6. Dépenses d'intervention		82 000	482 190		82 000	588 738
Transferts aux ménages			13 452			
Transferts aux collectivités territoriales		80 000	12 800		80 000	132 800
Transferts aux autres collectivités		2 000	455 938		2 000	455 938
Titre 7. Dépenses d'opérations financières			8 000			
Prêts et avances			8 000			
Totaux hors FDC et ADP		**8 300 905 032**			**8 092 219 032**	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-7 632 121			-7 632 121	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+457 327 611			+106 106 798	
Totaux (*)		**8 750 600 522**	**8 495 281 820**		**8 190 693 709**	**7 995 621 283**

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Nature de dépenses	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0	0		0	0
Autres natures de dépenses		9 277 400	9 068 674		9 277 400	9 068 674
Totaux		**9 277 400**	**9 068 674**		**9 277 400**	**9 068 674**

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/09/2006	0	0	0	0	0	2 323 479	0	525 900
13/10/2006						755 480		755 480
05/12/2006	0	3 818	0	3 818				
09/12/2006		161 876		161 876				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2006						2 626 766		2 626 766
02/08/2006						7 567 207		7 665 109
06/12/2006								10 000 000

ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2006		309 044		309 044	0	0	0	0
31/03/2006		70 025 818		122 784 027	0	0	0	0

OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/05/2006	0	621	0	621				
18/05/2006	0	2 329	0	2 329				
18/05/2006	0	1 036	0	1 036				
18/05/2006	0	397 478	0	397 478				
18/05/2006	0	2 944	0	2 944				
18/05/2006	0	11 950	0	11 950				
14/06/2006	0	112 622	0	112 622				
04/07/2006	0	68 410	0	68 410				
05/07/2006	0	170 832	0	170 832				
05/07/2006	0	336 767	0	336 767				

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/07/2006	0	217 343	0	217 343				
05/07/2006	0	173 842	0	173 842				
06/07/2006	0	3 734	0	3 734				
06/07/2006	0	82 588	0	82 588				
06/07/2006	0	5 667	0	5 667				
06/07/2006	0	179 122	0	179 122				
12/07/2006	0	65 291	0	65 291				
23/07/2006	0	98 562	0	98 562				
23/07/2006	0	51 043	0	51 043				
23/07/2006	0	13 988	0	13 988				
23/07/2006	0	2 586	0	2 586				
25/07/2006	0	101 338	0	101 338				
25/07/2006	0	63 934	0	63 934				
25/07/2006	0	1 038	0	1 038				
04/08/2006	0	31 166	0	31 166				
04/08/2006	0	34 820	0	34 820				
04/08/2006	0	140 348	0	140 348				
20/08/2006	0	143 822	0	143 822				
20/08/2006	0	41 411	0	41 411				
20/08/2006	0	294 132	0	294 132				
01/09/2006	0	20 649	0	20 649				
01/09/2006	0	138 579	0	138 579				
04/09/2006	0	29 421	0	29 421				
03/10/2006	0	52 992	0	52 992				
03/10/2006	0	27 431	0	27 431				
03/10/2006	0	44 562	0	44 562				
03/10/2006	0	65 990	0	65 990				
03/10/2006	0	2 473	0	2 473				
05/10/2006	0	72 194	0	72 194				
05/10/2006	0	31 232	0	31 232				
05/10/2006	0	71 385	0	71 385				
05/10/2006	0	9 614	0	9 614				
31/10/2006	0	131 133	0	131 133				
02/11/2006	0	145 602	0	145 602				
02/11/2006	0	141 559	0	141 559				
03/11/2006	0	70 768	0	70 768				
28/11/2006	0	63 120	0	63 120				
28/11/2006	0	79 096	0	79 096				
29/11/2006	0	29 632	0	29 632				
30/11/2006	0	123 391	0	123 391				
02/12/2006	0	140 379	0	140 379				
03/12/2006	0	97 429	0	97 429				
06/12/2006	0	386 961	0	386 961				
03/01/2007	0	220 255	0	220 255				
03/01/2007	0	103 948	0	103 948				
03/01/2007	0	257 661	0	257 661				
03/01/2007	0	295 959	0	295 959				
04/02/2007	0	593 718	0	593 718				
04/02/2007	0	144 124	0	144 124				
04/02/2007	0	327 780	0	327 780				
04/02/2007	0	175 566	0	175 566				
28/02/2007	0	805 538	0	805 538				
28/02/2007	0	500 307	0	500 307				
19/04/2007	0	373 487	0	373 487				

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/04/2007	0	218 062	0	218 062				
19/04/2007	0	225 913	0	225 913				

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006		391 031 313			7 632 121		7 632 121	4 647 386

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES[1]

Avertissement

Il est indiqué de se référer au tome II de l'annexe au projet de loi de finances pour 2007 « Évaluation des voies et moyens » pour une information plus précise sur la méthode de chiffrage des dépenses fiscales renseignées. Il est précisé, en particulier, que l'évaluation initiale pour 2006 a été construite sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2006 et que, dès lors, elle peut, le cas échéant, ne pas être directement comparable à l'évaluation finalement réactualisée pour 2006.

DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure *Commentaire des écarts et nombre de bénéficiaires*		Estimation définitive pour 2005	Évaluation initiale pour 2006 (PLF)	Évaluation actualisée pour 2006
110211	Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréés *Nombre de bénéficiaires 2005: 73.000 Entreprises*	30	35	30
110230	Réduction d'impôt pour télédéclaration et paiement par prélèvement ou par voie électronique *Le nombre de foyers qui télédéclarent est de l'ordre de 5,1 M. Seuls 4,65 M de foyers télépaient également et, partant, déclarent la réduction. 1 M de ces foyers sont non imposables après prise en compte de la réduction. Nombre de bénéficiaires 2005: 3.090.000 Ménages*	50	105	80
150401	Exonération des plus-values dégagées par la cession de meubles meublants, d'appareils ménagers et de voitures automobiles *Nombre de bénéficiaires non déterminé*	-	-	suppression
160302	Déduction forfaitaire de 3 % pour la détermination du résultat de l'année d'adhésion à une association agréée *Nombre de bénéficiaires 2005: 2.000 Entreprises*	5	5	5
700103	Franchise de taxe pour certaines importations dépourvues de caractère commercial effectuées par des personnes physiques ou morales *Nombre de ménages et d'entreprises bénéficiaires non déterminé*	nc	nc	nc

1 Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier, telles que précisées dans le projet annuel de performances. Lorsque le programme de rattachement d'une dépense fiscale a été modifié depuis les PAP pour 2006, cette dernière est présentée dans les RAP 2006 conformément à cette imputation améliorée. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure dans le tableau, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de ce document. Dans ce dernier cas, le lecteur pourra se reporter au PAP ou au tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens » associés au PLF 2007, où il trouvera une première actualisation de l'estimation pour 2006.

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Fiscalité des grandes entreprises	56 825 766	53 708 585
02	Fiscalité des PME	1 612 483 223	1 604 180 330
03	Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 795 542 755	1 765 958 716
04	Fiscalité des marchandises et des moyens de transport	44 964 520	44 964 520
05	Gestion financière de l'État hors fiscalité	486 393 068	485 659 084
06	Gestion des pensions	61 868 986	61 190 724
07	Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 266 441 875	1 266 052 712
08	Gestion des fonds déposés	69 001 912	68 941 073
09	Soutien	3 101 759 715	2 644 965 539
Totaux		**8 495 281 820**	**7 995 621 283**

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

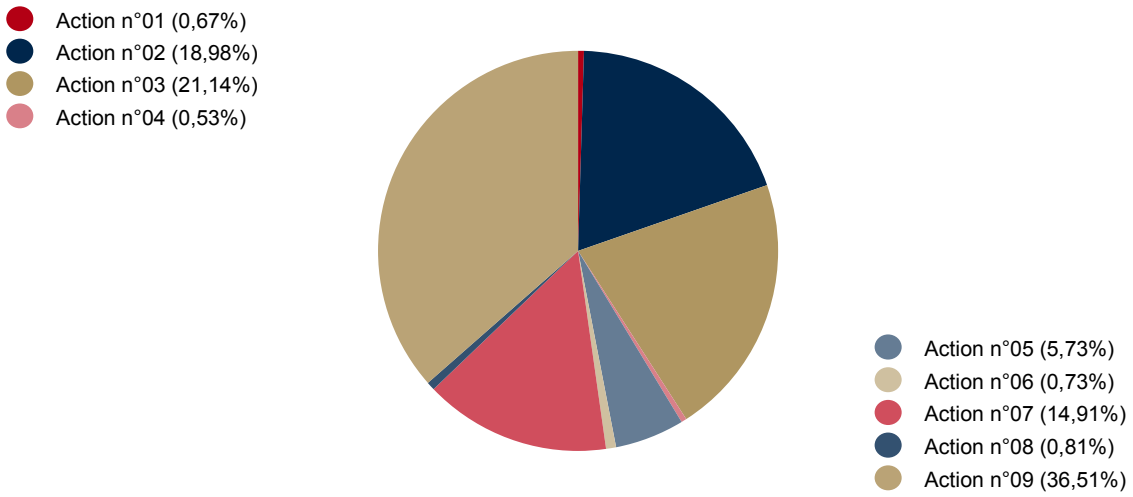

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les principales fonctions du programme sont de réaliser :

- l'assiette, le recouvrement et le contrôle par les services de l'État des recettes de l'État, des collectivités locales ou versées à l'Union européenne ;
- le paiement des dépenses publiques ;
- la tenue des comptes publics.

Dans la mise en œuvre de ces missions, les trois principales finalités du programme sont :

- de promouvoir le civisme fiscal et de renforcer la lutte contre la fraude ;
- d'assurer, pour les citoyens, la transparence des comptes publics et de rendre les services au meilleur coût ;
- d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers, qu'ils soient créanciers ou débiteurs, et aux partenaires de l'État et des collectivités locales.

Les services financés par ce programme mettent également en œuvre d'autres programmes, notamment ceux des missions « Remboursements et dégrèvements », « Pensions », « Avances aux collectivités territoriales » et « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés ».

Le responsable de programme est le secrétaire général du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.
Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des impôts (DGI), la direction générale de la comptabilité publique (DGCP), la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) et le service des pensions. Il mobilise les services déconcentrés de la DGI, de la DGCP et de la DGDDI.
En 2006, les trois directeurs généraux de la DGCP, de la DGI et de la DGDDI ont signé, avec le Secrétaire général et le directeur du budget, un contrat pluriannuel de performance pour la période 2006-2008.

Le cadre de gestion du programme est précisé par une charte de gestion élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et signée par le Secrétaire général.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Fiscalité des grandes entreprises
- ACTION n° 02 : Fiscalité des PME
- ACTION n° 03 : Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale
- ACTION n° 04 : Fiscalité des marchandises et des moyens de transport
- ACTION n° 05 : Gestion financière de l'État hors fiscalité
- ACTION n° 06 : Gestion des pensions
- ACTION n° 07 : Gestion financière du secteur public local hors fiscalité
- ACTION n° 08 : Gestion des fonds déposés
- ACTION n° 09 : Soutien

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Favoriser l'accomplissement volontaire de leurs démarches et obligations fiscales par les usagers (civisme fiscal) (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 1.1 : Part d'usagers professionnels s'acquittant de leurs impôts dans le délai légal.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	98,47	98,75	98-98,5	98-98,5	ND	98-98,5

Commentaires techniques :

En raison de difficultés techniques liées aux traitements informatiques comptables depuis l'intégration de l'IS (impôt sur les sociétés) dans l'indicateur, la fiabilité de la restitution de l'indicateur ne peut pas être assurée. En conséquence, celui-ci ne peut pas être affiché au 31 décembre 2006.

NB : les résultats antérieurs (2004 et 2005 sous l'empire du précédent contrat) n'incluaient pas l'IS et la TS (taxe sur les salaires).

Dans le PAP 2007, cet indicateur est désormais intitulé « Part des impôts acquittés spontanément à la DGI » comme dans le contrat pluriannuel de performance de la DGI. Les résultats et cibles sont sans changement.

INDICATEUR 1.2 : Part d'usagers particuliers respectant leurs obligations en matière d'impôt sur le revenu.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	97,75	97,8	97,8	97,8	98,10	97,8

Commentaires techniques :

La précision et la fiabilité de l'évaluation de la réalisation 2006 sont totales.

Pour information, la cible 2008 a été réévaluée dans le PAP 2007 (98 %).

INDICATEUR 1.3 : Taux net de recouvrement des impôts sur rôle.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	98,76	98,90	98,80	sans objet	98,97	98,85

Commentaires techniques :

La précision et la fiabilité de l'évaluation de la réalisation 2006 sont totales.

Dans le cadre du PAP 2006, l'indicateur retenu pour témoigner de l'amélioration du civisme fiscal, dans sa composante recouvrement, était le taux net de recouvrement des impôts sur rôles. Cet indicateur est en effet l'indicateur privilégié pour décliner la performance du recouvrement dans le réseau du Trésor public, dans la mesure où il présente l'intérêt, au plan du pilotage opérationnel, d'exclure les cotes en suspension légale ou administrative de poursuites sur lesquelles les comptables ne peuvent pas agir.

Dans le PAP 2007, il a été décidé d'y substituer le taux brut de recouvrement, lequel présente l'avantage d'offrir l'information la plus complète et la plus globale sur les résultats obtenus par ce réseau en termes de recouvrement de l'impôt. Le taux net est en revanche toujours utilisé pour le pilotage opérationnel local.

Dans ces conditions, et pour offrir la plus grande lisibilité par rapport à l'évolution intervenue depuis le PAP 2006, le tableau ci-dessous présente la série relative au taux brut.

Dans les deux cas, les valeurs 2004-2006 sont présentées à périmètre constant, afin de neutraliser l'effet du transfert du recouvrement de l'impôt sur les sociétés à la DGI intervenue fin 2004.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Taux brut %	97,64	97,83	Sans objet	97,85	98,15	97,90

ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans le PAP 2007, l'intitulé de l'objectif a été simplifié en « Favoriser l'accomplissement volontaire des obligations fiscales (civisme fiscal) (du point de vue du citoyen) ».

Favoriser le civisme fiscal (déclaratif et de paiement) par l'accomplissement volontaire de leurs démarches et obligations fiscales par les usagers en les encourageant à conserver un comportement responsable constitue un des axes stratégiques partagés par les deux administrations fiscales. Pour 2006, les actions entreprises à ce titre ont été particulièrement efficaces et ont permis d'atteindre les objectifs fixés.

L'effort a été particulièrement concentré sur une meilleure connaissance, par les services de la DGI, des populations fiscales permettant d'améliorer encore le service offert à l'usager, le suivi des dossiers des contribuables et la réduction des erreurs dans le traitement des situations personnelles et ce, dans un contexte général de fonctionnement rénové du fait notamment de la mise en place de la déclaration pré remplie et des changements d'habitude qu'elle implique.

Ainsi, le résultat obtenu sur l'indicateur relatif à la part des usagers particuliers respectant leurs obligations en matière d'impôt sur le revenu dépasse très légèrement (0,3 point) la cible fixée. Il résulte des travaux importants accompagnant la campagne d'impôt sur le revenu pré remplie (papier ou internet) qui facilite l'acte déclaratif et des modalités diverses pour renseigner et accompagner l'usager dans sa démarche (accueil physique et téléphonique, traitement des courriels). Les travaux de relance des contribuables défaillants ont permis de consolider le résultat.

Le civisme de paiement à la DGCP a également enregistré une amélioration très significative puisque le taux brut de recouvrement a atteint son plus haut niveau, dépassant pour la première fois le seuil des 98%, ce qui a permis un gain d'environ 380 millions d'euros pour le budget de l'État. Le taux net est quant à lui très proche des 99%. Ces bons résultats ont été obtenus grâce à une mobilisation très forte du réseau de la DGCP, visant à mieux développer le paiement par prélèvement, mieux adapter l'action en recouvrement aux enjeux et à favoriser son acceptation (exemple : généralisation de l'envoi d'une lettre comminatoire préalablement à l'engagement de poursuites pour les créances de faible montant).

OBJECTIF n° 2 : Faciliter l'impôt (du point de vue de l'usager)

INDICATEUR 2.1 : Niveau de mise en oeuvre effective des engagements du programme « Pour vous faciliter l'impôt », commun à la DGI et à la DGCP.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Note sur 5	4	4,5	4,5	4,75	4,5	5

Commentaires techniques :

La précision et la fiabilité de l'évaluation de la réalisation 2006 sont totales.

INDICATEUR 2.2 : Niveau de développement des procédures dématérialisées, commun à la DGI et à la DGCP.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Part des recettes TVA acquittées par télérèglement	%	54,1	54,8	55-57	63	62,28	70
Nombre de particuliers ayant souscrit leurs déclarations de revenus par Internet	Nombre	1 275 167	3 739 493	6 000 000 à 10 000 000	5 150 595	5 161 559	8 000 000 à 15 000 000
Taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers (IR-TH-TF)	%	38,85	42,70	42	45	45,20	45

Commentaires techniques :

La précision et la fiabilité de l'évaluation des réalisations 2006 sont totales.

Dans le PAP 2007, plusieurs modifications sont intervenues :

1) le sous indicateur "part des recettes TVA acquittées par télérèglement" a été élargi à l'impôt sur les sociétés (IS) et à la taxe sur les salaires (TS) ; il devient "part des recettes de TVA, d'IS et de TS acquittées par des usagers professionnels ayant adhéré à une téléprocédure pour leur règlement", comme dans le contrat pluriannuel de performance de la DGI. La prévision 2006 (63%), la réalisation 2006 (62,28%) et la cible 2008 (70%) correspondent à ce nouveau périmètre.

2) le sous indicateur "nombre de particuliers ayant souscrit leurs déclarations de revenus par Internet" devient "nombre de télédéclarants Télé IR" comme dans le contrat pluriannuel de performance de la DGI.

La cible 2006 précisée dans le contrat de performance est de 5 500 000 télédéclarants. La prévision de réalisation 2006 inscrite dans le PAP 2007 (5 150 595) correspond au résultat disponible au 30 juin 2006.

La réalisation 2006 (5 161 559) a été définitivement arrêtée à la date de fermeture de TéléIR le 1er août 2006.

La cible 2008 a été réévaluée dans le PAP 2007 (10 000 000).

3) la cible 2008 du sous indicateur "taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers (IR-TH-TF) a été réévaluée à 49 %.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2-1 :

Les résultats très encourageants obtenus en 2006 (le taux de réalisation de l'ensemble des engagements du programme PVFI a atteint 87,1%, représentant une note de 4,5) ont largement dépassé la cible initialement fixée dans le PAP 2006 (au moins 85%) et ont quasiment atteint l'objectif 2006 réactualisé dans le cadre du PAP 2007 sur la base de l'évaluation constatée en début d'année (soit 4,75 ce qui correspond à une fourchette comprise ente 87,5% à 90% de taux de réalisation des engagements du programme).

Cette consolidation des résultats a été atteinte dans un contexte marqué par d'importantes réformes, notamment pour les services en charge de l'accueil (mise en place d'hôtels des finances avec constitution d'accueils communs, déploiement d'une organisation structurée autour de la fonction accueil dans les trésoreries importantes, expérimentations des accueils finances et des délégations de compétence inter-trésoreries, rapprochement des CDI et des CDIF, etc) qui se sont accompagnés de profondes réorganisations internes des structures et des process et, souvent, de travaux immobiliers significatifs.

Indicateur 2-2 :

- part des recettes TVA acquittées par télérèglement

L'objectif 2006 réactualisé pour tenir compte du nouveau périmètre intégrant l'IS et la TS (63%) n'a pas été atteint. Plusieurs causes expliquent cette situation. Elles tiennent au contexte de l'entrée tardive dans TéléTVA d'une partie des entreprises nouvellement soumises à l'obligation légale de paiement dématérialisé (article 1695 quater du code général des impôts), qui a pesé sur les performances de l'indicateur. Néanmoins, les efforts des services de la DGI consacrés à la communication pour inciter les entreprises à recourir à ce dispositif commencent à porter leurs fruits. Le nombre d'entreprises volontaires qui adhèrent à une procédure pour leur télérèglement progresse régulièrement.

- nombre de particuliers ayant souscrit leur déclaration de revenus par internet

L'envolée du recours à la télédéclaration des revenus est confirmée, même si l'objectif initial du PAP 2006 n'a pas été atteint : deux millions de télédéclarants supplémentaires ont néanmoins été enregistrés. Cette progression s'explique par de nouvelles fonctionnalités mises en place à destination des usagers particuliers (primo déclarants, dispositif «

bison futé », pré-remplissage des informations issues des tiers déclarants, etc) et des entrepreneurs individuels (accès sécurisé au compte fiscal, gratuité du certificat, etc).

- taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers

Les résultats de l'année 2006 ont permis de prolonger la dynamique constatée en 2005, puisque l'objectif, même très sensiblement réévalué dans le cadre du PAP 2006 (45 % contre 42% initialement), a été atteint, grâce notamment à l'efficacité des campagnes de promotion menées. Le nombre de paiements effectués en ligne avoisine en 2006 1,3 millions.

Au total, le bilan de l'année 2006 est largement positif, notamment du fait des évolutions enregistrées sur les résultats de tous les indicateurs de l'objectif.

Tel est notamment le cas de la consolidation du niveau de qualité du service rendu à l'usager, désormais de tout premier plan, avec la poursuite du programme commun « Pour vous faciliter l'impôt ». A cet égard, l'objectif 2007 inscrit dans le PAP se veut encore plus ambitieux (indicateur supérieur ou égal à 90%, correspondant à une note de 5).

L'enrichissement des offres de services et téléprocédures en ligne sera poursuivi. La déclaration des revenus en ligne constitue pour l'usager un système simple, souple et sécurisé, qui connaît un succès exponentiel.

Le recours aux modes de paiement dématérialisés pour le paiement de l'impôt des particuliers continue de progresser à un rythme soutenu, concernant désormais plus de 45% des contribuables (et 73% s'agissant du seul impôt sur le revenu). Pour ce faire, les campagnes de promotion actives menées tant au plan national qu'au plan local ont été plus particulièrement axées sur les impôts locaux et le prélèvement à l'échéance.

OBJECTIF n° 3 : Renforcer la lutte contre la fraude fiscale et le recouvrement offensif des impôts et des amendes (du point de vue du citoyen et du contribuable)

INDICATEUR 3.1 : Pourcentage des contrôles réprimant les fraudes les plus graves.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	20,33*	21,42*	15-16	15	16,44	15-16

Commentaires techniques :

La précision et la fiabilité de l'évaluation des réalisations 2006 sont totales.

* Les réalisations 2004 et 2005 correspondent à l'ancien périmètre.

Depuis 2006, la définition de l'indicateur est plus restrictive : seuls sont retenus dans le périmètre les cas de fraude les plus graves par la nature des pénalités appliquées (exclusives de bonne foi ou appliquées en cas de défaillance déclarative après mise en demeure) et le niveau de ces dernières (il est nécessaire qu'elles dépassent un montant de 7500 euros et qu'elles représentent plus de 30% des droits éludés). Le résultat de l'année 2006 est très satisfaisant. Le maintien de la cible à 15% est significatif de la part de la finalité répressive, par rapport aux autres finalités du contrôle fiscal.

La cible 2008 a été précisée dans le PAP 2007 (15 %).

INDICATEUR 3.2 : Taux de recouvrement des créances de contrôle fiscal, commun à la DGI et à la DGCP.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	47,02	42,89	42	42,0	40,32	42

Commentaires techniques :

La précision et la fiabilité de l'évaluation des réalisations 2006 sont totales.

Objectif commun à la DGI et à la DGCP. En 2006, le taux commun aux deux administrations a vu son périmètre élargi aux créances en procédures collectives qui étaient auparavant exclues de la mesure de l'indicateur. Cette évolution donne une image plus rigoureuse et plus fidèle de l'action en

recouvrement et traduit la volonté d'améliorer encore la chaîne du contrôle fiscal et le recouvrement effectif des créances, quelles que soient les circonstances et la situation des entreprises après le contrôle. La performance de 2006, inférieure à la cible prévue, s'explique par la conjonction de deux phénomènes qui ont limité les marges de manœuvre dans une proportion plus forte que prévu :

- d'une part la présence des créances contestées en sursis de paiement pour lesquelles les décisions administratives ou juridictionnelles ne sont pas intervenues au 31/12/2006 interdisant de fait toute action des comptables sur cette période ;
- d'autre part, le poids des créances détenues sur des entreprises tombées en procédure collective qui représentait environ 20 % des créances à la fin 2006. Pour information, seulement 2 % des opérations de contrôle fiscal concerne annuellement des entreprises en procédure collective. Le poids ces créances augmente dans le temps entre la mise en recouvrement et la situation au 31/12/N+2.

La cible 2008 a été réévaluée dans le PAP 2007 (43 %) et l'intitulé de l'indicateur a été précisé : "taux brut de recouvrement DGI et DGCP en droits et pénalités sur créances de contrôle fiscal externe au titre de l'année N-2".

INDICATEUR 3.3 : Taux de recouvrement contentieux des amendes et condamnations pécuniaires.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	34,24	31,61	38	38	33,13	42

Commentaires techniques :

Supérieur de 1,5 point au résultat 2005, le résultat obtenu en 2006 ne correspond pour autant pas à l'objectif très ambitieux fixé à l'été 2005 dans le cadre du PAP 2006. Cette situation s'explique en grande partie par un décalage dans la mise en place des nouvelles procédures de poursuites pour le recouvrement des amendes, fondées sur le recours à une phase comminatoire à caractère « amiable », confiée aux huissiers de justice.

En raison des délais nécessaires pour conclure, dans chaque département, les conventions entre le Trésor public et les huissiers de justice organisant cette nouvelle phase comminatoire, la nouvelle procédure n'a produit ses effets que de manière très partielle en 2006.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les actions particulièrement marquées par les services des administrations fiscales sur le terrain des circuits frauduleux ont globalement porté leurs fruits et doivent être stabilisées dans un objectif d'approfondissement de leur qualité. Le contexte général, qui se caractérise notamment par la complexité de la législation fiscale, l'internationalisation croissante des affaires, la dématérialisation des échanges, le développement des schémas d'optimisation et l'intensité de la concurrence fiscale, est favorable au développement de la fraude et rend sa détection de plus en plus complexe. Les bons résultats de l'année 2006 dans ce domaine doivent encore être confirmés.

S'agissant du recouvrement contentieux des amendes, l'écart constaté en 2006, dont les raisons tiennent pour beaucoup aux aspects techniques évoqués supra, est appelé à se résorber progressivement dès lors que les nouvelles procédures de poursuites sont devenues, depuis 2007, opérationnelles en année pleine. L'infocentre ICAM, mis en service fin 2006, apporte en outre une information enrichie pour effectuer au niveau national et au niveau local un pilotage performant, indispensable compte tenu du caractère très ambitieux des objectifs 2007 et 2008 (respectivement supérieurs de 7 et 9 points au résultat 2006).

OBJECTIF n° 4 : Maîtriser les coûts de gestion des administrations financières (du point de vue du contribuable)

INDICATEUR 4.1 : Taux d'intervention sur les recettes.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Taux d'intervention sur l'impôt (DGI-DGCP)	%	1,35	1,32		1,28	1,23	
Taux d'intervention sur les recettes douanières	%	0,92	0,86	0,90	0,84	0,81	0,89

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Taux d'intervention global sur les recettes fiscales	%	1,29	1,25	1,26	1,22	1,17	
Taux d'intervention sur les produits locaux	%	1,24	1,34	1,20	1,32	1,32	
Coûts de gestion des impôts (DGI-DGCP-DGDDI) ***	Millions d'€	4 963	5 062		5 023	5 015	
Coûts de gestion des recettes douanières (DGDDI) ***	Millions d'€	540	520	535	514	499	533

Commentaires techniques :

Les cibles 2008 ont été réévaluées dans le PAP 2007, comme suit :

	Unité	2008 Cible PAP 2007
Taux d'intervention sur l'impôt (DGI-DGCP)	%	1,22
Taux d'intervention sur les recettes douanières	%	0,79
Taux d'intervention global sur les recettes fiscales	%	1,15
Taux d'intervention sur les produits locaux	%	1,26
Coûts de gestion des impôts (DGI-DGCP-DGDDI)	Millions d'€	4 441,9
Coûts de gestion des recettes douanières (DGDDI)	Millions d'€	490

- taux d'intervention sur les produits locaux (DGCP) :

Le taux 2004 (1,24) dans le PAP 2006 a été actualisé (1,34), dans le PAP 2007, pour tenir compte du changement de périmètre des modalités de calcul du numérateur (intégration des contributions au CAS pensions et des déversements issus de la CAC dans les coûts complets). Pour la même raison, les prévisions initiales 2006 du PAP 2006 sont obsolètes, et il convient d'apprécier l'écart prévision/réalisation au vu de la seule prévision figurant au PAP 2007 (1,32).

INDICATEUR 4.2 : Taux d'intervention sur les dépenses.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Taux d'intervention sur les dépenses de l'Etat	%	0,096	0,103	0,094	0,101	0,098	
Taux d'intervention sur les dépenses du secteur public local	%	0,167	0,180	0,163	0,177	0,176	
Coût de gestion des dépenses de l'Etat	M€	228,5	262	231	261	248	
Coût de gestion des dépenses du secteur public local	M€	504	575	509	579	594	

Commentaires techniques :

Les cibles 2008 ont été précisées dans le PAP 2007, comme suit :

	Unité	2008 Cible PAP 2007
Taux d'intervention sur les dépenses de l'État	%	0,100
Taux d'intervention sur les dépenses du secteur public local	%	0,170
Coût de gestion des dépenses de l'État	M€	258,5
Coût de gestion des dépenses du secteur public local	M€	576,5

Comme cela a été indiqué en commentaire de l'indicateur précédent (cf. sous-indicateur « taux d'intervention sur les produits locaux »), les taux d'intervention sur les dépenses en 2004 et les coûts de gestion correspondants ont été actualisés, pour tenir compte du changement de périmètre des modalités de calcul du numérateur (intégration des contributions au CAS pensions et des déversements issus de la CAC dans les coûts complets). Ces valeurs actualisées s'établissent à 0,100% (taux d'intervention sur les dépenses de l'Etat), 0,183% (taux d'intervention sur les dépenses du secteur local), ainsi qu'à 251 M€ et 550M€ pour les coûts de gestion.

Pour la même raison, les prévisions initiales 2006 du PAP 2006 sont obsolètes, et il convient d'apprécier l'écart prévision/réalisation au vu de la seule prévision figurant au PAP 2007 (respectivement 0,101 et 0,177%).

INDICATEUR 4.3 : Indice synthétique de productivité, commun à la DGI et à la DGCP.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Indice synthétique commun à la DGI et à la DGCP		105,0		109,8	-	ND	115,8
Indice synthétique propre au réseau de la DGI		105,3	-	110,6	-	ND	116,2
Indice synthétique propre au réseau de la DGCP		104,6	-	108,6	-	ND	115,3

Commentaires techniques :

Pour en accroître la lisibilité, cet indicateur, présenté dans le cadre du PAP 2006 sous la forme d'un indice exprimé par rapport à une base 100 située en 2002 (calculs sur la base des emplois budgétaires), a été reconfiguré dans le cadre du PAP 2007 en faisant directement apparaître le taux annuel d'évolution des ratios de productivité respectivement constatés à la DGI et à la DGCP (calculs sur la base des emplois réellement présents par collecte des effectifs).

Les séries présentées ci-dessous sont de ce fait homogénéisées sur la base de cette nouvelle présentation et sont en conformité avec les présentations des contrats pluriannuels de performance de la DGI et de la DGCP.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Taux annuel d'évolution de la productivité globale	%	2,6	1,92	2,9	ND	3,1
Taux annuel d'évolution de la productivité globale DGI	%	2,79	2,91	3,02	3,06	3,07
Taux annuel d'évolution de la productivité globale DGCP	%	2,4	0,51	2,7	ND	3,2

- taux annuel DGCP

Le résultat définitif du taux 2006 sera connu pour le début de l'été et publié dans le cadre du PAP 2008. En effet, les données relatives aux flux de charges propres au secteur public local ne sont connues qu'en juin N+1, et, compte tenu de leur poids dans l'ensemble, peuvent influer de manière significative sur le résultat.

Les premières simulations effectuées laissent néanmoins penser que l'objectif de + 2,7 % de productivité entre 2005 et 2006 sera atteint, voire dépassé.

- taux annuel d'évolution de la productivité globale

Le résultat sera calculé dès lors que le taux annuel global de la DGCP sera connu.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour la DGI, l'écart entre le taux de productivité globale réalisée au titre de 2006 (3,06%) et le taux prévisionnel mentionné au PAP 2006 pour la même année (3,02%) provient d'une part, d'une augmentation sensible des charges, en particulier de la forte croissance des articles IR (près de 750 000 articles supplémentaires en 2006 contre 570 000 en 2005) et, d'autre part, de la diminution importante des effectifs, à hauteur de 1150 suppressions d'emplois.

Les mêmes raisons (réduction de 800 emplois, augmentation de charges) conduisent à une évolution du même ordre du taux annuel d'évolution de la productivité globale de la DGCP entre 2005 et 2006, sous réserve des informations restant à consolider sur l'évolution des charges propres au secteur public local.

Les gains de productivité mobilisés dans les 3 réseaux concernés par les activités fiscales (DGI-DGCP et DGDDI) ont conduit à une évolution favorable des taux d'intervention sur les recettes (indicateur 4.1)

Enfin, les résultats obtenus par la DGCP en 2006 en matière de taux d'intervention sur les dépenses de l'Etat et du secteur public local (indicateur 4.2) sont globalement en phase avec les prévisions, ces activités bénéficiant des mesures prises au cours des dernières années pour rationaliser les process de la dépense (exemple du contrôle hiérarchisé de la dépense).

OBJECTIF n° 5 : Améliorer la qualité comptable (du point de vue de l'usager)

INDICATEUR 5.1 : Nombre de jours - anomalies constatés dans la comptabilité de l'Etat.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Jours	ND	100	70	70	68	35

Commentaires techniques :
La mobilisation de l'ensemble des acteurs du réseau et au déploiement du dispositif de contrôle interne comptable a permis d'atteindre l'objectif de réduction de 30% du nombre de jours-anomalies constatés dans la comptabilité de l'État. Il faut noter que l'année 2006 a vu le nombre total d'écritures comptables progresser de 50 % par rapport à ce qu'il était en 2005 (35 millions d'écritures en 2006 contre 24 millions en 2005), suite à l'introduction du nouveau cadre comptable de l'État, augmentant mécaniquement le nombre de causes potentielles d'anomalies.

INDICATEUR 5.2 : Volumes financiers des processus comptables fiabilisés par l'audit comptable et financier.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	ND	ND	15	15	25	75

Commentaires techniques :
L'évaluation de la réalisation 2006 ne pose pas de problème de fiabilité.

L'indicateur représente les mesures de fiabilisation prises grâce à l'audit comptable et financier, sur la base des risques détectés en particulier par le certificateur, et mesurés prioritairement en termes d'enjeu financier. L'exercice 2006 a vu la mise en place de cet audit comptable et financier, qui fait appel à une dimension partenariale tout à fait innovante au sein des services de l'État, impliquant de sensibiliser l'ensemble des acteurs d'un processus comptable donné (gestionnaires, ordonnateurs, comptables, services informatiques), et ce aussi bien dans les administrations centrales que dans les services déconcentrés.
Le résultat, obtenu en 2006 (25%), correspond à l'audit de deux processus à très fort enjeu financier, le processus « Dette financière négociable » et le processus « Compte bancaire ». D'autres audits ont été menés, en particulier sur le cycle « Immobilisations et stocks », mais ne répondent pas complètement aux critères permettant de les valoriser dans l'indicateur.

INDICATEUR 5.3 : Indice agrégé de suivi qualitatif des comptes locaux.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
	100	103	105	105	ND	115

Commentaires techniques :
L'évaluation de la réalisation 2006 ne pose pas de problème de fiabilité ; néanmoins le résultat relatif aux comptes 2006 des collectivités et établissements publics locaux ne sera connu qu'en juillet 2007.

Cet indice agrégé qui porte sur 43% de l'ensemble des 170 000 budgets locaux, représentant 80% des masses financières du secteur public local. Il implique de centraliser puis de retraiter 65 000 balances comptables de collectivités et établissements publics locaux. Compte tenu de la prépondérance des budgets à enjeux financiers importants, dont les comptes sont arrêtés de manière moins précoce que les autres, le taux de centralisation garantissant la fiabilité et la pertinence du calcul au niveau national est atteint au début de l'été. Le résultat 2006 sera donc communiqué dans le cadre du PAP 2008.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'amélioration de la qualité des comptes de l'État a constitué une préoccupation majeure tout au long de l'année 2006, en vue de préparer dans les meilleures conditions la première clôture des comptes en mode LOLF et la première certification des comptes. Le déploiement du dispositif général de contrôle interne comptable a en particulier montré sa capacité à être rapidement opérationnel, comme en témoigne notamment le bon résultat obtenu en fin d'année en matière de réduction des jours-anomalies en comptabilité de l'État, malgré un premier trimestre 2006 difficile en raison de la nécessaire adaptation à l'évolution de l'environnement comptable.
L'effort de sensibilisation et de développement de l'évaluation par l'audit comptable et financier, mis en place en 2006, doit quand à lui être poursuivi pour franchir les paliers très ambitieux prévus pour 2007 et 2008. Pour 2007 en particulier, il convient de noter que les audits programmés concernent des processus dont le volume financier est plus réduit que les deux processus valorisés au titre de 2006 (cf. supra).

S'agissant de la qualité des comptes du secteur local, l'appropriation par les services des trésoreries générales et les postes comptables de l'indice agrégé de suivi qualitatif des comptes locaux a contribué à renforcer la dynamique, là aussi nécessairement partenariale, en faveur d'une progression de la qualité comptable. A partir du diagnostic issu du résultat constaté à l'été 2006 au titre des comptes 2005 (en progression de 3 points par rapport à la base 2004), des plans d'actions départementaux ont été bâtis, formalisant les actions à réaliser, tant en interne au Trésor public qu'en partenariat avec les organismes du secteur local. Il incombe ensuite aux trésoreries générales de piloter la réalisation effective de ces plans d'actions, leviers de l'amélioration de l'indice et au-delà de la qualité des comptes locaux.

OBJECTIF n° 6 : Réduire les délais de paiement des dépenses publiques (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 6.1 : Délai de paiement des dépenses publiques.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Délai global de paiement des dépenses de l'Etat.	Jours	ND	32,22	35	35,0	41,5	28
Délai moyen de paiement par les comptables des dépenses de l'Etat.	Jours	4,8	4,74	4,6	4,60	5,20	4,5
Délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local (collectivités sous l'application Hélios)	Jours	ND	ND	ND	ND	ND	9

Commentaires techniques :
La précision et la fiabilité de l'évaluation de la réalisation 2006 sont totales.
Le délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local (collectivités sous l'application Hélios) sera calculé, comme c'est déjà le cas pour l'Etat, de manière automatisée et exhaustive, grâce aux fonctionnalités de l'application Hélios. Compte tenu du plan de déploiement de cette application, l'indicateur ne deviendra significatif qu'à partir de 2008 (cf. PAP 2006 et PAP 2007).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les indicateurs relatifs aux délais de paiement des dépenses de l'État ont atteint un haut niveau de performance durant la période précédent la mise en œuvre de la LOLF. Le délai moyen de paiement des dépenses de l'État est ainsi passé de 7 jours en 2002 à 4,7 jours à fin 2005. En 2006, différents éléments, pour l'essentiel de nature conjoncturelle, ont pesé sur ces délais. Il faut ainsi noter que la première gestion en mode LOLF a entraîné une forte concentration de mandats transmis par les ordonnateurs sur la fin de l'année : une augmentation de 165 000 mandats a été enregistrée durant les 4 derniers mois de 2006, soit + 14% des flux constatés sur la même période en 2005. Dans le même temps, la gestion 2006 a été caractérisée par l'apparition de nouveaux ordonnateurs, le plus souvent situés au niveau régional (exemple des Cours d'appel dans le cadre de la réforme des frais de justice), auxquels les TG de région se sont naturellement adaptées progressivement pendant l'année. Enfin, l'ensemble des acteurs

(ordonnateurs, comptables) ont du s'approprier en 2006 les nouvelles nomenclatures budgétaro-comptables, et les applications du palier LOLF. L'allongement des délais moyens constatés en 2006 doit donc être appréciée au regard de ces éléments de contexte, qui ont fortement pesé sur les ordonnateurs et par contrecoup sur les comptables.

S'agissant de causes conjoncturelles, ou à tout le moins destinées à s'atténuer progressivement, les exercices 2007 et 2008 doivent permettre de retrouver, puis d'améliorer le haut niveau de performance atteint durant la période précédente. Pour ce faire, les trésoreries générales s'attacheront non seulement à maîtriser leurs propres délais, mais surtout à fournir aux gestionnaires et ordonnateurs les informations et le conseil partenarial leur permettant de les aider à réduire les délais qui leur incombent.
Au-delà, il faut relever que la mise en place de services facturiers, effectuée progressivement auprès des services de contrôle budgétaire et comptable ministériels, dans un premier temps, constitue un levier très efficace au regard de cette problématique de réduction des délais.

OBJECTIF n° 7 : Renforcer la qualité du service partenarial rendu au secteur public local (du point de vue de l'usager)

INDICATEUR 7.1 : Taux de réalisation des actions des conventions de service comptable et financier (CSCF).

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Taux global de réalisation des actions CSCF	%	ND	ND	35	35	45,1	55
Taux de réalisation des actions de modernisation des moyens d'encaissement des recettes	%	ND	ND	40	-	55	55
Taux de réalisation des actions de modernisation des moyens de paiement des dépenses.	%	ND	ND	30	-	27	45

Commentaires techniques :
La précision et la fiabilité de l'évaluation de la réalisation 2006 sont totales.

Avec 35 nouvelles conventions signées durant l'année, le cap des 100 CSCF a été franchi en 2006. De telles conventions, permettant de personnaliser les engagements de service du Trésor public, ont désormais été conclues vis-à-vis de 103 collectivités locales parmi les plus importantes en termes d'enjeu financier (régions, départements, grandes villes ou communautés urbaines, gros hôpitaux, OPHLM ou OPAC).
L'indicateur permet quant à lui de tracer la réalisation effective des actions programmées dans chacune de ces conventions, afin de s'assurer que les axes d'amélioration qu'elles portent sont bien traduits ensuite sur le terrain. Ainsi, sur les 68 conventions qui avaient été signés entre le 30 juin 2003 (date de la signature de la première CSCF) et le 31 décembre 2005 (l'indicateur est apprécié sur les conventions signées avant le 31/12/n-1), 505 actions ont été déjà réalisées avant fin 2006, soit 45% du total des actions programmées initialement dans les conventions concernées.

Les deux sous-indicateurs (taux de réalisation des actions de modernisation des moyens d'encaissement des recettes et taux de réalisation des actions de modernisation des moyens de paiement des dépenses), initialement prévus pour segmenter les résultats en focalisant sur certaines catégories d'actions, n'ont pas été renouvelés dans le PAP 2007, pour simplifier la présentation de l'indicateur.

INDICATEUR 7.2 : Taux de couverture de la dématérialisation dans le secteur public local.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	ND	7	ND	10	16,3	33

Commentaires techniques :
La précision et la fiabilité de l'évaluation de la réalisation 2006 sont totales.

Le nombre de conventions de dématérialisation cumulées à fin 2006 atteint 771 conventions (à comparer à un potentiel ciblé de 4726 CEPL). Au sein de ce total, environ 60% concernent la procédure de paye des agents du secteur public local, 35% portent sur les titres de recettes et/ou leurs pièces justificatives, notamment dans les établissements publics de santé, et 5% sur les mandats de dépenses et/ou leurs pièces justificatives.
L'évolution constatée en 2006 correspond à plus du double du total préexistant à fin 2005, témoignant de la forte implication des acteurs locaux sur cet axe de modernisation partagé avec les ordonnateurs du secteur public local.

ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant des CSCF, les résultats 2006 ont été à la hauteur des attentes, témoignant d'excellents résultats aussi bien dans la conduite des démarches partenariales à fort enjeu que sont les CSCF, que dans la conduite des projets de dématérialisation des titres, mandats et paye des organismes du secteur public local.
Pour étant, les bons résultats 2006 n'autorisent aucun relâchement pour garantir l'atteinte des paliers programmés sur 2007-2008. C'est d'autant plus vrai pour les CSCF que la signature de nouvelles conventions modifie chaque année la donne, augmentant le volume d'actions à réaliser de toutes celles qui concernent les conventions les plus récentes, réduisant mécaniquement le taux à chaque début d'année. Néanmoins, l'appropriation de la démarche est désormais bien ancrée, confirmant tout l'intérêt de ce type de démarches partenariales à forte exigence, aussi bien en termes de rationalisation des chaînes et des process de recettes et de dépenses, qu'en termes de renforcement des prestations d'expertise rendues par le Trésor public à ses partenaires.

S'agissant des conventions de dématérialisation, l'enjeu est de s'appuyer sur une dynamique désormais enclenchée pour convaincre un nombre toujours plus important de partenaires de l'intérêt d'investir dans la démarche, qui s'inscrit, elle aussi, dans une logique partenariale de modernisation et de rationalisation des chaînes.

OBJECTIF n° 8 : Optimiser, par l'accélération des délais de traitement, la qualité du service rendu aux agents publics en matière de pension (du point de vue de l'usager)

INDICATEUR 8.1 : Pourcentage de dossiers de départs en retraite urgents traités dans le délai de deux semaines.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
%	91,04	93,31	90	90	93	90

Commentaires techniques :
L'indicateur prend en compte les dossiers en instance un mois avant la date d'effet de la pension, augmentés des dossiers reçus au Service des Pensions dans le mois précédant l'entrée en vigueur de la pension.
Les cibles fixées pour 2006 et 2007 tiennent compte de l'augmentation attendue du nombre de dossiers à traiter par le Service des Pensions.

INDICATEUR 8.2 : Pourcentage de dossiers de demandes de pensions de réversion traités dans le délai d'une semaine.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
%	73,66	76,28	75	75	83	75

Commentaires techniques :
Les cibles fixées pour 2006 et 2007 tiennent compte de l'augmentation attendue du nombre de dossiers à traiter par le Service des Pensions.

INDICATEUR 8.3 : Pourcentage des courriers traités dans le délai de trois semaines, pour les correspondances classiques, et de 48 heures, pour les messages électroniques.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
%	48	75	75	75	72	75

Commentaires techniques :
L'indicateur inclut :
- les correspondances classiques traitées dans le délai de 3 semaines, correspondant aux enregistrements réalisés par les bureaux 1A et 1B (soit 2/3 du volume global).
- les messages électroniques traités par le bureau 1B dans le délai de 48 heures (soit 1/3 du volume global).
En revanche, les courriers de masse (pétitions, etc.) ou ceux reçus d'administrations ou organismes assimilés sont exclus.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Pour l'indicateur 8-1, un suivi régulier de la production a permis de dépasser le taux cible.

Une meilleure maîtrise par les gestionnaires du régime des règles issues de la réforme, liée à l'acuité de traitement de ce type de dossiers qui s'adressent à une population en situation de deuil et de difficulté matérielle, a également permis de dépasser le taux cible sur l'indicateur 8-2.

Pour ce qui concerne l'indicateur 8-3, le taux cible de 75 % a été atteint pour les 3 premiers trimestres de l'exercice 2006. Il ne l'a pas été globalement sur l'année en raison d'une baisse constatée au 4ème trimestre 2006. Celle-ci est due au départ d'agents expérimentés, dont le remplacement a été retardé au 1er trimestre 2007, compte tenu des impératifs de gestion des autres missions.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

LOI DE FINANCES INITIALE

		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	**Fiscalité des grandes entreprises**	47 475 608	8 442 744	**55 918 352**	47 475 608	8 029 934	**55 505 542**
02	**Fiscalité des PME**	1 714 325 452	0	**1 715 714 102**	1 714 325 452	0	**1 715 714 102**
03	**Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale**	1 902 267 994	57 500 000	**1 960 796 244**	1 902 267 994	57 500 000	**1 960 796 244**
04	**Fiscalité des marchandises et des moyens de transport**	50 092 188	0	**50 092 188**	50 092 188	0	**50 092 188**
05	**Gestion financière de l'État hors fiscalité**	445 329 524	22 750 000	**470 539 524**	445 329 524	22 750 000	**470 539 524**
06	**Gestion des pensions**	58 269 409	7 741 669	**66 011 078**	58 269 409	7 741 669	**66 011 078**
07	**Gestion financière du secteur public local hors fiscalité**	1 238 362 446	23 750 000	**1 266 112 446**	1 238 362 446	23 750 000	**1 266 112 446**
08	**Gestion des fonds déposés**	72 813 585	0	**72 813 585**	72 813 585	0	**72 813 585**
09	**Soutien**	1 073 184 754	1 578 599 659	**2 652 184 913**	1 073 184 754	1 370 326 469	**2 443 911 723**
09-01	Soutien COPERNIC	27 417 924	184 480 000	**211 897 924**	27 417 924	174 580 000	**201 997 924**
09-02	Soutien autre que COPERNIC	1 045 766 830	1 394 119 659	**2 440 286 989**	1 045 766 830	1 195 746 469	**2 241 913 799**
Totaux		**6 602 120 960**	**1 698 784 072**	**8 310 182 432**	**6 602 120 960**	**1 490 098 072**	**8 101 496 432**

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP	6 602 120 960	1 698 784 072	**8 300 905 032**	6 602 120 960	1 490 098 072	**8 092 219 032**
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	-7 632 121	+457 327 611	**+449 695 490**	-7 632 121	+106 106 798	**+98 474 677**
Totaux	**6 594 488 839**	**2 156 111 683**	**8 750 600 522**	**6 594 488 839**	**1 596 204 870**	**8 190 693 709**

CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01	**Fiscalité des grandes entreprises**	45 697 526	11 128 240	**56 825 766**	45 697 526	8 011 059	**53 708 585**
02	**Fiscalité des PME**	1 548 247 020	64 236 203	**1 612 483 223**	1 548 247 020	55 933 310	**1 604 180 330**
03	**Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale**	1 673 670 526	121 872 229	**1 795 542 755**	1 673 670 526	92 288 190	**1 765 958 716**
04	**Fiscalité des marchandises et des moyens de transport**	44 964 520	0	**44 964 520**	44 964 520	0	**44 964 520**
05	**Gestion financière de l'État hors fiscalité**	464 462 555	21 930 513	**486 393 068**	464 462 555	21 196 529	**485 659 084**
06	**Gestion des pensions**	56 167 489	5 701 497	**61 868 986**	56 167 489	5 023 235	**61 190 724**
07	**Gestion financière du secteur public local hors fiscalité**	1 253 123 254	13 318 621	**1 266 441 875**	1 253 123 254	12 929 458	**1 266 052 712**
08	**Gestion des fonds déposés**	68 518 361	483 551	**69 001 912**	68 518 361	422 712	**68 941 073**
09	**Soutien**	1 391 545 257	1 710 214 458	**3 101 759 715**	1 391 545 257	1 253 420 282	**2 644 965 539**
09-01	Soutien COPERNIC	23 125 873	243 151 393	**266 277 266**	23 125 873	121 535 163	**144 661 036**
09-02	Soutien autre que COPERNIC	1 368 419 384	1 467 063 065	**2 835 482 449**	1 368 419 384	1 131 885 119	**2 500 304 503**
Totaux		**6 546 396 508**	**1 948 885 312**	**8 495 281 820**	**6 546 396 508**	**1 449 224 775**	**7 995 621 283**
Crédits consommés - crédits ouverts		-48 092 331	-207 226 371	-255 318 702	-48 092 331	-146 980 095	-195 072 426

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT					Dépenses
	Réalisation 2005	LFI 2006	Transferts de gestion	Réalisation 2006	Ecart à la LFI 2006 (après transferts)	2006
Catégorie A+		1 916		1 921		220 003 861
Catégorie A		28 344		28 331		1 956 127 599
Catégorie B		42 258		42 494		2 066 225 775
Catégorie C		59 023		57 759		2 248 668 183
Totaux		**131 541**		**130 505**	**-1 036**	**6 491 025 418**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	4 520 589 316	4 388 327 488	4 520 589 316	4 388 327 488
Cotisations et contributions sociales	2 004 690 959	2 111 846 714	2 004 690 959	2 111 846 714
Prestations sociales et allocations diverses	76 840 685	46 222 306	76 840 685	46 222 306
FDC et ADP prévus				

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

La prévision de consommation d'emplois du programme s'élevait en 2006 à 131 541 équivalents temps plein travaillé (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne s'établit à 130 505 ETPT (source : restitution tirée de l'outil de décomptes des emplois ajustée de correctifs techniques).

Le taux de consommation se situe donc à 99,21 % de la prévision initiale ; l'écart en emplois entre réalisation et LFI 2006 (après transferts) - limité à 1036 ETPT - correspond principalement à des vacances frictionnelles. L'anticipation en année N-1 de suppressions d'emploi initialement prévues en 2007 explique également la différence. Enfin, dans le cas particulier du service des Pensions, les recrutements externes se sont révélés plus difficiles à réaliser que prévu

pour une structure administrative située à Nantes. Un rattrapage, déjà amorcé au premier trimestre 2007, se poursuivra cette année.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision en ETPT	Transfert de gestion en ETPT	Réalisation en ETPT
01	**Fiscalité des grandes entreprises**	932		807
02	**Fiscalité des PME**	33 617		29 614
03	**Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale**	38 594		36 200
04	**Fiscalité des marchandises et des moyens de transport**	784		769
05	**Gestion financière de l'État hors fiscalité**	8 851		9 053
06	**Gestion des pensions**	1 125		1 120
07	**Gestion financière du secteur public local hors fiscalité**	26 177		26 169
08	**Gestion des fonds déposés**	1 595		1 485
09	**Soutien**	19 866		25 288
09-01	Soutien COPERNIC	365		348
09-02	Soutien autre que COPERNIC	19 501		24 940
Totaux		**131 541**		**130 505**

La structure des emplois du programme se caractérise ainsi par une nette prédominance - 44,26 % des effectifs - des agents de catégorie C, qui est liée aux emplois des réseaux des impôts et du trésor public. En revanche, cette proportion tend à décliner - en comparaison du PEA initial et du PEA voté pour 2007 – du fait notamment des suppressions d'emplois prévues dans les contrats pluriannuels de la DGI et de la DGCP et du plan de qualification.

Pour l'année 2006, les flux d'effectifs sont retracés dans les tableaux ci-après.

Dans le PAP 2006, ces variations étaient renseignées en ETPT. Ces flux étant renseignés en ETP dans le PAP 2007, cette même unité est retenue a posteriori pour la présentation des RAP 2006.

LES SORTIES REALISEES EN 2006

	Catégorie A +		**Catégorie A**		**Catégorie B**		**Catégorie C**	
Année 2006	P.A.P. ETPT	R.A.P. ETP	P.A.P. ETPT	R.A.P. ETP	P.A.P. ETPT	R.A.P. ETP	P.A.P. ETPT	R.A.P. ETP
Départs définitifs	296	248	527	630	1 062	1 037	1 215	1 123
Autres départs	8	16	441	372	658	782	1 322	1 341
Transferts	0	3	77	70	132	115	14	12

Toutes catégories confondues, 5 749 départs sont intervenus en 2006, dont 3 038 au titre des départs définitifs. Ces départs ont eu lieu à la date moyenne du 29 juillet 2006.
La revalorisation des échelles de rémunération des agents de catégorie C dans le cadre du Protocole Jacob a conduit un certain nombre d'agents à différer leur départ en retraite afin de bénéficier de ces mesures.

Le nombre de départs constaté en 2006 est conforme aux prévisions de départs indiquées dans le PAP 2006.

En outre, 200 transferts sortants ont été enregistrés vers d'autres programmes (188 vers les juridictions financières et 12 vers les services du premier ministre).

LES ENTREES REALISEES EN 2006

Le PAP 2006 prévoyait 3 467 entrées. In fine, les mouvements réellement intervenus sont récapitulés ci-dessous.

	Catégorie A +		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
Année 2006	P.A.P. ETPT	R.A.P. ETP	P.A.P. ETPT	R.A.P. ETP	P.A.P. ETPT	R.A.P. ETP	P.A.P. ETPT	R.A.P. ETP
Recrutements	9	2	232	465	270	409	949	856
Autres entrées	283	174	492	506	1 120	898	97	183
Transferts	0	0	0	0	8	0	7	12

Toutes catégories confondues, 3 505 entrées sont intervenues en 2006, dont 1 732 au titre des recrutements de titulaires ou de non titulaires. La réalisation 2006 est globalement conforme aux prévisions.

Pour la direction générale de la comptabilité publique, les recrutements de catégorie A ont été plus élevés pour anticiper les besoins liés aux mouvements de personnels en particulier les mises à disposition et les transferts d'agents vers les juridictions financières et les services du Premier ministre. Par ailleurs la direction générale des impôts a procédé à des recrutements supplémentaires correspondant essentiellement à un certain nombre de contraintes externes ou exceptionnelles (mesures de reclassement ou de détachements ; accueil d'officiers et de sous officiers ; contractuels handicapés et emplois réservés). Il convient également de noter une augmentation plus importante que prévu des recrutements informatiques liés au développement de COPERNIC.

Le solde entrées/sorties s'établit donc à - 2 244 ETP en 2006.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Ainsi que le prévoit la loi organique portant loi de finances, des mouvements de fongibilité asymétrique ont été mis en œuvre. Ces mouvements d'un montant total de 46,5 millions d'euros, ont revêtu trois aspects :

- d'abord un aspect technique. En effet, la pratique de la fongibilité asymétrique a permis d'une part, de corriger des erreurs d'imputation (remboursement en titre 3 d'agents mis à disposition, budgétisés en LFI en titre 2 ; versement de subventions aux mutuelles suite à la réforme des procédures de mise à disposition auprès d'organismes tiers) pour un montant de 5 M€ ;
- d'autre part, elle a consisté dans le cadre du dialogue de gestion en la mise en œuvre de la fongibilité au niveau local à hauteur de 4 M€ ;
- enfin, les économies de gestion ainsi que les crédits laissés libres d'emploi du fait de retards de recrutements (37,5 millions d'euros) ont permis aux services de financer des opérations prioritaires (remplacement du serveur des Pensions, paiement de la cotisation au GIP retraite, couverture de baux pluriannuels, avancement d'opérations immobilières et informatiques).

COUTS MOYENS PAR CATEGORIE D'EMPLOIS

En 2006, les coûts moyens indiciaires et indemnitaires par catégorie d'emplois (hors contribution employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » et hors prestations sociales) sont les suivants :

	Coût moyen d'entrée		Coût moyen de sortie	
	P.A.P. 2006	R.A.P. 2006	P.A.P. 2006	R.A.P. 2006
A +	58 543	65 759	75 489	96 846
A	35 809	31 651	48 089	50 085
B	23 720	22 790	28 619	33 803
C	19 189	21 227	22 892	26 151

Pour les A+, la différence observée s'explique en particulier par l'intégration d'une population non prise en compte pour établir les coûts moyens du PAP. Plus largement, la méthode de travail s'est affinée en particulier parce que les coûts

utilisés pour la prévision n'intégraient qu'une partie des agents de catégorie A+. De surcroît, la méthode de calcul des coûts moyens de sorties des agents est plus complète.

MESURES GENERALES

Le projet annuel de performances 2006 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur de point fonction publique de 53,711 € ; il n'intégrait pas la revalorisation de 0,5 % intervenue au 1er juillet 2006.

En gestion 2006, la masse salariale du programme s'est accrue de 73,6 M€ hors CAS Pensions (extension en année pleine des revalorisations du point intervenues en 2005 et revalorisation intervenue au 1er juillet 2006 ; extension en année pleine du point uniforme attribué en 2005 et prise en compte du point alloué au 1er novembre 2006 prévu par les accords du 25 janvier 2006 relatifs à la promotion professionnelle et à l'amélioration des carrières).

En outre, l'application dès novembre 2006 des accords du 25 janvier 2006 relatifs à la promotion professionnelle et à l'amélioration des carrières dans la fonction publique (restructuration de la catégorie C, revalorisation du 1er grade de la catégorie B et primes de sommet de grade pour les catégories A et B) a représenté une dépense de 4,85 M€, hors CAS Pensions.

MESURES CATEGORIELLES

Une enveloppe de 37,97 M€ avait été allouée au titre des mesures catégorielles; elle a permis de financer les mesures suivantes :

- la mise en œuvre d'un plan de requalification des emplois destiné à adapter la structure des emplois aux besoins du programme, valorisé à 8,45 M€ hors CAS Pensions ;
- le financement en année pleine de l'allocation complémentaire de fonction et de l'indemnité mensuelle de technicité décidées au titre de 2005, représentant 1,84 M€ (estimation) ;
- la prise en considération de la performance par un intéressement lié aux résultats (versement d'une prime de 120 € par agent, représentant 15,13 M€) ;
- mesures indemnitaires diverses pour un montant global de 10,06 M€.

Le montant total des dépenses s'élève à 35,48 M€.

GLISSEMENT – VIEILLESSE – TECHNICITE

Les personnels du programme ont connu une évolution de leur rémunération liée au GVT positif de 1,40 %.

CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

Les dépenses liées aux nouvelles cotisations se sont élevées pour le programme à 1 722,48 M€.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- 159,10 M€ au titre de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales ;
- 2,98 M€ au titre de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (FNAL) ;
- 1 551,3 M€ au titre de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » ;
- 9,1 M€ au titre de l'allocation temporaire d'invalidité.

Ces consommations sont conformes aux prévisions inscrites au PAP 2006, à l'exception de la contribution au CAS « Pensions » supérieure de 12,76 millions d'euros en raison notamment de l'effet sur l'assiette de cotisation des mesures générales précitées.

PRESTATIONS SOCIALES RELEVANT DU TITRE 2

Les prestations sociales et allocations diverses distribuées aux agents ont représenté 35,83 M€ en 2006. Elles ont notamment concerné :

- les congés de longue durée (revenu de substitution des agents en position de CLD), pour un montant de 16,11 M€ ;
- les revenus de remplacement du congé de fin d'activité, pour un montant de 12,55 M€ ;
- le capital décès, pour un montant de 4,26 M€ ;
- les accidents de service, accidents du travail et maladies professionnelles, pour un montant de 1,96 M€ ;
- les allocations pour perte d'emplois et les allocations d'invalidité temporaire pour un montant de 0,95 M€.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

Le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local » comprend deux grands projets transversaux :

- le programme Copernic.
- le programme Hélios

1/ Le programme COPERNIC

(en millions d'euros)

	Titre 3		Titre 5		Total	
Crédits hors dépenses de personnel	Prévision 2006	Réalisation 2006	Prévision 2006	Réalisation 2006	Prévision 2006	Réalisation 2006
Autorisations d'engagement	5,08	46,83	179,4	140,67	184,48	187,50
Crédits de paiement	5,08	54,86	169,5	60,82	174,58	115,68

Les crédits de fonctionnement inscrits en LFI sur cette sous-action (5,08 M€ en titre 3) correspondent aux loyers et charges dus à raison des extensions immobilières qui sont intervenues depuis 2001 pour accompagner la montée en charge des équipes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre du programme. L'imputation en gestion 2006 sur l'action Copernic de dépenses de maintenance informatique (figurant en prévision dans l'informatique DGI hors Copernic) explique l'importance des dépenses de fonctionnement constatées, soit 54,86 M€, par rapport aux crédits figurant initialement en LFI.

Les crédits d'investissement inscrits sur cette sous-action en LFI (169,50 M€ en CP) correspondent aux dépenses du programme Copernic commun à la DGI et à la DGCP, qui a pour objet de faire évoluer les systèmes d'information fiscaux de ces deux directions vers un nouveau système unique, décloisonné et partagé, centré sur l'usager via la mise en place du compte fiscal, pour les particuliers comme pour les entreprises. Les dépenses constatées sur ce titre (60,82 M€) se sont finalement révélées très inférieures aux crédits inscrits en LFI. En effet, les dépenses concernant la maintenance ont été imputées sur le titre 3 (cf. ci-dessus). D'autre part, la DGI a été contrainte de procéder à un recalage calendaire des différents projets et d'ajuster les dates de livraison des applications (notamment s'agissant de l'application unique du recouvrement RSP, pour laquelle le décalage est lié à la complexité de mise en œuvre de cette application).

Initié début 2001, le programme Copernic transforme, en la modernisant, la relation entre l'usager et l'administration fiscale. Il comporte aussi une dimension fondamentale d'amélioration et de modernisation des conditions de travail des agents de l'administration fiscale.

Depuis le lancement du programme COPERNIC, la stratégie de modernisation du système d'information fiscal consiste d'une part à échelonner de manière régulière les livraisons à forte valeur ajoutée pour les utilisateurs (usagers et agents) et d'autre part à engager une refonte profonde du SI fiscal afin de dépasser les limites actuelles (ruptures temporelles et géographiques, ruptures des identifiants, ruptures applicatives) et faciliter sa maintenance et son évolutivité.

Les acquis majeurs du programme fin 2005

En 2005, l'environnement de travail des agents de la DGI et de la DGCP a considérablement évolué avec la livraison du « Portail Agents », point d'entrée unique et personnalisé vers l'ensemble des applications et de la documentation nécessaires à l'accomplissement des missions des agents. Ce portail donne accès notamment à de nouvelles bases de données nationales que sont le compte fiscal des particuliers, le compte fiscal des professionnels et la base nationale des données patrimoniales (BNDP). Un outil décisionnel d'aide à la programmation du contrôle fiscal des particuliers (Sirius Particuliers) a également été déployé. Enfin, l'application Télé@ctes permet aux notaires de transmettre à la DGI, par liaison sécurisée, les actes simples de mutation et les demandes de renseignements. De la même manière pour les usagers, une nouvelle version du portail fiscal a été ouverte, offrant la possibilité de disposer d'une documentation personnalisée et donnant accès à de nouveaux services comme la consultation des comptes fiscaux (pour les particuliers comme pour les professionnels).

Les acquis de l'année 2006

2006 a été marqué à la fois par la livraison de nouvelles versions (évolutions, enrichissements de fonctionnalités) des applications COPERNIC déjà en place, par l'expérimentation de nouvelles applications et enfin par la première mise en production des référentiels nationaux, étape cruciale dans la refonte en profondeur du SI fiscal.

Parmi les nouvelles livraisons d'applications COPERNIC déjà en place, le compte fiscal des particuliers a été enrichi des bulletins de recoupement des tiers déclarants, la BNDP bénéficie désormais d'un taux de rafraîchissement des données quotidien et d'une historisation des informations, grâce notamment à la connexion au référentiel national des données topographiques et des compétences des services (TOPAD). Côté usagers, la téléprocédure de déclaration d'impôt sur le revenu (TéléIR) a été entièrement rénovée, avec une nouvelle ergonomie, un accès à un périmètre plus large de contribuables (primo-déclarants, cas des changements de situation familiale…), une intégration des données de la déclaration pré-remplie (DPR) et une nouvelle architecture technique, mieux dimensionnée (la campagne 2006 n'a souffert d'aucun embouteillage).
Sur le plan des nouveaux services et applications expérimentés, il est à citer deux projets liés au développement des démarches à distance : tout d'abord l'expérimentation d'un numéro unique dans l'Ain qui permet aux usagers d'accéder à l'ensemble des services de l'administration fiscale à partir d'un même numéro d'appel ; par ailleurs, l'outil GAIA, expérimenté depuis la fin 2006, qui permet aux agents de suivre et de gérer les demandes des usagers particuliers initiées par Internet (l'outil sera par la suite étendu aux demandes initiées par téléphone ou au guichet, ainsi qu'aux demandes des usagers professionnels).

Enfin, une étape majeure dans le processus de refonte en profondeur du système d'information fiscal a été franchie à la fin de 2006 : il s'agit de la livraison et de la mise en production réussie des quatre référentiels nationaux sur le nouveau site de production sécurisé : référentiel des personnes (PERS), des occurrences fiscales (OCFI), des données topographiques et des compétences des services (TOPAD2) et des obligations fiscales (R-OBF). La connexion progressive des applications de gestion à ces référentiels constitue, avec la mise en place de l'application de recouvrement, la prochaine étape majeure du programme.

Les difficultés de l'année 2006

Deux retards ont été enregistrés dans les projets COPERNIC : retard de la mise en œuvre de l'application du recouvrement RSP et décalage dans la connexion des applications d'assiette aux référentiels nationaux. Ce sont ces retards qui expliquent l'écart en 2006 entre la consommation budgétaire constatée en AE et CP – respectivement 187,5 M€ et 115,68 M€ – et les montants ouverts en AE et CP cette même année (LFI augmentée des reports de 2005) - respectivement 274,2 M€ et 209,6 M€.

2/ Le programme Hélios

(en millions d'euros)

	Titre 3		Titre 5		Total	
Crédits hors dépenses de personnel	Prévision 2006	Réalisation 2006	Prévision 2006	Réalisation 2006	Prévision 2006	Réalisation 2006
Autorisations d'engagement		29,90	15,84	8,90	15,84	38,80
Crédits de paiement	1,11	8,80	23,00	20,20	24,11	29,00
Dont crédits de paiement au titre des engagements nouveaux		*7,50*	*15,84*	*0,50*	*15,84*	*8,00*

Les consommations d'AE (8,9 M€) ont été inférieures aux prévisions en titre 5 compte tenu de la sortie progressive du mode projet. Aucun crédit n'avait été positionné en LFI sur le titre 3 pour le projet Hélios ; cependant, un montant d'AE a été engagé en 2006 à hauteur de 29,9 M€ ; l'acquisition de matériels en anticipation sur le programme 2007, l'assistance à l'exploitation (anticipation 2007 couplée à un coût supérieur lié aux extensions techniques réalisées) et l'engagement en décembre 2006 des tranches fermes des 2 marchés de tierce maintenance applicative expliquent cette consommation. La surconsommation de CP de titre 3 correspond à la prise en compte dans les coûts d'exploitation et de maintenance des extensions techniques réalisées (8,8 M€ dont 7,5 au titre des engagements nouveaux).

Le coût d'investissement total 2001-2007 précédemment estimé à 139,23 M€ dans le PAP 2006, est désormais évalué à 142,76 M€, compte tenu de la réalisation d'un nouveau programme d'extension des plates-formes matérielles et logicielles.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)	AE non affectées au 31/12/2006	AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)	CP ouverts en 2006 (**)
8 750 600 522	57 090 135	198 228 567	8 190 693 709

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005 (1)	AE engagées en 2006 (2)	**Total des engagements réalisés au 31/12/2006** (3) = (1) + (2)	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006 (4)	CP consommés en 2006 sur engagements 2006 (5)	**Total des CP consommés en 2006** (6) = (4) + (5)	**Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006** (7) = (3) - (6)
317 876 886	8 495 281 820	**8 813 158 706**	180 509 584	7 815 111 699	**7 995 621 283**	**817 537 423**

AE reportées sur 2007	CP reportés sur 2007
255 386 945	179 271 230

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.
(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Consommation de crédits de paiement (CP) sur autorisations d'engagement (AE) obtenues au titre des exercices antérieurs

Deux types de dépense sont particulièrement concernés, pour un montant total de 180,50 M€ :

- les dépenses immobilières ;
- les dépenses du titre 5 des grands projets transversaux Copernic et Hélios.

S'agissant des dépenses immobilières, il existe un décalage constant entre le montant des autorisations d'engagement prévues et la réalisation effective des travaux. Ce même phénomène existe pour les investissements informatiques et notamment les grands projets transversaux.

Consommation de crédits de paiement (CP) sur autorisations d'engagement obtenues au titre de la LFI 2006

Les crédits de personnel (titre 2) ont été consommés en AE = CP pour 6 546,40 M€.

La consommation des dépenses de fonctionnement et d'investissement (titre 3, 5 et 6) pour lesquelles il a été choisi de budgéter la totalité des AE nécessaires à l'exécution des engagements juridiques passés en 2006 et seulement les CP effectivement consommés en 2006, s'est élevée à 1 948,88 M€ en AE et 1 268,71M€ en CP.

Sur le titre 3, certains marchés conclus en 2006 ont appelé des engagements pluriannuels, par exemple les marchés de nettoyage ou d'achat de photocopieurs conclu dans le cadre de l'Agence Centrale des Achats du Minéfi, ou des marchés directionnels spécifiques.

Sur le titre 5, le décalage entre les AE et les CP concerne les dépenses immobilières et les dépenses informatiques, y compris celles autres que Copernic et Hélios. En effet, pour ces dépenses, la budgétisation en autorisations d'engagement porte sur des tranches fonctionnelles tandis que les consommations de crédits de paiement s'effectuent au rythme de réception des travaux ou livrables. Ainsi s'agissant des dépenses d'investissement informatique de la DGI, l'écart entre les AE et les CP concerne l'acquisition de matériels, les marchés d'assistance en maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre (décalage entre les commandes et l'ordonnancement des paiements compte tenu des délais de réalisation des prestations) et l'acquisition de logiciels (décalage entre la notification des marchés et le paiement des fournisseurs).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Fiscalité des grandes entreprises

	Prévision		Réalisation		
(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	47 475 608	8 442 744	45 697 526	11 128 240	**56 825 766**
Crédits de paiement	47 475 608	8 029 934	45 697 526	8 011 059	**53 708 585**

VENTILATION DES EFFECTIFS

Catégorie	Prévision en ETPT	Réalisé en ETPT
A +	14	16
A	230	563
B	289	101
C	399	127
Totaux	**932**	**807**

Les emplois affectés à l'action n°01 correspondent aux personnels de la direction des grandes entreprises (DGE) et de la direction des vérifications nationales et internationales (DVNI), affectés à 100% sur cette action.

L'écart entre PAP 2006 (932 ETPT) et RAP 2006 (807 ETPT) s'explique notamment par une modification de périmètre : en effet, les agents de divers services support (centres informatiques, directions des services fiscaux, école nationale des impôts, école nationale du cadastre, centre national de formation professionnelle, etc.) qui avaient été initialement ventilés de manière forfaitaire dans le cadre du PAP 2006, ont en fait été imputés sur l'action qui a réellement vocation à recevoir ces catégories d'emploi, à savoir l'action n° 09 "soutien".

Le PAP 2007 est en phase avec le RAP 2006 (798 ETPT prévus pour l'action n°01)

L'action 01 mobilise 0,70% du total des crédits du titre 2 du programme, soit une consommation conforme aux prévisions (0,72% prévu dans le PAP).

Pour mémoire, la DGE assure plus particulièrement le suivi des entreprises dont le chiffre d'affaire est supérieur à 400 M€ ; estimées à près de 35 000 dans le PAP 2006, ces entreprises sont au nombre de 30 000 selon les données actualisées. L'écart découle pour l'essentiel d'une modification de périmètre ; les filiales des grandes entreprises ont en effet été exclues de la comptabilisation.
Ce chiffre constitue l'un des éléments de référence utilisés dans le cadre du dialogue de gestion.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 440 744	11 095 635	8 027 934	7 989 433

Les dépenses de fonctionnement imputées sur l'action 01 ont été initiées par la direction des grandes entreprises ainsi que la direction des vérifications nationales et internationales ; les consommations se révèlent en CP très proches des crédits votés en LFI. L'écart plus important en AE s'explique par la non concomitance entre engagement et mise en paiement.

L'exécution 2006 se répartit plus précisément entre trois grands postes de dépense :
- les dépenses locatives et charges connexes rattachées constituent, avec un montant de 5,23 M€, le principal poste de dépense,
- les dépenses courantes liées aux locaux et au confort des agents (entretien des bâtiments, gardiennage, nettoyage et évacuation des déchets, etc.) rassemblent un montant de 0,91 M€,
- le solde concerne les dépenses de fonctionnement des services pour un total de 1,85 M€ (dont notamment 0,40 M€ de frais d'acquisition et d'entretien de l'informatique, 0,45 M€ de frais postaux et télécommunication ; 0,27 M€ d'électricité ; 0,21 M€ de documentations et 0,52 M€ de divers logistique).

Les autres dépenses de fonctionnement relèvent des dépenses indivises inscrites au sein de l'action soutien.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		30 605		19 626

Compte tenu de leur importance relativement faible, aucune dotation n'avait été évaluée en LFI pour les dépenses d'investissement de cette action.

Les crédits ordonnancés en 2006 correspondent à des acquisitions de divers matériels informatiques.

DÉPENSES D'INTERVENTION

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	2 000	2 000	2 000	2 000

Un montant de 2000 euros a été inscrit en LFI 2006 à la demande de la commission des finances de l'assemblée nationale ; les crédits obtenus au titre de cet amendement ont été utilisés conformément à leur objet et ont permis de financer le fonctionnement d'une association reconnue d'utilité publique.

ACTION n° 02 : Fiscalité des PME

	Prévision		Réalisation		
(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	1 714 325 452	1 388 650	1 548 247 020	64 236 203	**1 612 483 223**
Crédits de paiement	1 714 325 452	1 388 650	1 548 247 020	55 933 310	**1 604 180 330**

VENTILATION DES EFFECTIFS

Catégorie	Prévision en ETPT	Réalisé en ETPT
A +	489	171
A	8 296	8 495
B	10 439	10 764
C	14 393	10 184
Totaux	**33 617**	**29 614**

Les emplois affectés à l'action n° 02 correspondent :
- aux personnels de la direction nationale d'enquêtes fiscales (DNEF), de la direction spécialisée des impôts pour la région Ile de France et Paris (DSIP) et de l'ensemble des directions interrégionales de contrôle fiscal (DIRCOFI) affectés à 100% sur cette action ;
- et aux personnels des services opérationnels des directions des services fiscaux chargés de la gestion et du contrôle des PME. Il s'agit des personnels affectés dans les services des impôts des entreprises (SIE), les inspections de contrôle et d'expertise (ICE), les brigades départementales de vérification (BDV) et les conservations des hypothèques (CH).

Comme pour l'action n° 01 (cf. supra), l'écart entre PAP 2006 (33 617 ETPT) et RAP 2006 (29 614 ETPT) s'explique notamment par une modification de périmètre au profit de l'action n° 09 "soutien".

Le PAP 2007 est en phase avec le RAP 2006 (30 374 ETPT prévus pour l'action n°02)

L'action 02 mobilise 23,65% du total des crédits du titre 2 du programme, contre 25,97 % prévus par le PAP.

Par ailleurs, les données suivantes retracent l'activité des services ; l'actualisation des prévisions présentes dans le PAP 2006 indique dans l'ensemble une progression en termes de charge de travail.

Eléments de justification des demandes de crédits 2006	Prévision	Réalisé
Nombre d'entreprises imposées (total)	**3 801 315**	**4 044 254**
- aux bénéfices commerciaux ou à l'impôt sur les sociétés	2 517 800	2 687 011
- aux bénéfices non commerciaux	653 185	716 387
- aux bénéfices agricoles	630 330	640 856
Conditions d'imposition à la TVA	**3 613 405**	**3 795 653**
- au régime réel normal	1 183 118	1 229 331
- au régime simplifié	1 593 255	1 686 259
- au régime micro	340 592	388 005
- au régime simplifié agricole	496 440	492 058

Ces chiffres constituent l'un des éléments de référence utilisés dans le cadre du dialogue de gestion.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		62 010 936		53 791 538
Subventions pour charges de service public		12 895		
FDC et ADP prévus	*1 380 950*		*1 380 950*	

Hormis les prévisions de rattachement de fonds de concours, la LFI 2006 ne mentionnait aucun crédit de fonctionnement propre à cette action, étant donné que les dépenses correspondantes étaient le plus souvent indivises et positionnées à ce titre au sein de l'action soutien.

Cependant, en gestion 2006, la DGI a finalement opté, conformément aux prescriptions du comité interministériel d'audit des programmes, pour une imputation directe sur cette action de dépenses relevant de la direction nationale d'enquêtes fiscales (DNEF), des directions du contrôle fiscal (DIRCOFI) et de la direction spécialisée des impôts pour la région Ile de France et Paris (DSIP), ce qui explique la consommation de 53,79 M€ (CP) constatée en 2006.

Le programme 156 ne comprend pas d'opérateurs ; l'engagement d'AE à hauteur de 12 895 € en « subventions pour charges de service public » aurait dû être imputé en « Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels ».

L'écart plus important en AE s'explique par la non concomitance entre engagement et mise en paiement, en particulier pour les marchés informatiques.

Au regard de l'exécution 2006, plusieurs grands postes de dépense se distinguent :

- les dépenses locatives et charges connexes rattachées avec un montant de 10,38 M€ ;
- les dépenses courantes liées aux locaux et au confort des agents (entretien des bâtiments, gardiennage, nettoyage et évacuation des déchets, etc.) rassemblent un montant de 2,55 M€ ;
- les prestations de services diverses rassemblent un montant de 18,38 M€ ;
- le solde concerne les dépenses de fonctionnement des services pour un total de 22,48 M€ (dont notamment 7,93 M€ de frais d'acquisition et d'entretien de l'informatique, 6,64 M€ de frais postaux et télécommunication ; 1,04 M€ d'électricité et fluides ; 2,25 M€ de coûts d'impression et 4,62 M€ de divers logistique).

Les autres dépenses de fonctionnement relèvent des dépenses indivises inscrites au sein de l'action soutien.

Les fonds de concours

Le montant prévisionnel de fonds de concours inscrit dans le PAP 2006 était pour mémoire de 1 388 650 € (soit 1 380 950 € au titre des dépenses de fonctionnement et 7 700 € en dépense d'investissement) ; les montants rattachés sur l'action 02 en gestion 2006 s'élèvent à 1 764 915 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		2 043 081		2 090 985
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		169 291		50 787
FDC et ADP prévus	*7 700*		*7 700*	

La consommation de crédits sur le titre 5 de l'action 02 – pour un montant de 2,14 M€ en CP – s'inscrit dans une logique similaire à celle des dépenses de fonctionnement.

Ces crédits, qui sont donc également à rattacher aux DIRCOFI, à la DNEF et à la DSIP, se répartissent de manière plus précise entre :

- les investissements immobiliers : 0,69 M€ ;
- les investissements informatiques : 0,81 M€ ;
- les investissements mobiliers et techniques : 0,64 M€.

ACTION n° 03 : Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale

	Prévision		Réalisation		
(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	1 902 267 994	58 528 250	1 673 670 526	121 872 229	**1 795 542 755**
Crédits de paiement	1 902 267 994	58 528 250	1 673 670 526	92 288 190	**1 765 958 716**

VENTILATION DES EFFECTIFS

ETPT	Prévision 2006	Réalisé 2006
A+	377	25
A	8 407	4 089
B	12 830	12 014
C	16 980	20 072
Totaux	**38 594**	**36 200**

L'action 03 comprend des ETPT de la DGI et de la DGCP.

Les emplois affectés à l'action n° 03 correspondent, pour les 2/3 à des services de la DGI (direction nationale de vérifications de situations fiscales, SCN Impôt service, service de la documentation nationale du cadastre, inspections d'assiette et de documentation, inspections de fiscalité immobilière, brigades de contrôle et de recherche, services du cadastre des centres des impôts fonciers, brigades régionales foncières) et pour 1/3 à des services de la DGCP (majoritairement au niveau local dans les trésoreries).

Comme pour les actions n° 01 et 02 (cf. supra), l'écart entre PAP 2006 (38 594 ETPT) et RAP 2006 (36 200 ETPT) s'explique notamment par une modification de périmètre au profit de l'action n° 09 "soutien".

Pour la direction générale de la comptabilité publique, les activités opérationnelles de recouvrement sont majoritairement exercées dans les trésoreries. Parmi les 3 175 trésoreries, 2 812 participent au recouvrement fiscal, dont 261 en mode spécialisé et 2 551 en mode « polyvalent », c'est-à-dire en exerçant parallèlement les activités liées à la gestion du secteur public local (action 07). Une partie des tâches antérieurement confiées à ces trésoreries est progressivement transférée vers des unités de traitement de masse : centres d'encaissement (CE), centres de traitement des contrats de paiement appelés centres prélèvement services (CPS).

Les trésoreries générales départementales (et les éventuelles recettes des finances) exercent quant à elles des tâches opérationnelles de comptabilité et prise en charge des impôts, mais ont aussi un rôle d'animation et de soutien aux unités opérationnelles, de coordination avec les services de la DGI, de suivi des dossiers contentieux complexes, de pilotage des poursuites, et de contrôle de la redevance audiovisuelle.

Explicitation de la ventilation des ETPT de la DGCP.

	PAP 2006	RAP 2006
Fonctions opérationnelles en trésoreries (et centres de traitement de masse)	9 700	9 111
Fonctions exercées en trésoreries générales et autres structures (RF, centres informatiques, agents de poursuites, services centraux, équipes mobiles …	3 560	3 550
Totaux	**13 260**	**12 661**

Les données relatives aux unités d'œuvre indiquées dans le PAP s'appuyaient alors sur des valeurs 2004 ; l'actualisation de ces chiffres sur la base du constaté 2006 montre un volume d'activité – et donc une productivité – en hausse.

	PAP 2006	RAP 2006
Nombre d'articles de rôles	86 800 000	89 240 000
Nombre de dossiers de taxes d'urbanisme	450 000	490 000
Nombre de contrats de prélèvement (ou de télérèglement)	27 130 000	31 210 000
Nombre d'articles de rôles majorés	7 550 000	8 200 000

Les crédits de titre 2 représentent 25,57 % du total du programme contre 28,81 % prévus par le PAP.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Autorisations d'engagement		**Crédits de paiement**	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	57 500 000	119 970 311	57 500 000	90 825 725
FDC et ADP prévus	*1 021 950*		*1 021 950*	

Conformément aux prescriptions du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), les dépenses de fonctionnement de plusieurs services de la direction générale des impôts ont directement été imputées en gestion sur l'action 03 alors qu'elles avaient été budgétées sur l'action 09 dans le cadre du PAP. Il s'agit de :

- la direction nationale de vérifications de situations fiscales (DNVSF) ;
- le service de la documentation nationale du cadastre (SDNC) ;
- le SCN impôts service.

La consommation de ces 3 structures (soit 72,40 M€ en AE et 44,91 M€ en CP) explique d'abord l'écart important observé entre la prévision et l'exécution 2006 ; par ailleurs, alors que les dépenses étaient initialement prévues en AE=CP (affranchissement informatique, frais d'huissier), elle justifie également le montant des AE engagées très supérieur à celui des CP.

Trois principaux postes de dépense sont venus s'imputer sur cette action :

- un montant de 22,18 M€ concerne d'abord l'ensemble des dépenses informatiques, avec une partie importante sur l'assistance à maitrise d'œuvre ;
- les frais d'affranchissement représentent un montant de 7,28 M€ ;
- les travaux d'impression rassemblent 8,26 M€ ;
- le reste des crédits de fonctionnement soit 7,19 M€ est constitué de diverses dépenses de logistique qui ont pu être identifiées en gestion comme relevant de cette action.

Pour la DGCP, les deux grands postes de dépense sont les suivants :

L'affranchissement informatique (dépense prévisionnelle de 48,75 M€ en AE=CP)

Au titre de l'affranchissement informatique, un montant de 43,07 M€ a été ordonnancé en 2006 sur l'action 03 ; cependant ne figurent dans cette exécution que les dépenses réalisées au niveau local ; à ce montant devrait en effet s'ajouter une consommation de 10,87 M€ imputée par les services centraux sur l'action 09. La réalisation totale retraitée s'élève donc à 53,94 M€.

L'augmentation des dépenses par rapport à la prévision s'explique par la réalisation de campagnes complémentaires « Pour vous faciliter l'impôt » (PVFI) ainsi que par des campagnes d'incitation à la mensualisation des taxes d'habitation et foncière.

Les frais d'huissier (dépense prévisionnelle de 8,75 M€ en AE = CP)

Les coûts liés aux frais d'huissier se sont élevés en 2006 à 4,5 M€ en AE et 2,85 M€ en CP ; alors que la prévision de dépense était budgétée en AE=CP, l'exécution fait apparaitre un montant de 1,65 M€ d'AE supplémentaire ; cet écart s'explique par la non concomitance de l'engagement et du mandatement.

Par ailleurs, la différence entre la prévision et l'exécution doit être considérée comme optique. La DGCP a en effet signé une convention nationale le 30 novembre 2005 avec la Chambre nationale des huissiers de justice qui arrête les modalités de poursuite confiées aux huissiers de justice pour le compte du Trésor public. Sa déclinaison s'est effectuée tout au long de l'année 2006 au plan local ; sa montée en charge a donc été progressive.

Les conséquences budgétaires ne pourront être analysées qu'à l'issue d'une gestion complète dans ce nouveau cadre. En l'absence de convention signée au plan local, la charge budgétaire liée à l'exercice des poursuites par les huissiers du Trésor public a été constatée sur le titre 2 conformément au plan comptable de l'Etat. Par ailleurs, certaines dépenses accessoires liées aux frais de poursuite n'ont pas été ventilées sur l'action prévue pour la dépense principale (honoraires des huissiers de justice) mais sur l'action 09-02 (soutien hors Copernic). L'appropriation progressive par les services des règles de gestion induites par la LOLF explique enfin en partie les différences.

Les fonds de concours

Le montant prévisionnel de fonds de concours inscrit dans le PAP 2006 était de 1 028 250 € (soit 1 021 950 € au titre des dépenses de fonctionnement et 6 300 € au titre des investissements) ; les montants rattachés sur l'action 03 en gestion 2006 s'élèvent à 1 338 576 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		1 083 819		904 312
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		818 099		558 153
FDC et ADP prévus	*6 300*		*6 300*	

Aucune dépense n'avait initialement été prévue en investissement sur l'action 03 ; les crédits ordonnancés en gestion 2006 découlent comme sur le titre 3 de la décision d'imputer des dépenses pour la DNVSF, le SCN Impôts services et le SDNC.

La consommation correspond à des investissements informatiques (1,05 M€) ainsi que dans une moindre mesure mobiliers et techniques (0,41M€).

ACTION n° 04 : Fiscalité des marchandises et des moyens de transport

	Prévision		Réalisation		
(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	50 092 188	0	44 964 520	0	**44 964 520**
Crédits de paiement	50 092 188	0	44 964 520	0	**44 964 520**

VENTILATION DES EFFECTIFS

ETPT	Prévision 2006	Réalisé 2006
A+	43	43
A	59	60
B	318	342
C	364	324
Totaux	**784**	**769**

Ces emplois correspondent aux agents de la DGDDI se consacrant uniquement à des tâches comptables c'est-à-dire les agents en postes dans les recettes régionales ou affectés aux services de caisse des bureaux de douane.

L'action 04 mobilise 0,69 % du total des crédits du titre 2 du programme, contre 0,76 % prévus par le PAP.

ACTION n° 05 : Gestion financière de l'État hors fiscalité

	Prévision		Réalisation		
(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	445 329 524	25 210 000	464 462 555	21 930 513	**486 393 068**
Crédits de paiement	445 329 524	25 210 000	464 462 555	21 196 529	**485 659 084**

VENTILATION DES EFFECTIFS

ETPT	Prévision 2006	Réalisé 2006
A+	168	186
A	1 476	2 125
B	3 179	3 073
C	4 028	3 669
Totaux	**8 851**	**9 053**

Cette action comprend des ETPT de la DGI et de la DGCP.
Pour la DGI, l'affectation des ETPT à cette action a été effectuée sur la base de l'enquête annuelle destinée à apprécier l'activité des services par type d'usagers ; il ressort que les structures suivantes travaillent à la gestion financière de l'Etat hors fiscalité :

- les brigades domaniales ;
- les centres informatiques.

Le nombre d'ETPT travaillant pour la gestion financière de l'Etat hors fiscalité en 2006 s'élève à 1 422 ETPT.

S'agissant de la DGCP, l'action s'appuie sur l'exercice de 4 métiers, tous liés de la gestion financière de l'Etat. Ces métiers s'exercent majoritairement dans les trésoreries générales. La seule exception notable concerne le

recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires, qui s'exerce majoritairement dans les trésoreries (1 trésorerie par département dont les 25 plus importantes en mode purement spécialisé).

ETPT	Prévision 2006	Réalisé 2006
Recouvrement de recettes non fiscales de l'Etat	2 346	2 259
dont recouvrement des amendes	1 420	1 381
dont recouvrement de produits divers	926	878
Dépenses de l'Etat (inclus contrôle financier déconcentré et paye des agents de l'Etat, mais hors paiement des pensions)	3 150	3 185
Comptabilité de l'Etat	1 340	1 639
Prestations d'expertise économique et financière	540	548
Totaux	**7 376**	**7 631**

La conduite des chantiers comptables de l'année 2006 (mise en place des référentiels comptables liés à la LOLF, bilan d'ouverture, renforcement du contrôle interne et de la qualité comptable) a nécessité une mobilisation d'ETPT un peu supérieure à la prévision.

Les données suivantes retracent l'activité des services :

Unités d'œuvre de référence pour les métiers de recouvrement non fiscal	Prévision 2006	Réalisé 2006
Nombre de titres de produits divers	980 000	710 000
Nombre d'amendes et condamnations pécuniaires	10 980 000	11 275 000

Unités d'œuvre les plus significatives pour le métier « dépenses »	Prévision 2006	Réalisé 2006
Nombre de factures de dépenses déconcentrées de l'Etat	14 795 000	14 990 000
Nombre annuel de virements de paye Etat	27 200 000	26 620 000

Les crédits de titre 2 représentent 7,09 % du total du programme contre 6,75 % prévus par le PAP.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 750 000	21 799 822	22 750 000	20 812 357
FDC et ADP prévus	*2 460 000*		*2 460 000*	

Frais d'affranchissement informatique (dépense prévue PAP 2006 : 5,25 M€ en AE = CP)

Les consommations sont conformes aux prévisions, avec 5,22 M€ en AE et en CP.

Frais d'huissiers de justice (dépense prévue PAP 2006 : 17,5 M€ en AE = CP)

La consommation, en retrait par rapport aux prévisions, s'établit en 2006 à 10,02 M€ en AE et 9,88 M€ en CP. L'écart de 0,14 M€ entre AE et CP s'explique par la non concomitance de l'engagement juridique et du mandatement.

La différence cependant n'est qu'apparente ; la situation en gestion est en effet similaire à celle rencontrée pour l'action 03 et découle notamment de la mise en place progressive du dispositif prévu dans la convention nationale, conclue le 30 novembre 2005 avec la Chambre nationale des huissiers de justice. Par ailleurs, certaines dépenses

accessoires liées aux frais de poursuite ont été ventilées directement sur l'action Soutien hors Copernic, alors qu'elles concernent bien l'action 03.

Crédits de fonctionnement de la DNID

Conformément aux prescriptions du comité interministériel d'audit des programmes, la DGI a finalement opté en gestion 2006 pour intégrer les coûts de fonctionnement de la direction nationale d'interventions domaniales (DNID).

Les dépenses ordonnancées à ce titre s'élèvent à 5,04 M€ en AE et 3,36 M€ en CP et se répartissent entre les postes de dépense suivants :
- dépenses locatives et charges connexes (dont taxes foncières) : 2,16 M€ ;
- entretien des bâtiments (entretien, nettoyage, gardiennage) : 0,18 M€ ;
- acquisition et entretien de l'informatique : 0,14 M€ ;
- divers prestations de services : 0,28 M€ ;
- autres dépenses de logistique (documentations, téléphonie, affranchissement , etc) : 0,60 M€.

Autres crédits ordonnancées sur l'action 05

Un montant de 1,5 M€ d'AE et 2,4 M€ en CP a par ailleurs été imputé sur cette action alors que ces dépenses relevaient de l'action soutien. Il s'agit de dépenses relatives à la Polynésie française et aux trésoreries placées auprès des ambassades de France de Côte d'Ivoire et d'Italie (pour l'essentiel, coûts de location et d'entretien des locaux).

Les fonds de concours

Le montant prévisionnel de fonds de concours inscrit dans le PAP était de 2 460 000 € ; les montants rattachés sur l'action 05 en gestion 2006 s'élèvent à 1 280 556 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		130 691		384 172

Aucun crédit d'investissement n'a été budgété en LFI sur cette action ; les montants ordonnancés relèvent en partie des dépenses de la DNID (les 73 K€ en AE et 173 K€ en CP concernent des immobilisations immobilières) ; le solde des crédits, soit 58 K€ en AE et 211 K€ en CP, sont des erreurs d'imputation (action 09).

ACTION n° 06 : Gestion des pensions

	Prévision		Réalisation		
(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	58 269 409	7 741 669	56 167 489	5 701 497	**61 868 986**
Crédits de paiement	58 269 409	7 741 669	56 167 489	5 023 235	**61 190 724**

VENTILATION DES EFFECTIFS

ETPT	Prévision 2006	Réalisé 2006
A+	9	9
A	101	118
B	431	432
C	584	561
Totaux	**1 125**	**1 120**

Explicitation de la ventilation des ETPT de l'action.

ETPT	Prévision 2006	Réalisé 2006
Fonctions exercées dans les centres régionaux des pensions	565	558
Fonctions exercées dans les autres structures de la DGCP	118	143
Fonctions exercées au Service des pensions	442	419
Totaux	**1 125**	**1 120**

Le service des Pensions concède les pensions retraite, d'invalidité (civile et militaire) et les allocations temporaires d'invalidité, pour les agents de l'Etat ou leurs ayants droits (conjoints, enfants).
Les tâches exercées dans les 27 centres régionaux des pensions (CRP) du Trésor public concernent la mise en paiement (et la liquidation de certains droits annexes) des pensions concédées par le service des pensions, ainsi que le paiement d'émoluments liquidés par les directions interrégionales des Anciens Combattants et par la Grande Chancellerie de la légion d'honneur.
Les autres ETPT de la DGCP correspondent pour partie à des fonctions de soutien au métier (informaticiens dédiés par exemple), mais aussi à des tâches spécifiques au réseau de la trésorerie générale pour l'étranger (paiement de pensions dites « cristallisées »).

Les flux de référence indiqués dans le PAP 2006 pour les CRP concernaient l'année 2004 ; ces données, actualisées pour 2006, montrent dans l'ensemble une nette augmentation de l'activité au regard du nombre de dossiers de pension traités (+ 6,47%) :

ETPT	2004 (PAP 2006)	2006 (RAP 2006)
pensions de retraite civiles et militaires	2 007 000	2 106 000
pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre	381 000	351 000
autres émoluments	1 493 000	1 615 000
dossiers de retraites additionnelles de la fonction publique	Sans objet	60 000
Totaux	**3 881 000**	**4 132 000**

L'action 06 représente 0,86 % du total des crédits de titre 2 du programme contre 0,88 % prévus par le PAP.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Autorisations d'engagement		**Crédits de paiement**	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 741 669	5 247 559	7 741 669	4 569 297

Pour la DGCP, les dépenses autres que de titre 2 ayant fait l'objet d'une budgétisation directe sur cette action concernaient l'affranchissement informatique à hauteur, en prévision, de 6 millions d'euros en AE=CP ; l'exécution fait apparaitre sur ce poste de dépense, une consommation de 3,32 M€ en AE et de 3,20 M€ en CP. Cette diminution apparente s'explique principalement par une imputation sur l'action 09-02 (soutien hors Copernic) d'une partie des dépenses. Par ailleurs, l'écart de 120 K€ entre AE et CP s'explique par la non concomitance de l'engagement juridique et du mandatement.

Pour le Service des Pensions, la consommation 2006 s'élève à 1,93 M€ en AE et 1,37 M€ en CP et se ventile comme suit :
- fonctionnement courant (546 K€ en AE et 519 K€ en CP)
- informatique (233 K€ en AE et 163 K€ en CP)
- au sein des dépenses immobilières, 586 972 € ont été consommés au titre des loyers budgétaires, soit un montant conforme aux prévisions. Par ailleurs, 559 K€ d'AE ont été engagés sur les baux de La Rochelle et 96 K€ consommés. L'écart entre AE et CP correspond à une régularisation pour les baux pluriannuels antérieurs à 2006. La prise en charge de ce coût, non prévu en LFI, a été rendu possible grâce à un mouvement de fongibilité asymétrique.

Enfin, la participation du service des Pensions au GIP « info retraite » avait été prévue sur le titre 3 pour 220 000 € ; cette subvention a été versée en gestion depuis le titre 6.

DÉPENSES D'INTERVENTION

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		453 938		453 938

Un montant de 220 K€ avait initialement été prévu en titre 3 pour la participation du service des Pensions au fonctionnement du GIP « info retraite » ; la subvention a cependant été versée, conforment au plan comptable de l'Etat, sur le code PCE « 654131 Transferts directs aux groupements d'intérêt public (GIP) - Fonctionnement ou non différenciés » et relève donc du titre 6.

Par ailleurs, la quote-part du service des Pensions a été revalorisée et s'établit en 2006 à 453 938 € en AE = CP. Un mouvement de fongibilité asymétrique a permis d'assumer le financement de ce surcoût.

ACTION n° 07 : Gestion financière du secteur public local hors fiscalité

	Prévision		Réalisation		
(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	1 238 362 446	27 750 000	1 253 123 254	13 318 621	**1 266 441 875**
Crédits de paiement	1 238 362 446	27 750 000	1 253 123 254	12 929 458	**1 266 052 712**

VENTILATION DES EFFECTIFS

ETPT	Prévision 2006	Réalisé 2006
A+	31	52
A	4 349	4 495
B	8 530	9 239
C	13 267	12 383
Totaux	**26 177**	**26 169**

Symétriquement à l'action 05 Gestion financière de l'Etat hors fiscalité, l'action 07 s'appuie sur l'exercice de 4 métiers pour le compte des partenaires du secteur public local (collectivités territoriales, hôpitaux, établissements médico-sociaux, offices d'HLM). Ces métiers s'exercent très majoritairement dans les unités opérationnelles que sont les trésoreries. Plus de 2 800 trésoreries exercent des missions pour le compte du secteur public local, dont 597 en mode spécialisé et près de 2 290 en mode polyvalent. Les services des trésoreries générales assurent principalement un rôle de soutien et d'animation des unités de base, ainsi qu'un rôle opérationnel en matière de contrôle administratif des comptes des petites collectivités.

Le découpage par métier des ETPT propres à cette action est le suivant :

ETPT	Prévision 2006	Réalisation 2006
Recouvrement des produits locaux (recettes non fiscales émises par les collectivités locales)	9 500	9 577
Dépenses du secteur public local	9 117	9 171
Comptabilité du secteur public local	5 560	5 407
Prestations d'expertise et d'appui au secteur public local	2 000	2 014
Totaux	**26 177**	**26 169**

Les flux d'activité significatifs sont les suivants ; la dernière année connue est 2005, car à la différence des unités d'œuvre des autres actions, celles qui se rapportent au secteur public local ne sont connues qu'en juin N+1 :

	2003	2004	2005
Nombre de débiteurs de titres de recettes	98 480 000	101 500 000	104 040 000
Nombre de dépenses du secteur public local payées			
- dépenses de paye	38 840 000	39 620 000	40 225 000
- autres dépenses	69 480 000	71 810 000	74 115 000

L'action 07 mobilise 19,14 % du total des crédits du titre 2 du programme, contre 18,76 % prévus par le PAP.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Autorisations d'engagement		**Crédits de paiement**	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 750 000	13 188 967	23 750 000	12 854 567
FDC et ADP prévus	*4 000 000*		*4 000 000*	

Un montant de 15 M€ avait été inscrit en prévision au titre des affranchissements informatiques ; la consommation 2006 s'élève à 7,14 M€ en AE = CP ; cette diminution apparente s'explique principalement par l'imputation d'une partie de ces dépenses sur l'action 09-02 (soutien hors Copernic).

Concernant les frais d'huissier (8,75 M€ prévus en AE =CP), là encore la consommation apparait en deçà des prévisions avec montant liquidé de 5,92 M€ en AE et 5,63 M€ en CP. Cet écart doit être considéré comme optique et trouve sa justification d'une part dans l'application progressive de la convention nationale conclue le 30 novembre 2005 avec la Chambre nationale des huissiers de justice, et d'autre part dans le paiement sur l'action 09 de certaines dépenses accessoires liées aux frais de poursuite (cf. commentaires sur les actions 03 et 05).

L'écart de 0,29 M€ entre AE et CP s'explique enfin par la non concomitance de l'engagement juridique et du mandatement.

Le solde des crédits (134 K€ en AE et 83 K€ en CP) s'explique par des erreurs d'imputation (trésorerie auprès de l'ambassade de France en Chine) pour des montants qui concernent l'action 09.

Les fonds de concours

Le montant prévisionnel de fonds de concours inscrit dans le PAP était de 4 000 000 € ; les montants rattachés sur l'action 07 en gestion 2006 s'élèvent à 3 919 324 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		121 654		74 891

Aucune dépense n'avait été budgétée en investissement sur l'action 07 ; les montants mis en paiement (122 K€ en AE et 75 K€ en CP au titre d'immobilisations immobilières) correspondent à des erreurs d'imputation et concernent l'action 09.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Prêts et avances		8 000		

Aucune dépense n'avait été budgétée au titre des dépenses d'opérations financières sur le programme 156 ; l'engagement d'un montant de 8 000 € correspond à une erreur d'imputation.

ACTION n° 08 : Gestion des fonds déposés

	Prévision		Réalisation		
(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	72 813 585	0	68 518 361	483 551	**69 001 912**
Crédits de paiement	72 813 585	0	68 518 361	422 712	**68 941 073**

VENTILATION DES EFFECTIFS

ETPT	Prévision 2006	Réalisé 2006
A+	3	5
A	222	228
B	607	528
C	763	724
Totaux	**1 595**	**1 485**

Au sein du réseau du trésor public, les activités opérationnelles correspondant à cette action sont très majoritairement exercées dans les trésoreries générales, qu'il s'agisse des activités de préposé de la Caisse des dépôts et consignations ou des services offerts aux titulaires de comptes de dépôts de fonds au Trésor (établissements publics nationaux et locaux, régisseurs d'Etat ou du secteur local). Le partage des effectifs entre ces deux activités est le suivant :

ETPT	Prévision 2006	Réalisation 2006
Activités de préposé de la Caisse des dépôts et consignations	920	863
Activités de dépôts de fonds au Trésor (DFT)	675	622
Totaux	**1 595**	**1 485**

Le nombre prévisionnel de comptes des clientèles CDC (comptes à vue) était de 50 700 à côté de 26 000 comptes des clientèles titulaires d'un compte DFT (dépôts de fonds au trésor). Les données 2006 actualisées aboutissent respectivement à 52 250 et 35 000 comptes. La différence provient notamment du fait que les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) sont désormais dotés d'un compte DFT pour chacun, alors qu'auparavant ils avaient des comptes "groupés".

L'action 08 mobilise 1,05 % du total des crédits du titre 2 contre 1,10 % prévus par le PAP.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Autorisations d'engagement		**Crédits de paiement**	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		483 551		422 712

Aucune dépense de fonctionnement n'avait été prévue en LFI sur l'action 08 ; les crédits ordonnancés correspondent aux frais d'affranchissement informatique, pour lesquels le principe d'une ventilation entre les actions politiques avait été retenu.

Le regroupement sur un seul site (51 - Châlons-en-Champagne) des éditions de relevés de comptes a permis de passer en affranchissement informatique en remplacement du système d'affranchissement géré au sein de chaque trésorerie générale.

L'écart de 60 839 € entre AE et CP s'explique par la non concomitance de l'engagement juridique et du mandatement.

ACTION n° 09 : Soutien

	Prévision		**Réalisation**		
(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	1 073 184 754	1 579 000 159	1 391 545 257	1 710 214 458	**3 101 759 715**
Crédits de paiement	1 073 184 754	1 370 726 969	1 391 545 257	1 253 420 282	**2 644 965 539**

VENTILATION DES EFFECTIFS

	ETPT Action 09		Sous action 01 *Soutien Copernic*		Sous-action 02 *Soutien autre que Copernic*	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
A+	782	1 414	25	23	757	1 391
A	5 204	8 158	304	265	4 900	7 893
B	5 635	6 001	17	20	5 618	5 981
C	8 245	9 715	19	40	8 226	9 675
Totaux	**19 866**	**25 288**	**365**	**348**	**19 501**	**24 940**

Le nombre d'ETPT de la DGCP sur l'action soutien (5 782) est proche des prévisions (5 942 prévu au PAP 2006). L'augmentation du nombre d'ETPT sur l'action "soutien" est expliquée par la variation des effectifs DGI hors Copernic.

Les agents DGI affectés en gestion 2006 sur la sous action "soutien autre que Copernic" sont :

- au sein des DSF : les services de direction, l'inspection principale de direction et une large partie de l'encadrement ;
- la direction des résidents à l'étranger et des services généraux ;
- les établissements de formation (école nationale des impôts, école nationale du cadastre et centre national de formation professionnelle) ;
- les centres de services informatiques pour la part qui n'a pas pu être affectée directement sur les autres actions (affranchissement informatique) ;
- les délégations inter régionales ;
- les services centraux.

Or dans le PAP 2006, n'étaient pris en compte que les agents des services de direction et l'inspection principale de direction (au sein des DSF), les délégations interrégionales et les services centraux.

La variation 2006/2007 s'explique donc principalement par une différence de périmètre : les agents de divers services "support" (au sein des DSF, des établissements de formation, des centres de services informatiques) qui avaient été ventilés de manière forfaitaire, dans le PAP 2006, dans les actions auxquelles concourt la DGI (actions n°01, 02 et 03) et qui en fait été imputés sur l'action "soutien".

La PAP 2007 est en phase avec cette répartition (22 960 ETPT pour l'action n°09).

Compte tenu de ces différentes évolutions de périmètre, l'action 09 a mobilisé en 2006 21,25% du titre 2 contre une prévision initiale de 16,26%.

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 121 064 995	1 301 510 531	975 560 263	979 867 803
Subventions pour charges de service public		101 998		
FDC et ADP prévus	*20 500*		*20 500*	

La **sous-action *soutien Copernic*** accueille les crédits nécessaires au fonctionnement du SCN Copernic, soit (5,08 M€ en AE et en CP votés en LFI) ; ce montant correspond aux loyers et charges dus à raison des extensions

immobilières qui sont intervenues depuis 2001 pour accompagner la montée en charge des équipes de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre du programme.

L'imputation sur l'action Copernic en gestion 2006 de dépenses de maintenance informatique (figurant en prévision dans l'informatique DGI hors Copernic) explique l'importance des dépenses de fonctionnement constatées sur cette sous-action (54,86 M€).

Un montant de 55,65 M€ en AE et 5,86 M€ en CP a par ailleurs été rattaché à la sous action Copernic alors qu'il relevait de la sous action Soutien hors Copernic ; il s'agit pour l'essentiel de dépenses immobilières.

Les dépenses de fonctionnement, rattachées à la **sous-action *soutien hors Copernic*** relèvent de la notion de dépenses indivises, c'est-à-dire de dépenses partagées entre plusieurs actions sans qu'il soit possible d'effectuer une affectation directe à une action de politique publique.

Compte tenu du volume de crédits du programme 156, les erreurs d'imputation relevées sur plusieurs actions ne modifient pas substantiellement ni le niveau ni la structure de la dépense ; il a été décidé à cet égard de ne pas retraiter l'exécution.

Le tableau suivant reprend les quatre grands postes de dépenses identifiés lors du PAP 2006 et indique les réalisations 2006.
Les valeurs absolues constatées peuvent apparaître sensiblement différentes des prévisions : cela est principalement dû aux nouvelles règles d'imputation qui ont conduit à comptabiliser en dépenses d'investissement des opérations qui avaient initialement été justifiées au titre des crédits de fonctionnement.
En revanche, les valeurs exprimées en pourcentages font apparaître une structuration des dépenses conforme aux prévisions du PAP 2006.

Eléments de justification des crédits	PAP 2006	Réalisé 2006
Montant total inscrit en AE	**1 115 984 995**	**1 199 028 167**
Montant total inscrit en CP	**970 480 263**	**919 155 746**
1/ frais de structure	43,00 %	40,95 %
dont loyers budgétaires	*9 499 540*	*9 454 212*
Montant inscrit en CP	417 306 513	376 400 779
2/ accomplissement des missions	41,00 %	45,64 %
Montant inscrit en CP	397 896 908	419 479 628
3/ moyens de fonctionnement	11,50 %	9,77 %
Montant inscrit en CP	111 605 230	89 783 376
4/ Divers	4,50 %	3,64 %
Montant inscrit en CP	43 671 612	33 491 966

Le programme 156 ne comprend pas d'opérateurs ; l'engagement d'AE à hauteur de 101 998 € en « subventions pour charges de service public » aurait dû l'être en « Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels ».

Globalement, les dépenses indivises s'articulent autour de 4 grands thèmes :

1) frais de structure : ces coûts correspondent aux loyers et charges connexes (134,72 M€), aux frais d'entretiens et de nettoyages (102,37 M€), aux taxes foncières (13,13 M€), aux dépenses d'acquisition et d'entretien des mobiliers (73,02 M€) et aux fluides (43,71 M€).
Enfin, dans le cadre de l'expérimentation des loyers budgétaires en gestion 2006, portant sur les immeubles domaniaux de la DGI et DGCP situés dans les départements de la Seine et Marne, de l'Essonne, de la Loire Atlantique ainsi que dans la région centre, un montant de 9,45 M€ a été mis en paiement.

2) accomplissement des missions : affranchissement (158,95 M€), acquisitions et entretiens de matériels informatiques et de logiciels, notamment Hélios (154,02 M€), coût des réseaux de télécommunication et d'internet (57,82 M€), frais d'huissier et de justice (32,12 M€) et enfin travaux d'impression (16,57 M€).

Au cours de la gestion et à la suite d'erreurs d'imputation, une partie des dépenses initialement inscrites sur les actions de politiques publiques, a finalement été ordonnancée sur l'action 09 ; ces crédits, qui concernent l'affranchissement informatique et des frais d'huissier, expliquent la part relativement plus importante de ce bloc de dépense, au regard des prévisions.

3) moyens de fonctionnement : il s'agit des frais de déplacement des agents (41,03 M€), des stages et formations (23,07 M€), des fournitures et divers logistiques (19,74 M€) et de la documentation et des abonnements (5,94 M€).

4) divers : études et honoraires (20,38 M€), subventions aux œuvres sociales, dont mutuelles (11,41 M€), contributions aux fonds inter fonction-publique en faveur des personnes handicapées (1,70 M€).

Les fonds de concours et attributions de produit

Le montant prévisionnel de fonds de concours inscrit dans le PAP était de 400 500 € (soit 20 500 € au titre des dépenses de fonctionnement et 380 000 € au titre des investissements) ; les montants rattachés sur l'action 09 en gestion 2006 s'élèvent à 757 597 €.

Cet écart s'explique par la difficulté d'évaluer les cessions réalisées par les services déconcentrées du Trésor ; en effet, l'attribution de produit concernée ne se limite plus aux ventes de matériels informatiques mais concerne également tous types de biens mobiliers appartenant à l'Etat.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	210 035 664	207 665 294	183 077 206	175 573 408
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat	247 419 000	200 910 383	211 609 000	97 846 271
FDC et ADP prévus	*380 000*		*380 000*	

Sous-action « Autres que Copernic »

Par rapport aux crédits votés, les différences s'expliquent à la fois par les nouvelles règles d'imputation comptable (distinction entre investissement et fonctionnement) et par les choix opérés par les gestionnaires lors des passations de marchés de bons de commande. La consommation 2006 s'établit à 267,91 M€ en AE et 212,60 M€ en CP.

Les investissements hors Copernic concernent 4 principaux blocs de dépense :

- les investissements immobiliers d'abord, avec 94,18 M€ ;
- les investissements informatiques, avec notamment le projet Hélios, sont le second poste (88,13 M€) ;
- les investissements mobiliers et techniques (voitures, matériels, etc.) rassemblent 27,58 M€ ;
- les investissements en matière de télécommunication occupent enfin une place marginale avec 2,71 M€.

Sous-action Copernic

Les crédits d'investissement inscrits sur cette sous-action en LFI (169,50 M€ en CP) correspondent aux dépenses du programme Copernic commun à la DGI et à la DGCP, qui a pour objet de faire évoluer les systèmes d'information fiscaux de ces deux directions vers un nouveau système unique, décloisonné et partagé, centré sur l'usager via la mise en place du compte fiscal, pour les particuliers comme pour les entreprises

Les dépenses constatées (60,82 M€) sur ce titre se sont finalement révélées très inférieures aux crédits inscrits en LFI. En effet, les dépenses concernant la maintenance ont été imputées sur le titre 3. D'autre part, la DGI a été contrainte de procéder à un recalage calendaire des différents projets et à ajuster les dates de livraison des applications (notamment s'agissant de l'application unique du recouvrement RSP, pour laquelle le décalage est lié à la complexité de mise en œuvre de cette application).

Une justification plus précise des crédits figure dans la rubrique « grands projets transversaux ».

DÉPENSES D'INTERVENTION

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		13 452		
Transferts aux collectivités territoriales	80 000	12 800	80 000	132 800

L'alinéa 1er de l'article 65 de la loi du 11 juillet 2001 relative à Mayotte dispose en effet qu'à compter du 1er janvier 2002, l'Etat prend progressivement en charges les dépenses de matériel, de loyers de fonctionnement et d'équipement des services qui relèvent de sa compétence. En application de cette loi, afin de rembourser à cette collectivité le coût des missions régaliennes exercées par les services locaux des impôts, une subvention de 80 000 € a été inscrite sur le budget du titre 6 de la DGI. Aucune dépense n'est intervenue à ce titre pour l'année 2006, compte tenu de l'avance opérée fin 2005 au profit de la collectivité de Mayotte pour un montant de 160 000 €.

Les consommations 2006 correspondent à une dépense qui n'avait pas été identifiée comme telle dans le PAP 2006 : il s'agit des subventions aux collectivités locales relatives à l'équipement de 1000 terminaux de paiement électronique (TPE) conformément à une décision ministérielle d'imputation du 30 janvier 2006.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)					114 893	
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux					**114 893**	

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le programme 156 ne comprend pas d'opérateurs ; les engagements d'AE en « subventions pour charges de service public » à hauteur de 12 895 € sur l'action 02 et de 101 998 € sur l'action 09 auraient dû l'être en « Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels ».

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts *a posteriori* a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.

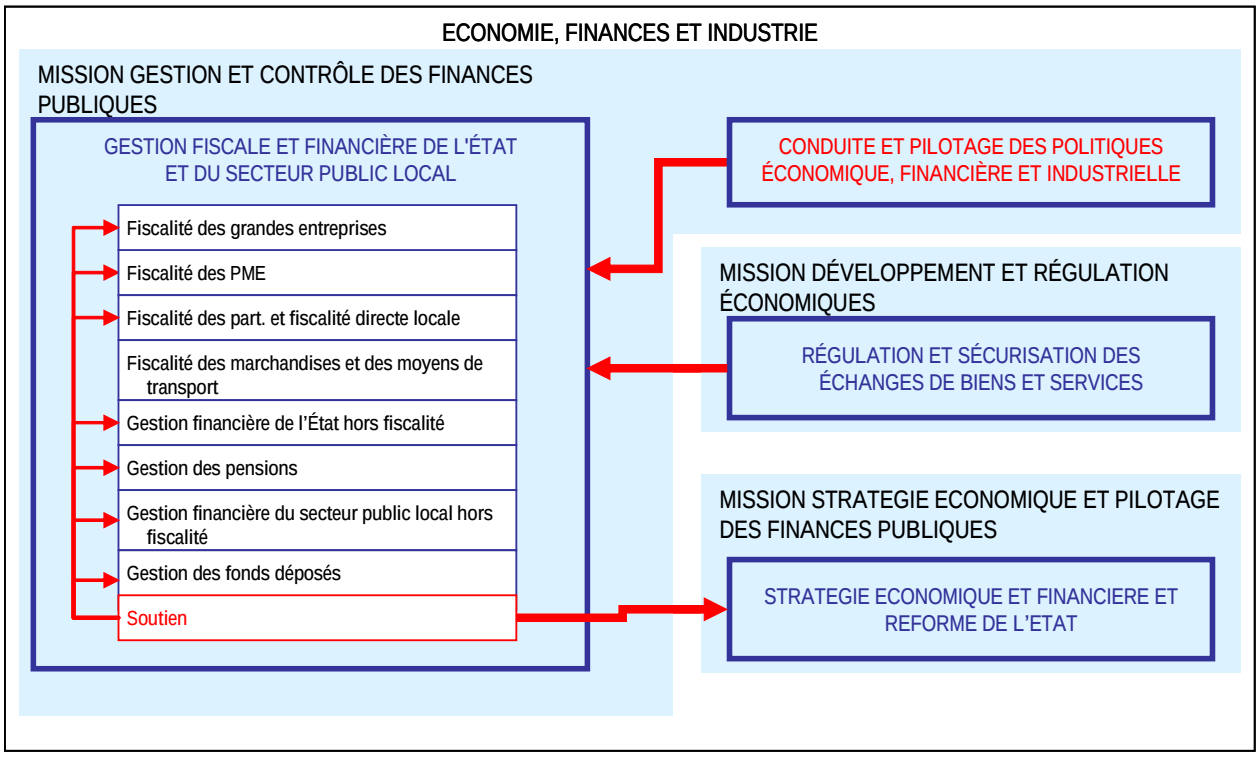

VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Fiscalité des grandes entreprises	55 505 542	75 705 098	78 560 557
Fiscalité des PME	1 715 714 102	2 444 383 870	2 536 607 140
Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 960 796 244	2 774 128 588	2 877 061 792
Fiscalité des marchandises et des moyens de transport	50 092 188	50 092 188	66 968 696
Gestion financière de l'État hors fiscalité	470 539 524	643 922 817	666 535 695
Gestion des pensions	66 011 078	77 039 832	90 038 069
Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 266 112 446	1 729 912 204	1 796 020 188
Gestion des fonds déposés	72 813 585	104 313 911	108 275 438
Soutien	2 443 911 723	201 997 924	208 540 165
Total	**8 101 496 432**	**8 101 496 432**	**8 428 607 740**

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION

Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Fiscalité des grandes entreprises	53 708 585	+26 768 218	80 476 803	+4 771 705	
Fiscalité des PME	1 604 180 330	+888 320 463	2 492 500 793	+48 116 923	
Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 765 958 716	+885 956 007	2 651 914 723	-122 213 865	
Fiscalité des marchandises et des moyens de transport	44 964 520	0	44 964 520	-5 127 668	
Gestion financière de l'État hors fiscalité	485 659 084	+190 340 784	675 999 868	+32 077 051	
Gestion des pensions	61 190 724	+12 242 632	73 433 356	-3 606 476	
Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 266 052 712	+458 913 736	1 724 966 448	-4 945 756	
Gestion des fonds déposés	68 941 073	+25 783 259	94 724 332	-9 589 579	
Soutien	2 644 965 539	-2 488 325 099	156 640 440	-45 357 484	
Total	**7 995 621 283**	**0**	**7 995 621 283**	**-105 875 149**	

L'action « Soutien » du programme « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local» regroupe trois types de dépenses de natures très différentes :

- les dépenses correspondant à des fonctions transversales qui participent indirectement à la mise en œuvre de l'ensemble des actions (fonctions d'état-major et de pilotage transversal des services, des fonctions d'audits et de contrôles internes, de gestion des ressources humaines, de gestion des moyens et de la logistique, et de toutes autres fonctions transversales de nature voisine, dont l'exercice ne relève pas directement des actions de politique publique conduites par les réseaux de la DGI et de la DGCP).

- l'ensemble des dépenses indivises mises en œuvre dans les réseaux de la DGI et de la DGCP sur les titres 3 et 5, (dépenses liées aux locaux, au fonctionnement des services, aux frais de justice ou aux dépenses informatiques). Les possibilités d'affectation directe des dépenses en cause sur une seule action de politique étant par construction limitées dans de tels réseaux, les dépenses indivises représentent de ce fait une part importante des moyens des titres 3 et 5 du programme. Dès lors, et afin d'assurer toute la lisibilité et la transparence requises, ces dépenses font l'objet d'une identification spécifique par le biais d'une sous-action, leur ventilation analytique étant assurée en comptabilité d'analyse des coûts.

- les dépenses du programme COPERNIC, commun à la DGI et la DGCP, transversal aux trois premières actions du programme relatives à la fiscalité et qui a pour objectif de faire évoluer les systèmes d'information fiscaux de ces deux directions vers un nouveau système unique, décloisonné et partagé, centré sur l'usager via la mise en place du compte fiscal, pour les particuliers comme pour les entreprises.

Ces dépenses de soutien interne sont ventilées dans les actions du programme « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local » selon les modalités suivantes :

Les dépenses des personnels exerçant des fonctions transversales de soutien sont ventilées au prorata des effectifs constatés en gestion 2006 sur les différentes actions, en ce qui concerne le réseau de la DGCP.
Pour la DGI, il s'agit d'une « clé composite » qui résulte de l'application de grilles d'activité (qui permet d'affecter une partie des services de direction des DSF et une partie des centres de service informatique), de l'affectation des élèves à la sortie de l'Ecole nationale des impôts et des effectifs ETPT par action pour les autres services.

Les dépenses indivises du réseau de la DGCP font l'objet de différents modes de ventilation selon leur nature :
- selon des clés spécifiques, fondées sur une analyse de la répartition constatée en 2004: il s'agit des dépenses informatiques, des frais d'imprimés, d'affranchissement courant et de frais de poursuites ;
- pour la partie restante, au prorata des effectifs entre les différentes actions de la DGCP.

Les dépenses indivises du réseau de la DGI ont été réduites autant que possible par des imputations directes sur les actions en gestion (services « mono-action », affranchissement informatique…). De faibles montants provenant de directions « mono-action » ont été réimputés directement sur l'action de politique correspondante. Les autres sommes ont été réparties au prorata des effectifs entre les différentes actions de la DGI.

La partie résiduelle de l'action soutien du programme correspond aux dépenses liées à COPERNIC .

ANALYSE DES RÉSULTATS

La ventilation interne des dépenses polyvalentes au prorata des dépenses imputées à chaque action parait pertinente et les écarts constatés entre la prévision et l'exécution s'expliquent en gestion mais ne sont pas imputables à des évolutions des modalités de déversements.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Fiscalité des grandes entreprises	80 476 803	+1 917 799	82 394 602	+3 834 045	
Fiscalité des PME	2 492 500 793	+70 376 325	2 562 877 118	+26 269 978	
Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	2 651 914 723	+80 950 412	2 732 865 135	-144 196 657	
Fiscalité des marchandises et des moyens de transport	44 964 520	+16 091 685	61 056 205	-5 912 491	
Gestion financière de l'État hors fiscalité	675 999 868	+18 454 278	694 454 146	+27 918 451	
Gestion des pensions	73 433 356	+13 240 873	86 674 229	-3 363 840	
Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 724 966 448	+51 698 399	1 776 664 847	-19 355 341	
Gestion des fonds déposés	94 724 332	+2 931 238	97 655 570	-10 619 868	
Soutien	156 640 440	+764 402	157 404 842	-51 135 323	
Total	**7 995 621 283**	**+256 425 411**	**8 252 046 694**	**-176 561 046**	

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	**-256 425 411**
Régulation et sécurisation des échanges de biens et services (Mission « Développement et régulation économiques »)	-14 710 590
Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle (Mission « Gestion et contrôle des finances publiques »)	-241 751 367
Stratégie économique et financière et réforme de l'État (Mission « Stratégie économique et pilotage des finances publiques »)	+36 546

La mise en œuvre du programme « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local » recourt aux fonctions supports du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » selon des modalités de déversement détaillées dans le fascicule de la mission « Gestion et contrôle des finances publiques ».

La part des dépenses correspondantes déversées sur le programme a été répartie au prorata des effectifs selon les périmètres directionnels et entre les différentes actions.

Par ailleurs, les personnels de la DGDDI participent à la réalisation de l'action « Fiscalité des marchandises et des moyens de transport » qui a pour finalité le recouvrement par la DGDDI d'impôts, de droits et de taxes qui constituent des recettes de l'Etat, de l'Union européenne, des collectivités locales et d'organismes divers, ainsi qu'à la mise en œuvre des actions du programme « Régulation et sécurisation des échanges de biens et services ».
Les moyens de la Douane nécessaires au soutien de cette action seront imputés sur le programme «Régulation et sécurisation des échanges de biens et services ».

Les dépenses correspondantes sont ventilées au prorata des effectifs de la DGDDI participant à la mise en œuvre de l'action «Fiscalité des marchandises et des moyens de transport ».

En outre, afin d'assurer l'exhaustivité des déversements des moyens du programme contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques, il a été décidé de déverser une quote-part du coût des services centraux de la DGI figurant au programme « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local» sur l'action « élaboration de la législation fiscale et financière » du programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'État », à la réalisation de laquelle la DLF participe (sur la base de ses ETPT), les dépenses effectivement constatées en gestion 2006 ayant été imputées directement sur le programme « stratégie économique et financière et réforme de l'Etat ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'analyse des écarts et des résultats des opérations de déversement correspondant au programme « Conduite et pilotage des politiques économiques, financières et industrielles » est détaillée dans le RAP de ce programme.

Il peut par ailleurs être observé que les ventilations croisées des dépenses de soutien ou de services polyvalents entre les programmes de politique ou de soutien au prorata des ressources affectées à la réalisation de chaque action parait pertinente. Les écarts constatés entre prévision et exécution s'expliquent en gestion mais ne sont pas imputables à des évolutions des modalités de déversements, à l'exception de l'adaptation des périmètres de déversement afin de prendre en compte la contribution de la DLF à la mise en œuvre du programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'Etat », dans le souci d'assurer une meilleure visibilité sur la réalité des ressources affectées aux politiques publiques.

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme**.

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions …).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif**.

Intitulé de l'action	Exécution	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution	Écart à la prévision
	Coûts directs	au sein du programme	entre programmes	Coûts complets	Coûts complets
Fiscalité des grandes entreprises	54 683 882	+25 702 679	+1 793 164	82 179 725	
Fiscalité des PME	1 639 788 324	+852 959 892	+79 676 975	2 572 425 191	
Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 817 485 832	+850 689 556	+86 486 142	2 754 661 530	
Fiscalité des marchandises et des moyens de transport	45 909 012	0	+20 056 205	65 965 217	
Gestion financière de l'État hors fiscalité	505 604 086	+182 764 060	+20 511 299	708 879 445	
Gestion des pensions	62 751 884	+11 755 301	+14 571 146	89 078 331	
Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 298 688 452	+440 646 172	+56 049 358	1 795 383 982	
Gestion des fonds déposés	70 963 043	+24 756 928	+3 217 648	98 937 619	
Soutien	2 539 679 853	-2 389 274 588	+210 337	150 615 602	
Totaux	**8 035 554 368**	**0**	**+282 572 274**	**8 318 126 642**	

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	**-282 572 274**
Régulation et sécurisation des échanges de biens et services (Mission « Développement et régulation économiques »)	-18 624 705
Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle (Mission « Gestion et contrôle des finances publiques »)	-263 984 115
Stratégie économique et financière et réforme de l'État (Mission « Stratégie économique et pilotage des finances publiques »)	+36 546

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Les coûts des actions du programme englobent :

- en coûts directement rattachés : l'ensemble des charges ayant donné lieu à décaissement (personnel, achats, prestations, transferts) et les charges non décaissées recensées en fin d'exercice (charges à payer, dotations aux

amortissements, charge d'utilisation de l'immobilier et dotations aux provisions, nettes des reprises), étant observé que les charges à payer et les charges constatées d'avance de l'exercice 2005 n'ont pas été recensées par programme et action, et ont été réparties au sein de chaque programme du Minefi au prorata des charges constatées en 2006 ;

- en coûts complets : des coûts de soutien déversés sur le programme, identifiés et présentés dans l'analyse des coûts du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle », ainsi que les coûts de personnel déversés depuis le programme « Régulation et sécurisation des échanges de biens et de services » et vers le programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'Etat ».

Les règles de déversement sont les mêmes que pour les dépenses complètes.

Par ailleurs, afin de mesurer et d'analyser le coût des actions du programme, la DGI, la DGCP et la DGDDI établissent un ratio « coût complet de gestion des impôts sur les recettes fiscales ».
Il correspond au rapport suivant :
- au numérateur, les coûts complets de gestion agrégés des trois directions, c'est à dire les charges de l'exercice, complétées des déversements des programmes « Conduite et pilotage des finances publiques » et « Régulation et sécurisation des échanges de biens et de services » et vers le programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'Etat » ;
- au dénominateur, le produit des impôts gérés par les trois directions.

Cet indicateur, élaboré en exécution pour la première fois, s'établit à :

Unité	Réalisation 2006
%	1,27

PROGRAMME 218

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-François VERDIER
Directeur des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel
Responsable du programme n° 218 : Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle

Le programme « conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » assure l'impulsion et l'harmonisation des politiques ministérielles, d'une part, en regroupant des activités d'Etat-major relatives à la coordination et au pilotage de la stratégie du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ou à des activités d'expertise, de conseil et de contrôle et, d'autre part, en développant des activités de prestations de services harmonisés pour l'ensemble des services.

Deux éléments particuliers caractérisent le cadre d'intervention des acteurs de ce programme :

- En premier lieu, le programme ne porte pas une politique publique particulière mais vient en appui de l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par les différents programmes du ministère. La mesure de sa performance s'appréciera donc à l'aune de sa contribution particulière à la performance de chacun des programmes de politique pris isolément mais aussi, plus généralement, à la performance de l'ensemble des programmes constitutifs du ministère dans leur globalité.

- En second lieu, les bénéficiaires des activités de ce programme sont très divers et parfois extérieurs au programme, ce qui rend difficile la mesure de sa performance.

L'analyse de l'environnement du programme et des attentes des bénéficiaires a fait ressortir, pour 2006, trois axes stratégiques prioritaires d'actions :
- renforcer la cohérence et la convergence des politiques menées par les programmes du ministère ;
- accroître les résultats, au niveau économique, social et environnemental, des activités de gestion des moyens ;
- améliorer la qualité des services rendus.

De ces trois axes ont découlé cinq objectifs, assortis d'indicateurs :
- améliorer l'information des publics et faciliter les relations de l'usager avec l'administration ;
- améliorer la qualité des prestations de conseil et d'audit ;
- développer l'accès des agents du MINEFI à une solution de restauration collective ;
- mettre en œuvre une gestion personnalisée des ressources humaines ;
- maîtriser le coût des fonctions support.

Synthèse de l'analyse des résultats (et/ou des écarts) du programme à la lumière des principaux événements et réalisations de 2006.

Au-delà de l'apprentissage de nouveaux modes de travail et de gestion liés à une mise en œuvre intégrale de la LOLF, l'année 2006 a été marquée, à l'été, par une évolution de l'organisation au sein du programme qui a traduit la volonté de faciliter la réalisation de certains de ses principaux objectifs. Le renforcement des compétences du Secrétaire général du Minéfi et la création de services propres comme le recentrage de la DPMA (désormais DPAEP) sur ses missions de soutien, à la fois en centrale et pour le ministère (action sociale - hygiène et sécurité, médecine de prévention etc), traduit en effet à la fois la volonté de mieux exercer les fonctions de pilotage, de mise en cohérence et d'impulsion ministériels dans les domaines RH, budgétaires, de la performance et de systèmes d'information, et de mettre au service de l'exercice des fonctions support assurées par le programme un professionnalisme encore accru.

C'est dans ce contexte général que, sous l'impulsion du Secrétaire Général, 2006 a vu certaines réalisations importantes :

- l'extension des contrats pluriannuels de performance à de nouvelles directions à réseaux (DGDDI, DGCCRF, INSEE à compter de 2007) ;
- la généralisation du dispositif d'intéressement aux résultats à l'ensemble des directions d'État-major, rejoignant les directions à réseaux ;
- les travaux préparatoires à la mise en place de France Domaine concourant à une dynamisation de la gestion publique immobilière et à une professionnalisation des fonctions support ;
- la poursuite des travaux engagés par l'Agence centrale des achats au bénéfice de tous les programmes comme désormais de l'interministériel ;
- le lancement d'un vaste chantier pluriannuel de rénovation de la formation tout au long de la vie professionnelle et du recrutement, au service d'une amélioration de la gestion prévisionnelle des emplois et des métiers : rénovation des épreuves des concours dans une vraie logique de recrutement et de valorisation des compétences professionnelles, développement de parcours, accompagnement systématique des changements, collectifs ou individuels, souci de l'efficacité au travers d'une évaluation plus systématique des actions de formation.

Concernant les autres acteurs du programme, on notera la réforme statutaire de l'Inspection générale des finances qui, en élargissant le vivier de recrutement du corps, doit permettre au service de l'Inspection de mobiliser les compétences nombreuses requises par l'exercice de ses missions.

Appréciation globale de la performance du programme et de son évolution en 2006.

Au vu des résultats enregistrés en 2006, la performance globale du programme apparaît satisfaisante qu'il s'agisse de la qualité de service offerte par les directions transversales (SIRCOM, DAJ, DPAEP dans sa dimension action sociale) ou les corps de contrôle, de la gestion qualitative des ressources humaines (formation, évaluation-notation des agents) et de la maîtrise du coût des fonctions-supports.

On observera que s'agissant des objectifs 4 et 5, les résultats, ministériels, reflètent donc non seulement ceux du programme mais ceux de chacun des programmes budgétaires du Minéfi.

Pistes d'orientation futures (pour actualiser éventuellement la présentation stratégique du PAP 2007 et préparer les orientations stratégiques du PAP 2008).

La présentation stratégique du PAP 2007 n'a pas été modifiée. Le nouveau partage des compétences entre secrétariat général et DPAEP a conduit, dans le PAP 2007, à des changements dans la structuration des BOP Etat-major et gestion des ressources. En effet, l'UO formation-IGPDE qui était dans le BOP gestion des ressources et modernisation, a été intégrée dans le BOP Etat major. Le nouveau BOP gestion des ressources comprend désormais l'ensemble de la DPAEP (hormis l'action sociale, hygiène-sécurité qui constitue un BOP à part entière).

Par ailleurs dans le PAP 2007, l'objectif 3 (relatif à la restauration collective) et l'objectif 4 ayant trait à la gestion des ressources humaines du PAP 2006 ont été inversés.

Des évolutions pourraient intervenir dans le PAP 2008 pour assurer une meilleure comparabilité des résultats au travers de la mise en place d'indicateurs transversaux (efficience RH, coût de la bureautique).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer l'information des publics et faciliter les relations de l'usager avec l'administration

- INDICATEUR 1.1 : Taux de notoriété moyen des projets ou actions du Minéfi auprès du grand public.
- INDICATEUR 1.2 : Taux de connaissance déclaré par les agents des évolutions du Minéfi.
- INDICATEUR 1.3 : Impact de l'activité du médiateur pour l'usager et pour l'administration.

OBJECTIF 2 : Améliorer la qualité des prestations de conseil et d'audit

- INDICATEUR 2.1 : Taux de satisfaction des commanditaires des missions d'inspection de l'IGF.
- INDICATEUR 2.2 : Taux de suivi des préconisations du CGEFI.
- INDICATEUR 2.3 : Taux de satisfaction des structures clientes notamment sur les délais de traitement des consultations juridiques (envoi d'un questionnaire de satisfaction).

OBJECTIF 3 : Développer l'accés des agents du Minéfi à une solution de restauration collective

- INDICATEUR 3.1 : Part des agents du Minéfi ayant accès à une solution de restauration collective.

OBJECTIF 4 : Mettre en oeuvre une gestion personnalisée des ressources humaines

- INDICATEUR 4.1 : Nombre d'entretiens d'évaluation-notation réalisés au premier trimestre rapporté à l'effectif total.
- INDICATEUR 4.2 : Part des agents de catégorie C ayant suivi au moins une formation dans l'année.

OBJECTIF 5 : Maîtriser le coût des fonctions support

- INDICATEUR 5.1 : Gains réalisés par la globalisation et la standardisation des achats.
- INDICATEUR 5.2 : Dépenses de fonctionnement du plateau technique de base par agent.
- INDICATEUR 5.3 : Effectifs affectés à la gestion des ressources humaines et à la gestion des fonctions logistiques rapportés à l'effectif total.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	**Etat-major, médiation et politiques transversales**	161 978 097	144 795 064	5 954 325	**312 727 486**	**312 727 486**
02	**Expertise, audit, évaluation et contrôle**	55 609 565			**55 609 565**	**55 609 565**
03	**Promotion de l'action du ministère**	10 005 781	14 607 420		**24 613 201**	**29 773 201**
04	**Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique**	14 859 840	6 346 101		**21 205 941**	**21 205 941**
05	**Prestations d'appui et support**	116 079 616	173 843 552	14 318 021	**304 241 189**	**305 051 189**
Totaux		**358 532 899**	**339 592 137**	**20 272 346**	**718 397 382**	**724 367 382**

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	358 532 899	359 864 483	**718 397 382**
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-2 798 533	+60 694 738	**+57 896 205**
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	**355 734 366**	**420 559 221**	**776 293 587**

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	**Etat-major, médiation et politiques transversales**	161 978 097	144 795 064	8 534 325	**315 307 486**	**315 307 486**
02	**Expertise, audit, évaluation et contrôle**	55 609 565			**55 609 565**	**55 609 565**
03	**Promotion de l'action du ministère**	10 005 781	13 587 420		**23 593 201**	**28 753 201**
04	**Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique**	14 859 840	6 346 101		**21 205 941**	**21 205 941**
05	**Prestations d'appui et support**	116 079 616	163 474 225	18 232 421	**297 786 262**	**298 596 262**
Totaux		**358 532 899**	**328 202 810**	**26 766 746**	**713 502 455**	**719 472 455**

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	358 532 899	354 969 556	**713 502 455**
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-2 798 533	+1 530 542	**-1 267 991**
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	**355 734 366**	**356 500 098**	**712 234 464**

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP
01	**Etat-major, médiation et politiques transversales**	158 232 709	135 645 597	4 575 922	1 092 439	451 935	**299 998 602**
02	**Expertise, audit, évaluation et contrôle**	55 645 414					**55 645 414**
03	**Promotion de l'action du ministère**	12 228 825	14 991 025				**27 219 850**
04	**Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique**	13 715 598	5 102 109				**18 817 707**
05	**Prestations d'appui et support**	111 565 094	186 934 423	21 494 284	4 416 516		**324 410 317**
Totaux		**351 387 640**	**342 673 154**	**26 070 206**	**5 508 955**	**451 935**	**726 091 890**

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total y.c. FDC et ADP
01	**Etat-major, médiation et politiques transversales**	158 232 709	129 968 461	4 858 665	1 092 439	623 290	**294 775 564**
02	**Expertise, audit, évaluation et contrôle**	55 645 414					**55 645 414**
03	**Promotion de l'action du ministère**	12 228 825	13 381 948				**25 610 773**
04	**Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique**	13 715 598	5 097 524				**18 813 122**
05	**Prestations d'appui et support**	111 565 094	157 652 666	18 749 783	4 399 742		**292 367 285**
Totaux		**351 387 640**	**306 100 599**	**23 608 448**	**5 492 181**	**623 290**	**687 212 158**

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions …).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Etat-major, médiation et politiques transversales	309 485 324
02	Expertise, audit, évaluation et contrôle	56 932 125
03	Promotion de l'action du ministère	26 090 691
04	Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique	20 044 458
05	Prestations d'appui et support	347 431 391
Total		**759 983 989**

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Avertissement

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total y.c. FDC et ADP
01	**Etat-major, médiation et politiques transversales**	120 149 798	153 155 341		**273 305 139**
02	**Expertise, audit, évaluation et contrôle**	44 822 687			**44 822 687**
03	**Promotion de l'action du ministère**	6 639 677	17 984 134		**24 623 811**
04	**Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique**	10 687 899	4 548 651		**15 236 550**
05	**Prestations d'appui et support**	89 105 466	162 228 561	44 692 182	**296 026 209**
Totaux		**271 405 527**	**337 916 687**	**44 692 182**	**654 014 396**

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Titre et catégorie	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 2. Dépenses de personnel		358 532 899	351 387 640		358 532 899	351 387 640
Rémunérations d'activité		255 900 192	245 221 618		255 900 192	245 221 618
Cotisations et contributions sociales		100 073 961	98 789 605		100 073 961	98 789 605
Prestations sociales et allocations diverses		2 558 746	7 376 417		2 558 746	7 376 417
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		339 592 137	342 673 154		328 202 810	306 100 599
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		339 592 137	342 575 882		328 202 810	306 100 599
Subventions pour charges de service public			97 272			
Titre 5. Dépenses d'investissement		20 272 346	26 070 206		26 766 746	23 608 448
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		20 272 346	22 126 715		26 766 746	21 852 750
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat			3 943 491			1 755 698
Titre 6. Dépenses d'intervention			5 508 955			5 492 181
Transferts aux ménages			1 962 586			1 962 586
Transferts aux entreprises			1 092 439			1 092 439
Transferts aux autres collectivités			2 453 930			2 437 156
Titre 7. Dépenses d'opérations financières			451 935			623 290
Prêts et avances			433 635			623 290
Dépenses de participations financières			18 300			
Totaux hors FDC et ADP		**718 397 382**			**713 502 455**	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-2 798 533			-2 798 533	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+60 694 738			+1 530 542	
Totaux (*)		**776 293 587**	**726 091 890**		**712 234 464**	**687 212 158**

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Nature de dépenses	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0	0		0	0
Autres natures de dépenses		5 970 000	1 719 311		5 970 000	1 719 311
Totaux		**5 970 000**	**1 719 311**		**5 970 000**	**1 719 311**

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/09/2006						1 110 771		610 771
13/10/2006						350 551		350 551
05/12/2006	0	106 376	0	106 376				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2006						625 745		625 745
02/08/2006						1 802 652		1 825 974
06/12/2006								4 000 000

ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2006		141 669		141 669	0	0	0	0
31/03/2006		10 219 830		10 219 830	0	0	0	0

OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/05/2006	0	134 808	0	134 808				
06/07/2006	0	107 751	0	107 751				
06/07/2006	0	10 820	0	10 820				
12/07/2006	0	2 615	0	2 615				
23/07/2006	0	1 820	0	1 820				
23/07/2006	0	11 590	0	11 590				
23/07/2006	0	2 040	0	2 040				
23/07/2006	0	600	0	600				
25/07/2006	0	24 232	0	24 232				
25/07/2006	0	250	0	250				
25/07/2006	0	180 659	0	180 659				

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/08/2006	0	201 440	0	201 440				
04/08/2006	0	56 590	0	56 590				
20/08/2006	0	43 678	0	43 678				
20/08/2006	0	13 705	0	13 705				
20/08/2006	0	310	0	310				
01/09/2006	0	600	0	600				
04/09/2006	0	5 722	0	5 722				
03/10/2006	0	6 197	0	6 197				
03/10/2006	0	59 000	0	59 000				
03/10/2006	0	19 520	0	19 520				
03/10/2006	0	25 428	0	25 428				
03/10/2006	0	11 116	0	11 116				
05/10/2006	0	1 200	0	1 200				
05/10/2006	0	3 067	0	3 067				
05/10/2006	0	4 314	0	4 314				
05/10/2006	0	1 050	0	1 050				
31/10/2006	0	5 591	0	5 591				
02/11/2006	0	47 737	0	47 737				
02/11/2006	0	320	0	320				
28/11/2006	0	9 877	0	9 877				
28/11/2006	0	5 777	0	5 777				
30/11/2006	0	32 705	0	32 705				
02/12/2006	0	2 040	0	2 040				
03/12/2006	0	7 015	0	7 015				
06/12/2006	0	867	0	867				
03/01/2007	0	67 214	0	67 214				
03/01/2007	0	14 396	0	14 396				
03/01/2007	0	4 160	0	4 160				
03/01/2007	0	55 092	0	55 092				
04/02/2007	0	66 557	0	66 557				
04/02/2007	0	950	0	950				
04/02/2007	0	83 610	0	83 610				
04/02/2007	0	1 500	0	1 500				
28/02/2007	0	174 235	0	174 235				
28/02/2007	0	8 564	0	8 564				
19/04/2007	0	166 422	0	166 422				
19/04/2007	0	26 837	0	26 837				
19/04/2007	0	7 723	0	7 723				

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006		52 397 271			2 798 533		2 798 533	3 243 603

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Etat-major, médiation et politiques transversales	299 998 602	294 775 564
02	Expertise, audit, évaluation et contrôle	55 645 414	55 645 414
03	Promotion de l'action du ministère	27 219 850	25 610 773
04	Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique	18 817 707	18 813 122
05	Prestations d'appui et support	324 410 317	292 367 285
Totaux		**726 091 890**	**687 212 158**

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

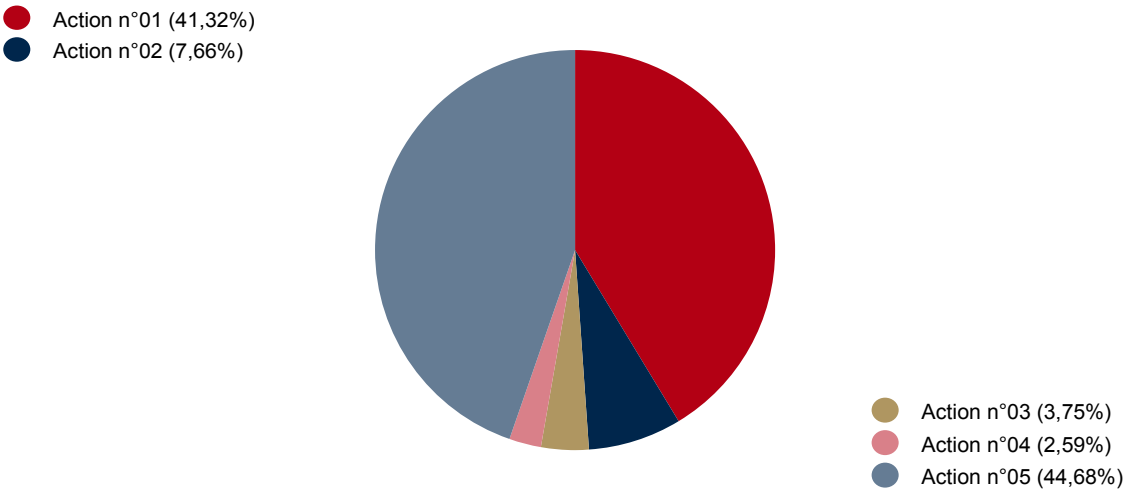

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Finalités du programme.

Le programme concourt à la réalisation de cinq finalités principales :

- développer et promouvoir l'unité ministérielle, ainsi que la coordination entre les programmes ;
- optimiser l'utilisation des compétences dans les domaines transversaux ;
- assurer, au bénéfice des agents et des services, des prestations concourant à la bonne exécution des missions du ministère ;
- assurer la sécurité juridique de l'activité de l'administration ;
- éclairer les décideurs publics pour favoriser une gestion publique rigoureuse et efficace.

Plus généralement, il intègre l'ensemble des fonctions d'Etat-major du ministère et de pilotage des projets de modernisation du Minéfi.

Présentation de l'environnement dans lequel s'inscrit le programme.

La poursuite de ces finalités conduit les acteurs du programme à intervenir sur les champs interministériels, ministériels et sur les champs de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

- Au niveau interministériel, ce programme intervient dans le cadre de missions de contrôle, d'audit et d'expertise et d'évaluation. Il participe également à la sécurisation juridique des actions de l'ensemble des ministères. Enfin, il joue un rôle en matière de formation des fonctionnaires de l'Etat, tout particulièrement dans le domaine de la rénovation de la gestion publique.
- Ce programme permet l'impulsion, la coordination et l'harmonisation des politiques ministérielles, ainsi que la réalisation de prestations de services communes à l'ensemble du Minéfi en matière de ressources humaines, informatique, immobilier, action sociale, hygiène et sécurité, prévention médicale, préparation et suivi de l'exécution du budget, gestion financière, contrôle de gestion et communication. Les actions de défense économique et de médiation du ministère sont également conduites au sein de ce programme.
- Les services centraux du ministère constituent le troisième champ d'intervention de ce programme. Dans ce cadre, les acteurs du programme assurent la gestion directe des personnels, crédits, achats, prestations informatiques, logistiques, immobilières et formation.

La diversité de ces champs d'intervention et des domaines de compétences conduit les acteurs du programme à intervenir directement auprès de publics externes (Parlement, autres ministères, Cour des Comptes et corps de contrôle, fournisseurs) et de publics internes (agents du ministère, organisations syndicales, responsables de programme et responsables de directions).

Acteurs et pilotage du programme.

Placé sous la responsabilité du directeur des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel (ex DPMA), le programme regroupe les cabinets, les services du secrétaire général, de l'agence centrale des achats, du médiateur et du haut fonctionnaire de défense, les corps d'inspection et de contrôle, les deux directions transversales du ministère, la direction des personnels et l'adaptation de l'environnement professionnel (DPAEP - anciennement DPMA) et direction des affaires juridiques (DAJ) ainsi que le service de la communication (SIRCOM).

Ces directions disposent par ailleurs de relais régionaux (antennes immobilières, de l'action sociale ou d'hygiène et sécurité pour la DPAEP et CRICOM pour le SIRCOM) en charge de l'impulsion locale des politiques ministérielles qu'elles coordonnent.

En outre, quatre associations principales concourent à la réalisation des prestations sociales mises en œuvre dans les domaines de la restauration (AGRAF et ATRAF), du logement (ALPAF) et des loisirs (EPAF), au profit de l'ensemble des agents du ministère.

Le programme est structuré en 6 BOP :

- Etat-major et divers ;
- Action sociale, hygiène et sécurité ;
- Communication ;
- Prestations juridiques ;

- Gestion des ressources et modernisation ;
- Actions innovantes.

C'est en 2006 que sont intervenues les réorganisations de la DPMA devenue DPAEP et du secrétariat général.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Etat-major, médiation et politiques transversales
- ACTION n° 02 : Expertise, audit, évaluation et contrôle
- ACTION n° 03 : Promotion de l'action du ministère
- ACTION n° 04 : Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique
- ACTION n° 05 : Prestations d'appui et support

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Améliorer l'information des publics et faciliter les relations de l'usager avec l'administration (du point de vue du citoyen et de l'usager)

INDICATEUR 1.1 : Taux de notoriété moyen des projets ou actions du Minéfi auprès du grand public.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	51,64	50,92	51,25	51,25	53,34	52

Commentaires techniques :
Les résultats sont issus de l'observatoire externe, par sondage réalisé auprès du grand public (plus de mille personnes) tous les six mois par un institut d'études indépendant.

INDICATEUR 1.2 : Taux de connaissance déclaré par les agents des évolutions du Minéfi.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Taux de notoriété globale du processus de changement "Bercy ensemble" : vague d'automne (n).	%	49	61	51	62	62	55
Taux de notoriété globale du processus de changement "Bercy ensemble" : vague de printemps (n+1).	%	50	63	51	62	*	55

Commentaires techniques :
* résultat de la vague de printemps 2007 non disponible au 30 mars 2007.
Les résultats sont issus de l'observatoire interne, par sondage réalisé tous les six mois auprès d'un échantillon d'agents du ministère (3 300 personnes interrogées à chaque vague), par un institut d'études indépendant.
La cible 2006, fixée avant la connaissance des résultats 2005, a été revue à la hausse de plus de 10 points pour tenir compte de la notoriété grandissante de la démarche de modernisation du ministère auprès de ses agents.

INDICATEUR 1.3 : Impact de l'activité du médiateur pour l'usager et pour l'administration.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Taux de demandes de médiation ayant nécessité la mise en oeuvre d'une procédure de recommandation auprès de l'administration.	%	78	83	65		88	55
Taux de recommandations suivies d'effets pour l'administration.	%	68,27	75	50		84	75

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats des indicateurs rattachés à cet objectif sont supérieurs aux prévisions.

En ce qui concerne l'indicateur 1.1, les résultats de l'indicateur sont très satisfaisants.
L'écart par rapport à la prévision s'explique notamment par le fait qu'en 2006, un certain nombre d'actions ont concerné des sujets qui ont une grande importance pour les Français (ouverture du capital d'EDF et de GDF) et donc bénéficié d'une notoriété spontanée forte.
De telles opérations ne se renouvelleront pas en 2007. Par ailleurs, le contexte électoral, qui raccourcit la période effective de communication sur l'année, interviendra comme un facteur baissier et explique le niveau retenu pour la cible 2007.

En ce qui concerne l'indicateur 1.2, le résultat 2006 remplit l'objectif ambitieux fixé.
Toutefois, après les fortes poussées observées à l'occasion des derniers résultats connus, le taux de notoriété devrait atteindre un palier que seul un accompagnement fort en communication permettra de consolider. De plus, l'historique des résultats de l'observatoire interne permet de constater une baisse de la notoriété de la démarche de modernisation à chaque changement d'équipe ministérielle, indépendamment des actions de communication mises en œuvre.
C'est pourquoi la cible 2007 a été fixée dans le but de consolider l'acquis.
Par ailleurs, dans un souci méthodologique, il a été décidé de mieux saisonnaliser l'observatoire interne pour suivre les résultats correspondant strictement à l'année n.

Nouvelle méthode	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible corrigée
Taux de notoriété globale du processus de modernisation du Minéfi	%	51,50	55,50	51		62,50	63
vague de printemps n	%	54	50	51		63	
vague d'automne n	%	49	61	51		62	

En ce qui concerne l'indicateur 1.3, le taux de suite donnée aux demandes des usagers atteint en 2006 est nettement supérieur à la prévision (88 % au lieu de 65 %) et ce taux est en progression par rapport à 2005 (83 %).
Si la cible retenue en 2006 a été mal approchée, il n'en reste pas moins que les dossiers ayant appelé une médiation, en légère diminution entre 2005 et 2006, ont fait l'objet, par le médiateur et son équipe, d'un travail de grande qualité, malgré la complexité croissante des situations à traiter. Avec l'active coopération des services concernés du ministère, un pourcentage croissant de dossiers ont reçu, au moins partiellement, une issue favorable à l'usager.
Le taux de suivi des propositions de réforme présentées par le Médiateur dans son rapport annuel s'élève en 2006 à 84%. Ce résultat, comme celui de l'année précédente, est supérieur à l'objectif fixé, qui était de 80%. Un tel résultat témoigne de l'intérêt et de l'importance des propositions concrètes et opérationnelles formulées par le Médiateur pour améliorer les relations des usagers avec les services du ministère, tirées directement des cas de médiation.
Enfin, ce résultat confirme que le rôle du Médiateur n'est pas seulement de régler les litiges dont il est saisi mais aussi de prévenir les litiges en favorisant toutes les simplifications, les clarifications et les améliorations possibles dans les relations des usagers, particuliers et entreprises, avec les services du ministère.

OBJECTIF n° 2 : Améliorer la qualité des prestations de conseil et d'audit (du point de vue de l'usager)

INDICATEUR 2.1 : Taux de satisfaction des commanditaires des missions d'inspection de l'IGF.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
100	88,70	87	88/90	88	86	90/92

Commentaires techniques :
La mesure de la satisfaction s'appuie sur un dispositif basé sur un questionnaire adressé à l'ensemble des commanditaires d'une mission. La satisfaction des commanditaires est mesurée sur le respect des délais, sur la qualité du dialogue entre le commanditaire et les équipes réalisant la mission, ainsi que sur la qualité des travaux.
Chaque item est apprécié sur une échelle allant de 3 (« très bon ») à 0 (« très insuffisant »). L'indicateur est la moyenne pondérée des notes obtenues ramenée à 100. Les non-réponses sont exclues du calcul.

INDICATEUR 2.2 : Taux de suivi des préconisations du CGEFI.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	ND	-	50	-	-	60

Commentaires techniques :
Indicateur non disponible en 2006, abandonné et remplacé par un autre indicateur dans le PAP 2007.

INDICATEUR 2.3 : Taux de satisfaction des structures clientes notamment sur les délais de traitement des consultations juridiques (envoi d'un questionnaire de satisfaction).

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	ND	80	85	85	92	95

Commentaires techniques :
Le « carton-réponse » a été comme prévu attaché à chaque consultation, adressé sous forme de note papier, aux directions du MINEFI. La mise en œuvre s'est faite à compter du 20 avril 2006. La source de chaque donnée a été clairement identifiée puisque chaque « carton-réponse » porte la référence de la consultation ; chaque retour fait l'objet d'un enregistrement. L'indicateur est suivi par le bureau du personnel et des affaires générales (BPAG). Le taux de retour s'établit sur l'ensemble de l'année à 43% (44% à la fin des deuxième et troisième trimestres).

ANALYSE DES RÉSULTATS

La qualité des prestations de services dispensées par le programme constitue un élément important de la performance spécifique du programme mais également de l'ensemble des programmes bénéficiaires de ces prestations et présente de fait un enjeu important pour la performance globale du MINEFI.

Sur les missions ayant donné lieu à retour d'un questionnaire d'évaluation adressé aux commanditaires de la mission, l'indicateur global pondéré de satisfaction est de 86%, un peu en deçà de la cible proposée.
Ce dernier constat doit être nuancé, car si l'on agrège les missions considérées comme « très satisfaisantes » et les missions jugées « satisfaisantes », le taux de satisfaction global est de 99%, une seule mission ayant donné lieu à une appréciation concernant le respect des délais considéré comme « insatisfaisante ».

En ce qui concerne l'indicateur 2.2, l'expérimentation réalisée à partir de 6 missions de contrôle a montré que l'indicateur présentait des difficultés de mise en œuvre concrète ne permettant pas d'en assurer un suivi stable. Il a donc été remplacé, dans le cadre du volet performance du PAP 2007, par un nouvel indicateur « taux de satisfaction des commanditaires et directions partenaires du CGEFI ».

L'indicateur « taux de satisfaction des structures clientes, notamment sur les délais de traitement des consultations juridiques », a concerné l'activité juridique à destination des directions du ministère. 92% des structures clientes se déclarent satisfaits du traitement de la consultation y compris du délai de traitement.

OBJECTIF n° 3 : Développer l'accés des agents du Minéfi à une solution de restauration collective (du point de vue de l'usager)

INDICATEUR 3.1 : Part des agents du Minéfi ayant accès à une solution de restauration collective.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	72,50	74,06	73	74,4	74,43	73,50

Commentaires techniques :
Précisions relatives aux modifications apportées aux taux cibles dans le cadre du PAP 2007 : le résultat 2004 a été consolidé fin 2005 par des statistiques tardives, ce qui explique les modifications apportées aux prévisions pour les années 2006 et suivantes dans le PAP 2007. En effet, la réalisation 2005 étant supérieure aux prévisions, la cible 2008 et les prévisions intermédiaires 2006 et 2007 ont été revues à la hausse par rapport au projet annuel de performance 2006.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif recherché est de permettre à un plus grand nombre d'agents de bénéficier d'une solution de restauration collective indépendamment de leur lieu de travail. Cette solution est mise en œuvre soit directement en utilisant des moyens propres au MINEFI, soit par l'intermédiaire de structures de restauration rattachées à d'autres administrations.

La prévision révisée pour 2006 a été légèrement dépassée puisqu'au 31 décembre 2006 74,43 % des agents du MINEFI ont eu accès à la restauration collective. Au cours de l'année 2006, le ministère a notamment veillé à accompagner les réorganisations des services implantés sur le territoire, en favorisant l'accès des agents concernés à une solution de restauration collective, en s'appuyant sur les structures de restauration du MINEFI, les structures de restauration interministérielles ou, à défaut, en menant systématiquement des recherches de conventionnement.

OBJECTIF n° 4 : Mettre en oeuvre une gestion personnalisée des ressources humaines (du point de vue de l'usager)

INDICATEUR 4.1 : Nombre d'entretiens d'évaluation-notation réalisés au premier trimestre rapporté à l'effectif total.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
%	ND	80,2	80	77	76,9	83

Commentaires techniques :
Cet indicateur porte sur l'entretien d'évaluation-notation dont le dispositif a été harmonisé dès 2005 pour l'ensemble des services du ministère. Il est destiné à suivre l'évolution de la mise en place dans les services de la réforme de l'évaluation, en veillant à ce que les entretiens aient lieu le plus en amont possible dans l'année (avant le 31 mars).

INDICATEUR 4.2 : Part des agents de catégorie C ayant suivi au moins une formation dans l'année.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	67	76,3	69	70	75,3	71

ANALYSE DES RÉSULTATS

La gestion personnalisée des ressources humaines vise à donner à chaque agent les moyens d'adapter ses compétences à l'évolution de ses fonctions par la formation, d'exprimer ses aspirations professionnelles et d'avoir une meilleure lisibilité sur ses perspectives d'évolution professionnelle au moyen de l'entretien notation-évaluation. L'entretien annuel est un élément important de la gestion plus individualisée de la gestion des ressources humaines.

Une première approche des « exclus » de la formation ayant montré que la catégorie C était la plus touchée, le ministère s'est engagé depuis 2004 dans des actions afin d'améliorer le taux de formation des agents de catégorie C. L'objectif est de mieux ancrer la formation continue, notamment des agents C, dans la gestion RH et la culture des services, dans un contexte d'accélération de l'évolution des métiers et de leurs conditions d'exercice, nécessitant l'adaptation en continue des compétences.

En ce qui concerne l'indicateur 4.1, le ratio réalisé en 2006 à partir du nombre d'entretiens d'évaluation au titre de l'année 2005 s'établit à 76,9 % pour une cible prévue de 77 %, soit 0,1 point en dessous du seuil.
Le résultat, un peu en deçà de la cible, s'explique par le fait que la campagne d'évaluation-notation a commencé plus tardivement que prévu du fait des ajustements apportés au dispositif ministériel de notation/évaluation, suite au rapport de l'Inspection Générale des Finances.

En ce qui concerne l'indicateur 4.2, la cible 2006 se situait en retrait de la réalisation 2005, la mise en œuvre de dispositifs de formation de masse accompagnant la mise en œuvre de réformes majeures (LOLF, évaluation-notation) ne paraissant pas pouvoir se reproduire en 2006.
Cependant, le taux de réalisation en 2006 n'a diminué que de 1 point par rapport à l'année 2005, ce qui témoigne du maintien des efforts du ministère en matière de formation continue, traduisant l'importance attachée à accompagner le processus de modernisation ministériel et tout changement significatif connu par les agents.

OBJECTIF n° 5 : Maîtriser le coût des fonctions support (du point de vue du contribuable)

INDICATEUR 5.1 : Gains réalisés par la globalisation et la standardisation des achats.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Millions d'€	NC	48,3	100	100	135,3	150

Commentaires techniques :
A l'issue de l'audit mené sur les achats du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie en 2003, la lettre de mission du directeur de l'Agence centrale des achats (ACA), créée fin 2004, fixait à 150 M€ l'objectif de gains à atteindre sur 3 ans. La répartition a été faite forfaitairement, soit 50 M€ en 2005, 100 M€ en 2006 et 150 M€ en 2007

INDICATEUR 5.2 : Dépenses de fonctionnement du plateau technique de base par agent.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
En K€	3,34	3,66	4,10	4,10	3,61	4

Commentaires techniques :
Les dépenses de fonctionnement du plateau technique de base comprennent l'ensemble des dépenses réalisées par les structures ayant en charge l'immobilier : les achats de terrains, de bâtiments, les travaux et constructions, les loyers et les charges, les taxes et impôts divers, le nettoyage et la surveillance des locaux, les fluides, la maintenance des installations et les travaux d'aménagement.

INDICATEUR 5.3 : Effectifs affectés à la gestion des ressources humaines et à la gestion des fonctions logistiques rapportés à l'effectif total.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Effectifs affectés à la gestion des fonctions RH rapportés à l'effectif en fonction.			1,7		1,65	1,57	
Effectifs affectés à la gestion des fonctions logistiques rapportés à l'effectif en fonction.			2,5		2,45	2,61	

ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet objectif répond à la volonté d'optimiser les résultats, au niveau économique, social et environnemental, des activités de gestion des moyens. Le programme « conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » porte ainsi pour l'ensemble du ministère une stratégie d'optimisation des dépenses affectées aux fonctions support.
Les leviers d'action identifiés pour contribuer à la réalisation de cet objectif reposent notamment sur la globalisation et la standardisation des achats (indicateur 5.1), la rationalisation des dépenses immobilières (indicateur 5.2) et la professionnalisation des fonctions support (indicateur 5.3).

Ainsi, les gains cumulés obtenus par les actions de globalisation et de standardisation des achats menées par l'Agence s'élèvent à 135,3 M€ fin 2006, dont 87 M€ en 2006. Ce résultat résulte de la bonne performance obtenue sur les actions conduites dans le domaine « informatique et télécom », qui engendrent à elles seules plus de 70% des gains. Le secteur « affranchissement et impression » vient en 2ème position avec 15% des gains. Sur les autres domaines, « fournitures et prestations générales », et « prestations liées à l'immobilier », les gains financiers sont moins importants, mais les actions ont permis d'améliorer les processus d'achat.

De même, les dépenses du plateau technique par agent ont sensiblement diminué en 2006, se situant très en dessous de la prévision figurant dans le PAP 2006 et confirmée dans le PAP 2007.
La baisse constatée en 2006 semblerait donc indiquer que les nouveaux modes de gestion du patrimoine immobilier de l'Etat commencent à produire des effets positifs. Les services, et en particulier certaines directions à réseau (DGI, DGCP), ont engagé une rationalisation de leur parc immobilier et réduit les dépenses associées.

Avec un résultat de 1,57 % pour 2006, le sous-indicateur afférent à la gestion des fonctions RH s'avère donc meilleur de 0,08 point par rapport à la cible prévue (1,65 %).
Le sous-indicateur afférent à la gestion des fonctions logistiques s'élève pour 2006 à 2,61% pour l'ensemble du ministère par rapport à une cible de 2,45 %, mal évaluée car n'ayant pas intégralement pris en compte la part prise par la logistique en administration centrale (6,3%), dont le niveau élevé s'explique notamment par le nombre des implantations accueillant les directions et services du ministère.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

LOI DE FINANCES INITIALE

		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	**Etat-major, médiation et politiques transversales**	161 978 097	150 749 389	**312 727 486**	161 978 097	153 329 389	**315 307 486**
02	**Expertise, audit, évaluation et contrôle**	55 609 565	0	**55 609 565**	55 609 565	0	**55 609 565**
03	**Promotion de l'action du ministère**	10 005 781	14 607 420	**29 773 201**	10 005 781	13 587 420	**28 753 201**
04	**Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique**	14 859 840	6 346 101	**21 205 941**	14 859 840	6 346 101	**21 205 941**
05	**Prestations d'appui et support**	116 079 616	188 161 573	**305 051 189**	116 079 616	181 706 646	**298 596 262**
Totaux		**358 532 899**	**359 864 483**	**724 367 382**	**358 532 899**	**354 969 556**	**719 472 455**

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP	358 532 899	359 864 483	**718 397 382**	358 532 899	354 969 556	**713 502 455**
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	-2 798 533	+60 694 738	**+57 896 205**	-2 798 533	+1 530 542	**-1 267 991**
Totaux	**355 734 366**	**420 559 221**	**776 293 587**	**355 734 366**	**356 500 098**	**712 234 464**

CONSOMMATION

		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01	**Etat-major, médiation et politiques transversales**	158 232 709	141 765 893	**299 998 602**	158 232 709	136 542 855	**294 775 564**
02	**Expertise, audit, évaluation et contrôle**	55 645 414	0	**55 645 414**	55 645 414	0	**55 645 414**
03	**Promotion de l'action du ministère**	12 228 825	14 991 025	**27 219 850**	12 228 825	13 381 948	**25 610 773**
04	**Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique**	13 715 598	5 102 109	**18 817 707**	13 715 598	5 097 524	**18 813 122**
05	**Prestations d'appui et support**	111 565 094	212 845 223	**324 410 317**	111 565 094	180 802 191	**292 367 285**
Totaux		**351 387 640**	**374 704 250**	**726 091 890**	**351 387 640**	**335 824 518**	**687 212 158**
Crédits consommés - crédits ouverts		-4 346 726	-45 854 971	-50 201 697	-4 346 726	-20 675 580	-25 022 306

DÉPENSES DE PERSONNEL

	Emplois exprimés en ETPT					Dépenses
Catégorie d'emplois	Réalisation 2005	LFI 2006	Transferts de gestion	Réalisation 2006	Ecart à la LFI 2006 (après transferts)	2006
Catégorie A+		681		729		95 424 846
Catégorie A		984		1 124		87 409 199
Catégorie B		1 384		1 400		73 224 279
Catégorie C		2 164		1 898		81 372 601
Totaux		**5 213**		**5 151**	**-62**	**337 430 925**

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	255 900 192	245 221 618	255 900 192	245 221 618
Cotisations et contributions sociales	100 073 961	98 789 605	100 073 961	98 789 605
Prestations sociales et allocations diverses	2 558 746	7 376 417	2 558 746	7 376 417
FDC et ADP prévus				

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

La prévision de consommation d'emplois du programme s'élevait en 2006 à 5 213 équivalents temps plein travaillé (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne s'établit à 5 151 ETPT (Source : restitution tirée de l'outil de décompte des emplois ajustée des correctifs techniques).

Le taux de consommation se situe donc à 98,81 % ; l'écart en emplois entre la réalisation et LFI 2006 (après transferts) – limité à 62 ETPT - s'explique notamment par la prudence des recrutements face aux incertitudes de la première gestion du titre 2 en mode LOLF.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision en ETPT	Transfert de gestion en ETPT	Réalisation en ETPT
01	**Etat-major, médiation et politiques transversales**	2 432		2 344
02	**Expertise, audit, évaluation et contrôle**	468		497
03	**Promotion de l'action du ministère**	159		194
04	**Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique**	207		202
05	**Prestations d'appui et support**	1 947		1 914
Totaux		**5 213**		**5 151**

LA REPARTITION DES EFFECTIFS

La structure des emplois du programme se caractérise ainsi par une prédominance des agents de catégorie B (27,18 % des effectifs) et C (36,85 % des effectifs).

Pour l'année 2006, les flux d'effectifs sont retracés dans les tableaux ci-après.

Dans le PAP 2006, ces variations étaient renseignées en ETPT. Ces flux étant renseignés en ETP dans le PAP 2007, cette même unité est retenue a postériori pour la présentation des RAP 2006.

LES SORTIES REALISEES EN 2006

	Catégorie A +		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
Année 2006	P.A.P. ETPT	R.A.P. ETP	P.A.P. ETPT	R.A.P. ETP	P.A.P. ETPT	R.A.P. ETP	P.A.P. ETPT	R.A.P. ETP
Départs définitifs	6	23	12	28	10	23	27	30
Autres départs	20	33	20	46	57	13	155	56
Transferts	13	13	32	32	44	44	114	114

Toutes catégories confondues, 455 départs sont intervenus en 2006, dont 104 au titre des départs définitifs. Ces départs ont eu lieu à la date moyenne du 4 juillet 2006.

Le nombre de départs constatés en 2006 diffère des prévisions de départ indiquées dans le PAP 2006 pour les raisons différentes selon les catégories d'emplois.

Ainsi, les non renouvellements de contrats, en particulier pour les catégories A et A+ se sont révélés plus nombreux que prévus, ce qui explique la tendance à la hausse des départs définitifs. Par ailleurs, le niveau élevé des autres départs s'explique d'abord par une forte mobilité entre programmes de ces catégories et découle ensuite de la prise en charge temporaire sur le programme 218 des lauréats ENA et IRA affectés au MINEFI. Ces facteurs n'avaient pas été pris en compte dans le PAP 2006.

A l'inverse, le décalage dans la mise en œuvre des promotions internes des catégories B et C explique le faible niveau de départs constaté des agents de ces catégories. Les autres départs prévoyaient un nombre élevé de mouvements vers les catégories supérieures au titre du plan de requalification des emplois. Ces mouvements, qui concernent principalement des corps administratifs, ne se sont finalement réalisés que pour une faible partie sur l'année 2006, l'essentiel ayant été reporté sur 2007.

En outre, 203 transferts sortants ont été enregistrés vers d'autres programmes (ETPT) :
- transferts vers les juridictions financières : 170 ;
- transferts vers les SGPM : 30 ;
- transferts vers l'AFII : 3.

LES ENTREES REALISEES EN 2006

Le PAP 2006 prévoyait 165 entrées. In fine, les mouvements réellement intervenus sont récapitulés ci-dessous.

	Catégorie A +		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
Année 2006	P.A.P. ETPT	R.A.P. ETP	P.A.P. ETPT	R.A.P. ETP	P.A.P. ETPT	R.A.P. ETP	P.A.P. ETPT	R.A.P. ETP
Recrutements	6	14	3	8	0	2	0	0
Autres entrées	17	46	25	75	91	21	18	27
Transferts	0	0	3	3	2	2	0	0

Toutes catégories confondues, 198 entrées sont intervenues en 2006, dont 24 au titre des recrutements de titulaires ou de non titulaires.

Les différences entre la prévision et la réalisation s'expliquent par les raisons suivantes :
- la décision d'imputer temporairement sur le programme 218 la totalité des sorties ENA et IRA en attendant leur affectation n'était pas connue au moment de l'élaboration du PAP 2006 ;
- les personnels contractuels sont tous comptabilisés en catégorie A indifféremment de leur catégorie réelle d'appartenance ;

- pour les catégories B, les promotions de C en B ont été, comme expliqué pour les sorties, décalées dans le temps par rapport aux prévisions. En outre, cette catégorie se renouvelle majoritairement par voie de promotion interne et connait une stagnation des mouvements de mutation.

Le solde entrées/sorties s'établit donc à -257 ETP en 2006.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Ainsi que le prévoit la loi organique portant loi de finances, un mouvement de fongibilité asymétrique a été mis en œuvre à hauteur de 3,9 millions d'euros en AE seulement. Ce mouvement, rendu possible par les économies de gestion ainsi que les crédits laissés libres d'emploi du fait de retards de recrutements, a permis d'engager en fin de gestion une opération immobilière prioritaire.

COUTS MOYENS PAR CATEGORIE D'EMPLOIS

En 2006, les coûts moyens indiciaires et indemnitaires par catégorie d'emplois (hors contribution employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » et hors prestations sociales) sont les suivants :

	Coût moyen d'entrée		Coût moyen de sortie	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
A +	58 356	92 245	73 284	82 018
A	38 472	41 796	46 620	46 532
B	30 276	40 344	36 252	31 070
C	26 544	27 842	26 880	26 952

Pour les catégories A+ et B, la différence observée s'explique en particulier par le fait que les recrutements effectivement opérés sur le programme 218 en 2006 affichent des coûts supérieurs aux coûts prévisionnels compte tenu des typologies d'entrées plus onéreuses (détachement ou mutation d'agents expérimentés).

D'autant que l'année de référence affichée dans le PAP pour les A+ est déjà ancienne (2004) et qu'elle porte sur des données regroupant la totalité des programmes d'administration centrale. Cette méthode globale d'évaluation a eu pour effet de minorer le coût moyen réel des personnels de catégorie A+ du programme 218 qui comprend plusieurs corps spécifiques dont des corps d'inspection et des membres de cabinets. De plus, cette évaluation initiale ne prenait pas en compte les différentes mesures catégorielles qui se sont appliquées en 2006 (réforme des CGEFI, mesures cadres dirigeants.etc).

Pour les catégories A+, B et C, les coûts réels 2006 d'entrées sont supérieurs aux coûts réels 2006 de sorties en raison notamment d'entrées majoritairement composées d'agents expérimentés (mutations, détachements) et de sorties d'agents en cours de carrière (transferts, mutations, détachements).

MESURES GENERALES

Le projet annuel de performances 2006 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur de point fonction publique de 53,711€, il n'intégrait pas la revalorisation de 0,5 % intervenue au 1er juillet 2006.

En gestion 2006, les dépenses du programme ont progressé de 2,39 M€ hors CAS Pensions dont :
- 1,92 M€ au titre de l'extension en année pleine des revalorisations du point intervenues en 2005 ;
- 0,41 M€ au titre de la revalorisation intervenue au 1er juillet 2006.

En outre, l'attribution d'un point uniforme au 1er novembre 2006 prévue par les accords du 25 janvier 2006 relatifs à la promotion professionnelle et à l'amélioration des carrières, a induit une dépense de 0,06 M€, hors CAS Pensions.

MESURES CATEGORIELLES

Une enveloppe de 3,6 M€ avait été allouée au titre des mesures catégorielles ; elle a permis de financer les mesures suivantes :

- la mise en œuvre d'un plan de requalification des emplois destiné à adapter la structure des emplois aux besoins du programme, valorisé à 0,40 M€ hors CAS Pensions ; le plan de qualification supporté par le programme 218 comporte de faibles volumes de promotion de corps technique, qui se déroulent sur l'année en cours, et pour une plus large part, des contingents de promotions issues de corps administratifs. Dans ce dernier cas, compte tenu des volumes en cause, la mise en œuvre des CAP et des examens professionnels ont lieu souvent tardivement ; la décision administrative se traduit financièrement l'année suivante avec effet rétroactif.
En 2006, la LFI avait ouvert des crédits d'un montant de 1 446 259 euros au titre du plan de qualification dans l'hypothèse où la totalité des mesures avait lieu durant l'année. Cependant, la dépense constatée s'est avérée plus faible (soit 834 743 euros) car seuls 64 % des promus génèrent un coût pour l'administration centrale dont 66 % pour le programme 218. Le reste des promotions relève des DRIRE, écoles des Mines, MAD et des agents détachés. La moitié des promotions a été exécutée en 2006 (403 101 euros) et l'autre moitié a été reportée sur l'année 2007 (soit, 431 642 euros).
- le financement en année pleine de l'allocation complémentaire de fonction et de l'indemnité mensuelle de technicité décidé au titre de 2005, représentant 0,45 M€,
- des mesures indemnitaires pour les contrôleurs généraux de l'économie des finances et de l'industrie pour un impact de 0,59 M€ et pour les cadres dirigeants à hauteur de 0,12 M€.

En outre, l'application dès novembre 2006 des accords du 25 janvier 2006 relatifs à la promotion professionnelle et à l'amélioration des carrières dans la fonction publique (restructuration de la catégorie C, revalorisation du 1er grade de la catégorie B et primes de sommet de grade pour les catégories A et B) a représenté une dépense de 0,09 M€, hors CAS Pensions.

Le montant total des dépenses s'élève sur 2006 à 1,65 M€.

La moindre consommation s'explique notamment par le décalage du calendrier de mise en œuvre de la réforme des attachés et par le glissement sur 2007 d'une part du plan de requalification des emplois.

GLISSEMENT – VIEILLESSE – TECHNICITE

Les personnels du programme ont connu une évolution de leur rémunération liée au GVT positif de 1,93 %, représentant un montant de 2,50 M€ hors CAS Pensions.

CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

Les dépenses liées aux nouvelles cotisations se sont élevées pour le programme à 74,479 M€.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- 7,954 M€ au titre de la cotisation employeur à la Caisse nationale d'allocations familiales,
- 0,126 M€ au titre de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (FNAL),
- 66,013 M€ au titre de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « pensions »,
- 0,386 M€ au titre de l'allocation temporaire d'invalidité.

PRESTATIONS SOCIALES RELEVANT DU TITRE 2

Les prestations sociales et allocations diverses distribuées aux agents ont représenté 1,98 M€ en 2006. Elles ont notamment concerné :

- les congés de longue durée (revenu de substitution des agents en position de CLD), pour un montant de 0,83 M€,

- les revenus de remplacement du congé de fin d'activité, pour un montant de 0,23 M€,
- le capital décès, pour un montant de 0,19 M€,
- les accidents de service, les accidents du travail et maladies professionnelles, pour un montant de 0,34 M€,
- les allocations pour perte d'emplois et les allocations d'invalidité temporaire pour un montant de 0,39 M€.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)
776 293 587

AE non affectées au 31/12/2006
8 894 816

AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)
41 306 881

CP ouverts en 2006 (**)
712 234 464

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	**Total des engagements réalisés au 31/12/2006**	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	**Total des CP consommés en 2006**	**Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006**
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
59 736 670	726 091 890	**785 828 560**	10 832 808	676 379 350	**687 212 158**	**98 616 402**

AE reportées sur 2007
49 755 447

CP reportés sur 2007
11 239 403

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.
(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Consommation de crédits de paiement (CP) sur autorisations d'engagement (AE) obtenues au titre des exercices antérieurs

Dans le tableau ci-dessus, les termes d'engagements sur années antérieures non couverts par des paiements recouvrent les notions d'autorisations d'engagements affectées et engagées mais également les autorisations d'engagements affectées et non engagées pour les opérations du titre 5.

Le total des engagements réalisés au 31 décembre 2006 doit, par ailleurs être diminué des autorisations d'engagements issues de la bascule qui ont été annulées en 2006, soit 13 167 174 euros.

En conséquence, le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2006 doit être ramené de 98 616 402 euros à 85 449 227 euros.

Les opérations engagées avant le 1er janvier 2006 ont fait l'objet d'une bascule d'AE sur la gestion 2006 pour un montant définitif de 15 M€. Elles se ventilent entre des AE engagées sur crédits de fonctionnement pour 5,79 M€ et sur des crédits d'investissement pour 9,21 M€.

La consommation de CP sur ces AE s'élève en 2006 à 10,83 M€ (dont 3,88 M€ au titre de dépenses de fonctionnement et 6,95 M€ de dépenses liées à des opérations immobilières).

Consommation de crédits de paiement (CP) sur autorisations d'engagement obtenues au titre du LFI 2006

Les dépenses de personnel (titre 2) ont été consommées en AE = CP pour 351,39 M€.

La consommation des dépenses de fonctionnement et d'investissement (titre 3, 5, 6 et 7) pour lesquels il a été choisi de budgéter la totalité des AE nécessaires à l'exécution des engagements juridiques passés en 2006 et seulement les CP effectivement consommés en 2006, se sont élevées à 374,70 M€ en AE et 335,82 M€ en CP.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Etat-major, médiation et politiques transversales

	Prévision		Réalisation		
(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	161 978 097	150 749 389	158 232 709	141 765 893	**299 998 602**
Crédits de paiement	161 978 097	153 329 389	158 232 709	136 542 855	**294 775 564**

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	144 795 064	135 548 335	144 795 064	129 968 461
Subventions pour charges de service public		97 262		

Le programme 218 ne comprenant pas d'opérateurs, l'engagement d'AE de 97.262 € exécuté en « Subventions pour charges de service public », aurait du l'être en « Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels » et additionné au total des AE consommées au titre de cette dernière catégorie.

Par ailleurs, une partie des prêts sociaux, à hauteur de 300.000 € en AE, ont été exécutés en « Fonctionnement » alors qu'ils auraient du l'être en « Dépenses d'opérations financières ».

Enfin, certaines dépenses pour les actions innovantes, qui relèvent de l'action 01, ont été exécutées sur l'action n° 05 à hauteur de 3,98 M€ en AE et 1,86 M€ en CP.

Compte tenu de ces ajustements, l'exécution des dépenses de fonctionnement de l'action 01 a été la suivante :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiements	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	144 795 064	139 325 597	144 795 064	131 828 461

CRÉDITS RELATIFS AUX ACTIONS INNOVANTES

Les dépenses 2006 pour les actions innovantes se sont élevées à 5,21 M€ en AE et 2,47 M€ en CP. Elles concernent notamment :

- le lancement de la refonte du système informatique de TRACFIN (1M€ en AE) ;
- le financement du serveur central du service des pensions (0,62 M€ en AE et CP) ;
- la poursuite du financement du logiciel ANTILOPE de gestion du patrimoine immobilier (0,3 M€ en AE=CP) ;
- divers projets portés par l'agence centrale des achats (ACA) (0,22 M€ en AE et 0,17 M€ en CP) ;
- le développement du site secours de l'Agence France-Trésor (0,20 M€ en AE et 0,12 M€ en CP) ;
- la mise en place du projet « concours commun » (0,13 M€ en AE et CP).

Le solde est constitué de plusieurs projets innovants des différents services du MINEFI, dont l'envergure budgétaire est moindre et dont certains ont été instruits et validés antérieurement à 2006.

La prévision était de 10,53 M€ en AE et CP. L'écart constaté en exécution s'explique par la durée d'instruction et la durée de réalisation de certains projets. Les crédits disponibles de ce fait ont été partiellement redéployés, dans le

cadre de la fongibilité au sein du programme 218, pour couvrir des projets stratégiques notamment en matière informatique.

CRÉDITS RELATIFS À L'ACTION SOCIALE

Les dépenses d'action sociale se sont élevées à 109,52 M€ en AE et 109,33 M€ en CP pour une prévision de 114,96 M€ (AE=CP).
Cette prévision doit être corrigée de 5,40 M€ dont l'imputation comptable a relevé du titre 2 (aides pécuniaires et subventions interministérielles pour séjours d'enfants) ou du titre 7 (prêts sociaux). In fine la réalisation est conforme à la prévision.
Les dépenses 2006 ont été consacrées aux postes suivants :

- restauration (prioritaire) : 49,70 M€ en AE et 49,50 M€ en CP, très proche de la prévision (49,45 M€ en AE et CP). Les dépenses ont notamment porté sur les subventions interministérielles repas, la politique d'harmonisation tarifaire, les dépenses d'équipement et les subventions de fonctionnement (10,40 M de repas servis et 7,80 M de titres restaurants délivrés) ;
- logement : 23,34 M€ (AE=CP), pour une prévision de 23,45 M€ (AE=CP). Les dépenses concernent principalement les réservations de logements (223 réservations de logements livrées en 2006), les aides à la première installation et les bonifications de prêts ;
- vacances-loisirs : 23 M€ (AE=CP), conforme à la prévision, qui ont permis à 13 251 enfants de partir en colonies de vacances et 43 210 bénéficiaires en séjours de vacances familiales ;
- crèches : 1,32 M€ (AE=CP), conforme à la prévision (1,30 M€ en AE et CP), pour un parc de 342 berceaux ;
- subventions aux mutuelles et aux associations sportives et culturelles : 5,63 M€ (AE=CP) pour une prévision de 4,39 M€ en prévision (AE=CP) ;
- administration générale et animation du réseau (fonctionnement des délégations départementales de l'action sociale, budgets d'initiative locale) : 6,53 M€ en AE et 6,54 M€ en CP pour une prévision de 7,97 M€ (AE=CP). En outre, 0,23 M€ (AE=CP) ont fait l'objet de transferts, soit au sein du programme, soit vers d'autres programmes, afin de couvrir des dépenses supportées par d'autres directions (ex : coûts d'affranchissements).

CRÉDITS RELATIFS À L'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ / PRÉVENTION MÉDICALE

L'exécution 2006 s'établit à 18,10 M€ en AE et 16,80 M€ en CP, pour une prévision de 20,08 M€ en AE et CP.
Les dépenses se répartissent entre les deux catégories suivantes :

- comités d'hygiène et sécurité : la prévision était de 19,38 M€ (AE=CP), dont 1,23 M€ de dépenses qui ont relevé par la suite du titre 5, soit une prévision révisée pour le titre 3 de 18,15 M€. L'exécution 2006 s'établit à 17,13 M€ en AE et 15,83 M€ en CP, auxquels il convient d'ajouter 0,19 M€ transférés au sein du programme 218 pour le cofinancement d'opérations en matière d'hygiène et sécurité ;
- prévention médicale : la prévision de 0,70 M€ (AE=CP) doit être augmentée de 0,30 M€ correspondant à des dépenses initialement prévues en titre 5, soit une prévision révisée de 1 M€. L'exécution 2006 s'élève à 0,97 M€ (AE=CP).

DÉPENSES DIVERSES

L'exécution 2006 retrace également dans l'action n° 01 des opérations non prévues à l'origine afin :

- d'une part, de procéder au règlement de conventions relatives aux agents mis à disposition contre remboursement par des organismes extérieurs à l'administration dont les sommes étaient budgétées sur le titre 2 pour 3,23 M€ en AE et CP ;
- et d'autre part, à régler les dépenses d'intervention du Haut fonctionnaire de défense pour 3,27 M€ en AE : ces dépenses seront à l'avenir prises en compte sur le programme 134 (développement des entreprises).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	5 954 325	4 559 529	8 534 325	4 842 272
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		16 393		16 393

CRÉDITS RELATIFS À L'ACTION SOCIALE

La prévision avait été fixée à 5,10 M€ en AE et 8,28 M€ en CP. Les dépenses se sont élevées à 3,34 M€ en AE et 2,41 M€ en CP.

Les principales opérations ont concerné :

- les restaurants financiers de Noisiel (Ecole nationale du Trésor pour 1,3 M€ en AE et en CP), de Nice (0,85 M€ en AE) et de Vincennes (0,42 M€ en AE et en CP) ;
- les centres de vacances de Châtel (0,30 M€ en AE) et de Bréhat (0,54 M€ en CP) ;
- la délégation départementale de l'action sociale de Créteil (0,22 M€ en CP).

Pour les AE, l'écart par rapport à la prévision s'explique par la consommation d'AE déjà affectées mais non engagées, et basculées en début de gestion 2006.

Pour les CP, l'écart s'explique par le report ou le retard d'opérations immobilières, notamment dans le secteur de la rénovation des centres de vacances.

CRÉDITS RELATIFS À L'ACTION EN FAVEUR DE L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ / PRÉVENTION MÉDICALE

Les dépenses se sont élevées à 1,23 M€ en AE et 2,45 M€ en CP, pour une prévision de 0,95 M€ en AE et 0,25 M€ en CP. L'écart par rapport à la prévision s'explique :

- pour la prévention médicale, par le report en 2007 d'un marché d'achat de matériel médical initialement prévu pour 0,90 M€ en AE et 0,30 M€ en CP ;
- pour l'hygiène et la sécurité, par des dépenses imputées en titre 5 et initialement prévues en titre 3, pour 1,23 M€ en AE et 2,45 M€ en CP (dont 1,22 M€ de CP au titre d'AE engagées les années précédentes).

DÉPENSES D'INTERVENTION

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises		1 092 439		1 092 439

Dans le cadre des dépenses effectuées pour le Haut fonctionnaire de défense, il a également été procédé au règlement de la somme de 1,09 M€ en AE et CP.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Prêts et avances		433 635		623 290
Dépenses de participations financières		18 300		

Un montant en AE de 18.300 € a été indûment exécuté en « Dépenses de participation financières ». Le total des engagements de 2006, soit 451.935 €, relève des « Prêts et avances ».

Compte tenu d'un montant de 0,3 M€ en AE imputé à tort en « Fonctionnement », l'exécution 2006 des dépenses d'opérations financières de l'action 01 est la suivante :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiements	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Prêts et avances		751 935		623 290

La dépense réelle 2006 s'est établie à 0,75 M€ en AE et 0,62 M€ en CP, étant précisé que les crédits correspondants avaient été initialement budgétés en titre 3 pour 0,77 M€ (AE et CP).

ACTION n° 02 : Expertise, audit, évaluation et contrôle

	Prévision		Réalisation		
(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	55 609 565	0	55 645 414	0	**55 645 414**
Crédits de paiement	55 609 565	0	55 645 414	0	**55 645 414**

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

ACTION n° 03 : Promotion de l'action du ministère

	Prévision		Réalisation		
(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	10 005 781	19 767 420	12 228 825	14 991 025	**27 219 850**
Crédits de paiement	10 005 781	18 747 420	12 228 825	13 381 948	**25 610 773**

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 607 420	14 991 025	13 587 420	13 381 948
FDC et ADP prévus	*5 160 000*		*5 160 000*	

En 2006, les dépenses de fonctionnement courant du SIRCOM, autres que celles relatives aux équipes en régions, sont gérées par la DPAEP et imputées sur l'action n° 05.

Les moyens de fonctionnement des 26 équipes placées auprès des présidents des comités régionaux pour l'information et la communication (CRICOM) représentent 0,50 M€ en AE et 0,49 M€ en CP, soit 3% des dépenses 2006.

La mise en œuvre des actions de communication représente près de 97 % des dépenses de fonctionnement :

1- les grandes campagnes de communication : 3,85 M€ en AE et en CP ont été inscrits en prévision (hors fonds de concours). Les dépenses engagées se sont élevées à 6,32 M€ et les paiements à 5,39 M€, et concernent :

- la prise en charge des campagnes prévues (4,67 M€ en AE et 3,99 M€ en CP) : achèvement du débat national sur les déchets radioactifs, poursuite de la campagne de promotion des métiers et carrières de l'industrie (comprenant l'engagement d'une nouvelle année de campagne 2006-2007, pour 0,79 M€ en AE et 0,11 M€ en CP), lancement de la campagne de lutte contre la contrefaçon et le piratage numérique, en partenariat avec l'INPI ;
- le financement, pour 1,65 M€ en AE et 1,40 M€ en CP, de campagnes nouvelles (promotion de la déclaration pré-remplie, cofinancée par la DGI sur le programme gestion fiscale, jeu internet « cyber-budget » sur le budget de l'Etat) ou en prolongement de campagnes lancées avant 2006 (prévention des accidents de la vie courante).

2- au titre des autres dépenses de communication (autres campagnes de promotion et actions récurrentes de communication) : les dépenses engagées s'établissent à 7,97 M€ et les paiements à 7,30 M€, dont notamment :

- actions éditoriales : 2,49 M€ de dépenses engagées et 2,10 M€ payées ;
- actions événementielles : 1,52 M€ engagées et 1,47 M€ payées ;
- autres actions de promotions (documentations d'information etc) : 1,22 M€ engagées et 1,15 M€ payées
- études et sondages : 1,35 M€ engagées et 1,30 M€ payées ;
- actions de communication en régions : 0,72 M€ engagées et 0,63 M€ payées ;
- services de presse : 0,57 M€ engagées et 0,55 M€ payées ;
- autres dépenses : 0,10 M€ engagées et payées.

A noter que deux actions de communication, non prévues initialement en 2006, ont été lancées (forums du financement de l'innovation et de la compétitivité et le site internet sur le prix des carburants dans les stations-essence), financées par redéploiement au sein des actions récurrentes de communication et, pour ce qui est des forums, par une contribution de la Caisse des dépôts et consignation et d'OSEO.

Enfin, le remboursement de la rémunération des 4 agents mis à disposition du SIRCOM par des organismes extérieurs (La Poste, France Télécom et le CNASEA) a été imputé sur l'action n° 03, à partir d'un redéploiement effectué au sein du programme 218, pour un montant de 0,20 M€.

Fonds de concours :

Les prévisions de ressources de l'action 03 prévoyaient un rattachement de fonds de concours de 5 M€ relatif au financement par l'ORGANIC d'une deuxième phase de la campagne de promotion du commerce de proximité, que le ministre délégué aux PME, au commerce, à l'artisanat et aux professions libérales a finalement décidé de ne pas poursuivre. C'est pourquoi les recettes réalisées sur fonds de concours s'établissent à 0,37 M€, dont 0,10 M€ au titre des attributions de produits.

ACTION n° 04 : Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique

	Prévision		Réalisation		
(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	14 859 840	6 346 101	13 715 598	5 102 109	**18 817 707**
Crédits de paiement	14 859 840	6 346 101	13 715 598	5 097 524	**18 813 122**

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 346 101	5 102 099	6 346 101	5 097 524
Subventions pour charges de service public		10		

Un montant en AE de 10 € exécuté par erreur en « Subventions pour charges de services public » se rattache en réalité aux « Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel ».

La consommation de 2006 (5,1 M€ en AE et en CP) est inférieure de 1,2 M€ à la dotation de l'action 04. Elle résulte de la fusion des crédits de frais de justice et de réparations civiles, précédemment attribués à la direction des affaires juridiques d'une part, à l'administration centrale d'autre part, et de nature évaluative. Les besoins sont particulièrement difficiles à estimer (prise en compte des condamnations de l'Etat au fur et à mesure de la promulgation des jugements), ainsi qu'il est indiqué dans le PAP 2006.

Les frais de justice et réparations ont constitué en pratique la totalité des 5,1 M€ consommés en 2006, les prestations d'études ponctuelles ayant représenté un peu moins de 25 K€ en AE et en CP.

ACTION n° 05 : Prestations d'appui et support

	Prévision		Réalisation		
(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	116 079 616	188 971 573	111 565 094	212 845 223	**324 410 317**
Crédits de paiement	116 079 616	182 516 646	111 565 094	180 802 191	**292 367 285**

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	173 843 552	186 934 423	163 474 225	157 652 666
FDC et ADP prévus	*810 000*		*810 000*	

Une partie des dépenses pour les actions innovantes (3,98 M€ en AE et 1,86 M€ en CP), relevant de l'action n° 01, a été exécutée sur l'action n° 05. Il convient donc de retraiter l'exécution à hauteur de ces montants.
La prévision et la réalisation des dépenses de fonctionnement de l'action n° 05 sont ainsi les suivantes :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiements	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	173 843 552	182 954 423	163 474 225	155 792 666

PROJETS INFORMATIQUES

Au titre du développement de projets informatiques et de la mise à disposition d'outils « métiers », 23,26 M€ étaient prévus en AE et 17,70 M€ en CP. L'exécution 2006 fait apparaître une consommation de 21,11 M€ en AE et 9,72 M€ en CP, soit un écart de - 2,15 M€ en AE et - 7,98 M€ en CP entre la prévision et l'exécution budgétaire.

La politique menée en 2006 par la DPAEP en termes de développement et maintenance d'applications ou d'infrastructures a visé principalement aux objectifs suivants :

- mettre en œuvre une politique de sécurité adaptée aux innovations technologiques mais aussi aux infrastructures, aux applications et services de communications : elle permet d'accroître la sécurité des systèmes du MINEFI tout en favorisant les nouvelles technologies ;
- permettre une ouverture vers l'extérieur, avec notamment un réseau sans fil (Wifi) et des accès externes sécurisés : l'ensemble du dispositif permet de développer la mobilité, le nomadisme et le télétravail pour que les agents soient aussi productifs que possible tout en adaptant la technique à la variété d'exercice des fonctions ;
- placer le client au cœur de la qualité de service ;
- renforcer la mutualisation des systèmes d'information et des projets transversaux.

La DPAEP cherche également à étendre et à mutualiser l'utilisation d'applications ou services (dossiel, congéflow, webagenda etc) afin de permettre des économies d'échelle. Elle assure aussi le développement d'applications en interne. Les serveurs utilisés par la DPAEP sont progressivement consolidés afin d'en diminuer le nombre, d'où une gestion plus facile et des coûts réduits, notamment de maintenance.

Au titre de la mise à disposition d'outils métiers, l'exécution budgétaire 2006 fait apparaître une consommation d'AE de 8,77 M€ et une consommation de CP de 4,92 M€. L'écart entre prévision et consommation de CP s'explique, en particulier par l'avancée de la date de fin de gestion qui n'a pas permis de prendre en compte sur la gestion 2006 le paiement des dépenses de maintenance pour les dernières périodes de facturation mensuelles voire trimestrielles.

Au titre de la poursuite de la modernisation de l'administration centrale, il était prévu un financement en 2006 de 10,07 M€ en AE et 8,09 M€ en CP pour les projets suivants :

- projets poursuivis en 2006 : pour une prévision de 7,65 M€ en AE et 6,37 M€ en CP, l'exécution budgétaire fait apparaître une consommation de 7,18 M€ en AE, soit un montant très proche. Les projets informatiques constituant des opérations pluriannuelles, le développement d'applications spécifiques, les délais de vérification de service fait expliquent le décalage parfois important entre l'engagement juridique et la mise en paiement des factures et une consommation de CP limitée à 3,14 M€.

  Au titre des projets importants poursuivis en 2006 peuvent être cités : MARHS qui assure la refonte du système d'information des ressources humaines, et GCP qui réalise la gestion de contenu et de portail personnalisé.
- projets lancés en 2006 : pour une prévision de 2,41 M€ en AE et 1,72 M€ en CP, l'exécution budgétaire fait apparaître une consommation de 5,16 M€ en AE et 1,66 en CP. Le dépassement de la prévision en AE s'explique par le retard pris dans l'exécution de projets prévus initialement en 2005 et qui a abouti à leur engagement en 2006. Il s'agit de retards inhérents aux projets informatiques de grande ampleur qui, par leur nature complexe, nécessitent des travaux préparatoires de long terme.

DÉPENSES COURANTES LIÉES AUX LOCAUX DES SERVICES CENTRAUX

a) Les dépenses locatives ont représenté en 2006 43,13 M€ en AE et en CP, soit un écart de 1 M€ dû à une augmentation de l'indice national de la construction plus forte que prévue, soit 5% au lieu de 2,5%.

Les aménagements des implantations de l'administration centrale en rapport avec le schéma prévisionnel de stratégie immobilière de l'administration centrale du MINEFI (2006-2010) ont occasionné un coût non prévu initialement

d'environ 4,8 M€ en AE et en CP, financé par redéploiement au sein du programme des AE dont la mise en réserve a été levée et des CP disponibles.

b) Les dépenses courantes liées aux locaux intègrent toutes les dépenses nécessaires à l'entretien des bâtiments et au confort des agents de l'administration pour un montant total de 42,89 M€ en AE et 40,06 M€ en CP.

- Les dépenses courantes liées aux locaux et à l'entretien des bâtiments (maintenance, achat de matériels techniques et téléphoniques, dépannages et petits travaux d'aménagement) reposent sur des marchés publics formalisés avec un taux de révision annuel d'environ 2%. L'exécution 2006 de ces dépenses incompressibles ne comporte pas d'écart significatif avec les prévsions :

- maintenance préventive et maintenance des autocommutateurs : 19,3 M€ en AE et 17,5 M€ en CP ;
- taxes : 1,1 M€ en AE et en CP ;
- achat de matériels techniques et téléphoniques : 3,4 M€ en AE et 2,9 M€ en CP ;
- dépannages et petits travaux d'aménagement : 2,3 M€ et 1,9 M€ en CP.

- Les dépenses courantes liées à l'utilisation des bâtiments par les agents de l'administration recouvrent les prestations suivantes :

- le gardiennage et la sécurisation des locaux : avec une exécution 2006 de 10,12 M€ en AE et 10,07 M€ en CP, l'écart par rapport aux prévisions (9 M€ en AE et en CP) est de 12% (1,12 M€ en AE et 1,07 M€ en CP) ;
- le nettoyage des locaux : avec une exécution 2006 de 5,91 M€ en AE et 5,90 M€ en CP : l'écart par rapport aux prévisions (5,40 M€ en AE et en CP) est de 9% (0,51 M€ en AE et 0,50 M€ en CP) ;
- le traitement et l'évacuation des déchets : avec une exécution 2006 de 0,47 M€ en AE et en CP, l'écart par rapport aux prévisions (0,65 M€ en AE et en CP) est de – 27% (- 0,18 M€ en AE et en CP) ;
- diverses dépenses relatives à l'hygiène et à la sécurité : avec une exécution 2006 de 0,29 M€ en AE et 0,22 M€ en CP, l'écart par rapport aux prévisions (0,30 M€ en AE et en CP) est de – 7% (- 0,01 M€ en AE et - 0,08 M€ en CP).

Pour les deux premiers postes de dépenses, le dépassement des prévisions résulte des charges supplémentaires liées à l'installation dans de nouveaux bâtiments due aux réorganisations, dont l'ensemble des effets n'avait pas pu être suffisamment planifié.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

a) Les équipements en outils bureautiques

La dotation nécessaire pour couvrir les dépenses d'équipement en outils bureautiques (acquisition de matériels et logiciels bureautiques, maintenance bureautique, achats de consommables, réseaux et mise en œuvre de la politique de sécurité) a été évaluée en prévision à 7,44 M€ en AE et CP.

L'exécution budgétaire fait apparaître une consommation de 15,22 M€ en AE et 7,35 M€ en CP. Si la consommation de CP est conforme à la prévision, et traduit donc les mesures prises sur ce poste de dépenses (amélioration de la politique d'achat, diminution des coûts d'impression, déploiement des logiciels libres), en revanche la consommation d'AE est très supérieure à la prévision initiale. Ce dépassement s'explique notamment par des engagements complémentaires qui n'avaient pu être anticipés en loi de finances initiale, notamment :

- l'engagement sur 4 ans ferme d'un marché partagé (ACA) d'acquisition d'imprimantes pour un montant de 1,32 M€ ; la prévision initiale portait sur un marché d'un an reconductible ;
- l'engagement sur 4 ans ferme du marché de location de photocopieurs libre-service pour 3,19 M€ ;
- l'engagement en fin d'année 2006 du nouveau marché de maintenance bureautique pour exécution en 2007 (2,04 M€).

Une partie de ces dépenses d'acquisition de matériels et logiciels, pour 3,9 M€ en AE et 1,7 M€ en CP, a fait l'objet en gestion d'une requalification en dépenses d'investissement du fait de leur imputation comptable en titre 5 (immobilisations corporelles et incorporelles).

b) Les fluides et les dépenses téléphoniques

Les dépenses incompressibles de fluides ont fortement augmenté en 2006. La prévision était de 7 M€ en AE et 6,7 M€ en CP, la dépense s'est élevée à 8,6 M€ en AE et en CP, soit une hausse de 28%. L'augmentation du prix de l'énergie en 2006 et en particulier celle du fioul et de l'électricité, a fortement impacté la dépense, malgré une maîtrise des consommations.

En revanche, les dépenses liées aux consommations téléphoniques (6,5 M€ au lieu de 7 M€) ont connu un ralentissement en raison de la mise en œuvre au cours de l'année 2006 de nouveaux marchés.

c) Les prestations diversifiées de logistique pour 2006

Ces dépenses, de natures très diverses et dont les prescripteurs sont souvent extérieurs, s'élèvent à 35,65 M€ en AE et 31,42 M€ en CP, ne présentent pas d'écarts significatifs (de l'ordre de - 1% en AE et - 4 % en CP) avec les prévisions qui s'établissaient à 35,94 M€ en AE et 32,78 M€ en CP.

d) Formation

Sur une dotation prévisionnelle hors loyer de 5,16 M€ en AE et CP, l'exécution 2006 de l'IGPDE s'établit à 5,05 M€ en AE et 4,21 M€ en CP, après rétablissement de crédits (soit 0,27 M€ correspondant à des prestations de formation assurées auprès d'autres administrations). L'enregistrement de recettes (fonds de concours et rétablissements de crédits) à une date tardive sur l'exercice n'a pas permis de mobiliser les crédits ainsi rendus disponibles pour la programmation d'actions de formation supplémentaires sur le dernier trimestre.

DÉPENSES DIVERSES

Le versement de la subvention d'équilibre des monnaies et médailles (1,3 M€ en AE et CP) prévu initialement n'a pas été opéré en 2006.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	14 318 021	17 567 186	18 232 421	17 010 478
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		3 927 098		1 739 305

Les dépenses d'investissement immobilier relatives au patrimoine de l'administration centrale pour l'année 2006 peuvent être classées en 5 grands domaines :

Les crédits « Apogée »

La consommation des crédits liés à l'investissement dans le parc immobilier récent (« Apogée ») a été de 5,922 M€ en AE et 6,900 M€ en CP. L'écart entre les CP initialement prévus (11M€) et les CP réellement consommés s'explique par le retard pris dans le lancement de certains travaux immobiliers, en raison du délai de passation des marchés de travaux correspondants, plus particulièrement sur les opérations suivantes :

- travaux de rénovation de la production de froid ;
- travaux de remise en état des réseaux électriques à Bercy.

L'année 2006 a vu également l'aboutissement d'opérations d'investissement d'importance :

- travaux de rénovation de la gestion technique centralisée des bâtiments (GTC) : 2,1M€ de CP ;
- travaux de sûreté à Bercy : 0,8 M€ de CP.

L'intervention sur le site Malakoff

Les travaux de mise aux normes sur le site de Malakoff occupé par les services de l'INSEE, en particulier le début de la réalisation de la deuxième tranche de détection incendie, ont représenté une consommation de 0,7M€ en AE et de 0,5M€ en CP.

Les dépenses liées à la conception modulable du site de Bercy

La modularité du site de Bercy a entraîné en 2006 une consommation de 2,1M€ en AE et 1M€ en CP.

La gestion du parc immobilier ancien et les travaux de rénovation, hors crédits « Apogée »

4,27 M€ en AE et 5,01M€ en CP ont été consommés en 2006 pour les différents travaux de rénovation sur les bâtiments anciens.
En effet, les travaux d'aménagement du Conseil de la Concurrence se sont terminés en 2006 et 1,3 M€ de CP ont été consommés.

L'aménagement du site de Noisy-le-Grand

Le site de Noisy-le-Grand a été aménagé en 2006. Les services s'y sont installés au quatrième trimestre 2006. Les coûts d'aménagement ont été conformes aux prévisions, soit 2,1M€ en AE et en CP.

A ces consommations d'AE pour les opérations immobilières s'ajoutent les dépenses informatiques imputées sur titre 5 au titre des dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat, mentionnées ci-dessus au titre des dépenses de fonctionnement.

DÉPENSES D'INTERVENTION

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Catégorie	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		1 962 586		1 962 586
Transferts aux autres collectivités		2 453 930		2 437 156

Des dépenses budgétées à l'origine en titre 3 ont été réalisées en dépenses d'intervention, pour un montant total de 4,4 M€ en AE et en CP.

Parmi ces dépenses, les plus importantes concernent :

- la subvention de fonctionnement versée à l'Agence nationale pour l'indemnisation des français d'outre mer (ANIFOM) : 3,61 M€ en AE et CP ;
- la participation du MINEFI au groupement d'intérêt public Centre d'accueil de la presse étrangère (CAPE) : 0,30 M€ en AE et CP ;
- l'exécution d'une convention passé avec l'Institut de recherche et de sûreté nucléaire (IRSN) : 0,10 M€ en AE et CP ;
- le remboursement d'une prise en charge d'une indemnité par le fonds interministériel des victimes de l'amiante (FIVA) : 0,2 M€ en AE et CP.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)					97 272	
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux					**97 272**	

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le programme 218 ne comprenant pas d'opérateurs, l'engagement d'AE de 97.262 € exécuté sur l'action 01 ainsi que les 10 € consommés sur l'action 04 en « Subventions pour charges de service public », aurait du l'être en « Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels ».

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts *a posteriori* a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.

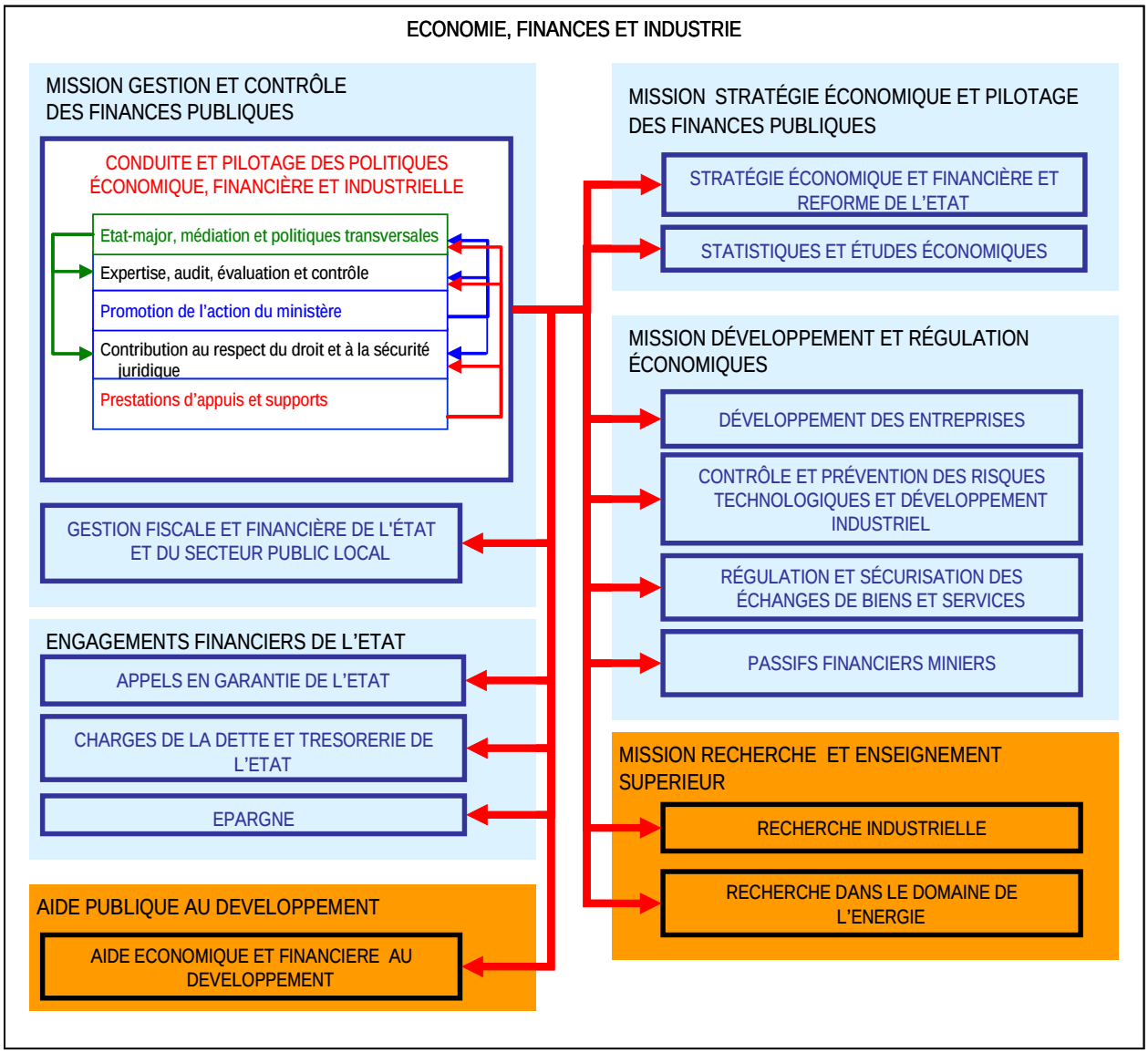

VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Etat-major, médiation et politiques transversales	315 307 486	335 321 421	95 099 266
Expertise, audit, évaluation et contrôle	55 609 565	68 196 055	68 196 055
Promotion de l'action du ministère	28 753 201	28 514 128	66 329
Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique	21 205 941	27 118 755	27 118 755
Prestations d'appui et support	298 596 262	260 322 096	23 949 403
Total	**719 472 455**	**719 472 455**	**214 429 808**

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION

Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.
Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Etat-major, médiation et politiques transversales	294 775 564	+45 594 935	340 370 499	+5 049 078	
Expertise, audit, évaluation et contrôle	55 645 414	+12 702 243	68 347 657	+151 602	
Promotion de l'action du ministère	25 610 773	-717 305	24 893 468	-3 620 660	
Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique	18 813 122	+5 581 202	24 394 324	-2 724 431	
Prestations d'appui et support	292 367 285	-63 161 075	229 206 210	-31 115 886	
Total	**687 212 158**	**0**	**687 212 158**	**-32 260 297**	

Outre les fonctions support mutualisées du Minefi qui ont vocation à se déverser dans les programmes de politique publique du ministère, les actions du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » portent par ailleurs les fonctions soutien de celui-ci et donnent lieu à ventilation interne par application des clés décrites ci-dessous qui sont utilisées à la fois pour la répartition des dépenses et des coûts :
Pour l'action « état-major, médiation et politiques transversales », la part ventilée à l'aide de la clé « équivalents temps plein travaillé » (ETPT 2006 constatés) du ministère correspond à la politique ministérielle d'action sociale, d'hygiène et sécurité et de prévention médicale.
La ventilation des dépenses et des coûts de l'action « promotion de l'action du ministère » s'opère à l'aide d'une clé établie à partir de dépenses directes et spécifiques et de dépenses indirectes réparties sur la base des équivalents temps plein travaillé (ETPT 2006 constatés) du ministère.

Le déversement des dépenses et des coûts de l'action « prestations d'appui et de support » est réalisé de la manière suivante :
1 - Les fonctions soutien des services centraux :

- La fonction gestion des ressources humaines des personnels d'administration centrale est répartie au prorata des ETPT 2006 constatés payés par la DPAEP.
- La répartition de la fonction informatique est réalisée à l'aide d'une clé établie à partir de dépenses directes (dotation de fonctionnement et projets dédiés) et de dépenses indirectes calculées au prorata du nombre de postes maintenus.
- La répartition de la fonction logistique s'effectue à l'aide d'une clé établie à partir de dépenses directes (dotation globale de fonctionnement, dépenses du parc automobile et dépenses spécifiques) et de dépenses indirectes calculées au prorata du nombre d'agents en fonction dans les services centraux.
- La répartition de la fonction immobilière (gestion du parc de l'administration centrale) est effectuée au prorata de la surface utilisée. Celle-ci correspond à la somme de la surface de bureaux pondérée des surfaces communes réparties entre les directions et services au prorata des surfaces de bureaux.

2 - Les fonctions d'appui ministériel :

- La fonction d'appui dans le domaine immobilier (assistance immobilière) est répartie au prorata du poids des prestations d'assistance constatées pour 2006 exprimé en pourcentage du temps de travail consacré.
- La répartition de la fonction formation est effectuée par services bénéficiaires du ministère (services centraux et services déconcentrés) sur la base des résultats constatés (journées stagiaires).

ANALYSE DES RÉSULTATS

La modification de périmètre de l'analyse des coûts et notamment le retrait du déversement des fonctions d'état major (dont les dépenses ne sont plus ventilées, en application d'une recommandation du comité interministériel d'audit des programmes) influe sur l'évolution des résultats des déversements internes, en majorant ou minorant d'autant la dépense après ventilation interne des actions du programme.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Etat-major, médiation et politiques transversales	340 370 499	-185 201 269	155 169 230	+60 069 964	
Expertise, audit, évaluation et contrôle	68 347 657	0	68 347 657	+151 602	
Promotion de l'action du ministère	24 893 468	-24 823 726	69 742	+3 413	
Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique	24 394 324	0	24 394 324	-2 724 431	
Prestations d'appui et support	229 206 210	-207 062 873	22 143 337	-1 806 066	
Total	**687 212 158**	**-417 087 868**	**270 124 290**	**+55 694 482**	

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	**+417 087 868**
Aide économique et financière au développement (Mission « Aide publique au développement »)	+1 660 333
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs) (Mission « Engagements financiers de l'État »)	+321 905
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs) (Mission « Engagements financiers de l'État »)	+1 357 360
Contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel (Mission « Développement et régulation économiques »)	+7 505 774
Développement des entreprises (Mission « Développement et régulation économiques »)	+29 151 469
Épargne (Mission « Engagements financiers de l'État »)	+433 252
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local (Mission « Gestion et contrôle des finances publiques »)	+241 751 367
Passifs financiers miniers (Mission « Développement et régulation économiques »)	+345 880
Recherche dans le domaine de l'énergie (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+512 913
Recherche industrielle (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+4 770 384
Régulation et sécurisation des échanges de biens et services (Mission « Développement et régulation économiques »)	+53 160 643
Statistiques et études économiques (Mission « Stratégie économique et pilotage des finances publiques »)	+36 044 437
Stratégie économique et financière et réforme de l'État (Mission « Stratégie économique et pilotage des finances publiques »)	+40 072 151

Le programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » porte les fonctions de soutien mutualisées du Minefi. Pour ce faire, il est structuré en cinq actions :

1. « état-major, médiation et politiques transversales » : cabinets ministériels, secrétariat général, agence centrale des achats, médiateur et haut fonctionnaire de défense. Pour ce qui concerne la DPAEP, figurent au sein de cette action les fonctions de pilotage du soutien apporté au ministère et la politique d'action sociale, d'hygiène et sécurité et de prévention médicale.
2. « expertise, audit, évaluation et contrôle » : activités des corps de contrôle et d'inspection.
3. « promotion de l'action du ministère » : activités menées par le service de la communication (SIRCOM) ; communication interne et externe pour favoriser l'adhésion des publics aux politiques ministérielles.
4. « contribution au respect du droit et à la sécurité juridique » : activités prises en charge par la direction des affaires juridiques.
5. « prestations d'appui et de support » : prestations en matière de systèmes d'information et d'administration électronique, de logistique, d'immobilier, de ressources humaines et de formation.

Les dépenses du programme ont été ventilées en gestion 2006 au plus près des recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP). C'est ainsi que si les actions 1, 3 et 5 sont ventilées dans les différents programmes de politique, ne sont pas déversés les dépenses et coûts des fonctions d'état major (cabinets ministériels, secrétariat général, agence centrale des achats, médiateur et haut fonctionnaire de défense) modifiant ainsi le périmètre entre la prévision et l'exécution, du déversement des dépenses. Ne sont pas ventilés non plus les dépenses et les coûts des fonctions de pilotage, du personnel mis à disposition d'autres administrations et les subventions versées dans le cadre de conventions à des organismes extérieurs qui ne participent pas au soutien des programmes de politique du MINEFI.

De même, les dépenses et les coûts des actions 2 et 4 ne sont pas ventilés car leurs activités vers une multitude de bénéficiaires couvrent des montants unitaires peu significatifs.

Une fois la ventilation des dépenses et des coûts internes au programme réalisée selon les modalités précisées supra, les dépenses et coûts de soutien des actions 1, 3 et 5 font l'objet d'un déversement vers les programmes de politique du MINEFI selon un dispositif décomposé en deux étapes :

1 - Répartition entre les directions et services participant aux actions des programmes de politique selon les principes retenus pour la répartition interne.

2 - Répartition dans les actions selon les clés fournies par les directions ou services en fonction de leur périmètre respectif.

Les clés retenues pour cette seconde étape sont, selon les modalités de répartition les plus significatives au regard de la nature de la dépense :

- au prorata des équivalents temps plein travaillé (ETPT) par action (majoritairement) ;
- au prorata des effectifs par action ;
- au prorata des équivalents temps plein rémunéré (ETPR) dans quelques cas ;
- au prorata des moyens alloués et utilisés (dans un cas).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Hormis les fonctions d'état major, les dépenses (après ventilation interne) des actions de soutien clairement identifiées sont déversées à hauteur de 92,7 % de leur niveau initial.

Cette modification de périmètre de l'analyse des coûts influe sur l'évolution de son résultat : 60,5 % des dépenses du programme sont déversés en exécution 2006 après déversement externe, alors que le ratio correspondant était de 70,2 % pour la LFI 2006. Ainsi, le montant des dépenses complètes après ventilation externe augmente de 26,6 % entre l'exécution 2006 et la prévision LFI 2006, alors qu'il diminue de -4,5 % avant l'intervention de l'analyse des coûts. Cette diminution globale peu significative constatée sur l'ensemble du programme est décrite, par actions, dans le volet « justification premier euro » du présent rapport.

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme**.

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions …).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif**.

Intitulé de l'action	Exécution	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution	Écart à la prévision
	Coûts directs	au sein du programme	entre programmes	Coûts complets	Coûts complets
Etat-major, médiation et politiques transversales	309 485 324	+51 604 540	-191 157 698	169 932 166	
Expertise, audit, évaluation et contrôle	56 932 125	+14 412 488	0	71 344 613	
Promotion de l'action du ministère	26 090 691	-730 746	-25 288 612	71 333	
Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique	20 044 458	+6 451 836	0	26 496 294	
Prestations d'appui et support	347 431 391	-71 738 118	-244 177 684	31 515 589	
Totaux	**759 983 989**	**0**	**-460 623 994**	**299 359 995**	

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	**+460 623 994**
Aide économique et financière au développement (Mission « Aide publique au développement »)	+1 831 714
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs) (Mission « Engagements financiers de l'État »)	+339 118
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs) (Mission « Engagements financiers de l'État »)	+1 506 840
Contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel (Mission « Développement et régulation économiques »)	+5 959 152
Développement des entreprises (Mission « Développement et régulation économiques »)	+32 855 167
Épargne (Mission « Engagements financiers de l'État »)	+480 964
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local (Mission « Gestion et contrôle des finances publiques »)	+263 984 115
Passifs financiers miniers (Mission « Développement et régulation économiques »)	+405 669
Recherche dans le domaine de l'énergie (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+601 575
Recherche industrielle (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+5 260 647
Régulation et sécurisation des échanges de biens et services (Mission « Développement et régulation économiques »)	+59 319 008
Statistiques et études économiques (Mission « Stratégie économique et pilotage des finances publiques »)	+43 179 463
Stratégie économique et financière et réforme de l'État (Mission « Stratégie économique et pilotage des finances publiques »)	+44 900 562

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Les coûts directs des actions du programme englobent les charges ayant donné lieu à décaissement (personnel, fonctionnement, intervention) et les charges non décaissées recensées et calculées en fin d'exercice (dotations aux amortissements, charge d'utilisation de l'immobilier, charges à payer et constatées d'avance). Les charges à payer et les charges constatées d'avance de l'exercice 2005 n'ont pas été recensées par programme et action. Elles ont donc été réparties au sein de chaque programme du Minefi au prorata des charges constatées en 2006.

Les déversements internes et sur les programmes de politique publique du ministère ont été opérés selon les règles et méthodes exposés dans les paragraphes relatifs aux dépenses (cf. supra).

Les difficultés rencontrées dans le recueil et l'exploitation de l'ensemble des données de la comptabilité générale, dans le cadre de cet exercice nouveau, ne permettent pas la formulation d'observations et remarques particulières, aucun rapprochement n'étant d'ailleurs possible avec des gestions précédentes.